

Rapport annuel 2023-2024

Jouer ensemble pour faire gagner le Québec



Loto
Québec



Table des matières

4	Notre mission et notre vision
5	Nos valeurs
6	Chiffres clés
7	Évolution de notre résultat net
8	Nos contributions
9	Messages
12	Organigramme
14	Revue de nos activités
48	Finances
49	Revue financière
55	États financiers consolidés
95	Gouvernance
96	Conseil d'administration et secrétariat général
102	Rapports du conseil d'administration et de ses comités
111	Politiques et lois
114	Gestion des risques d'entreprise
115	Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance
117	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales
127	Suivi des actions du plan de responsabilité sociétale 2023-2028

Notre mission

Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon efficiente et responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise.

Notre vision

Jouer ensemble pour faire gagner le Québec.





Simplicité

La simplicité se vit dans l'ensemble de notre organisation et se reflète dans l'expérience que nous offrons tant à nos clients qu'à nos employés.



Proximité

La proximité se traduit par les liens précieux et authentiques que nous tissons avec les Québécoises et les Québécois, qu'ils soient nos clients, nos employés, nos collaborateurs, nos partenaires ou toute autre partie prenante.



Audace

L'audace contribue au développement de notre plein potentiel en étant source d'ambition et d'innovation.



Intégrité

L'intégrité est au cœur de notre fonctionnement. Elle guide toutes nos actions et encadre toutes nos décisions.

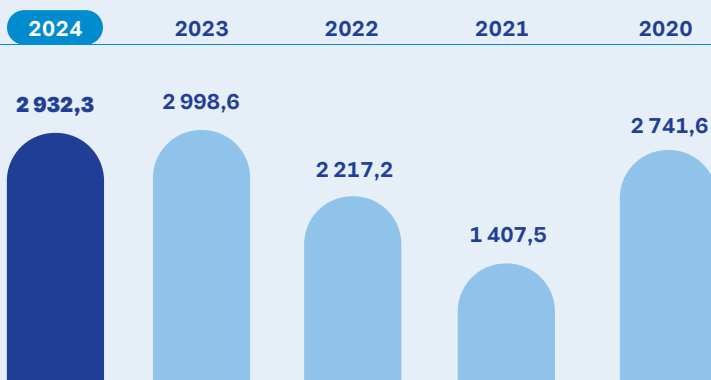
Chiffres clés

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Produits totaux	2 932 280	2 998 553	(66 273)	(2,2)
Loteries	958 787	996 144	(37 357)	(3,8)
Casinos et salons de jeux	1 108 814	1 101 247	7 567	0,7
Établissements de jeux	885 525	922 163	(36 638)	(4,0)
Transactions intragroupe	(20 846)	(21 001)	155	0,7
Bénéfice brut	2 398 397	2 475 119	(76 722)	(3,1)
Charges totales	887 475	875 095	12 380	1,4
Résultat net	1 510 922	1 600 024	(89 102)	(5,6)
Dividende	1 507 922	1 597 024	(89 102)	(5,6)
Autres sommes versées aux gouvernements du Québec et du Canada	189 326	174 226	15 100	8,7
Total des actifs	1 144 661	1 266 095	(121 434)	(9,6)
Capitaux propres	266 745	266 816	(71)	0,0

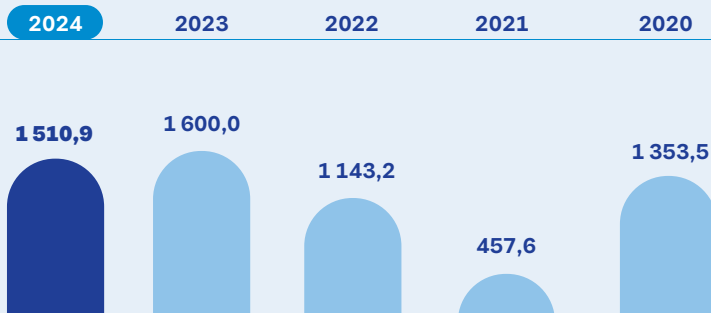
Produits totaux

(En millions de dollars canadiens)



Résultat net

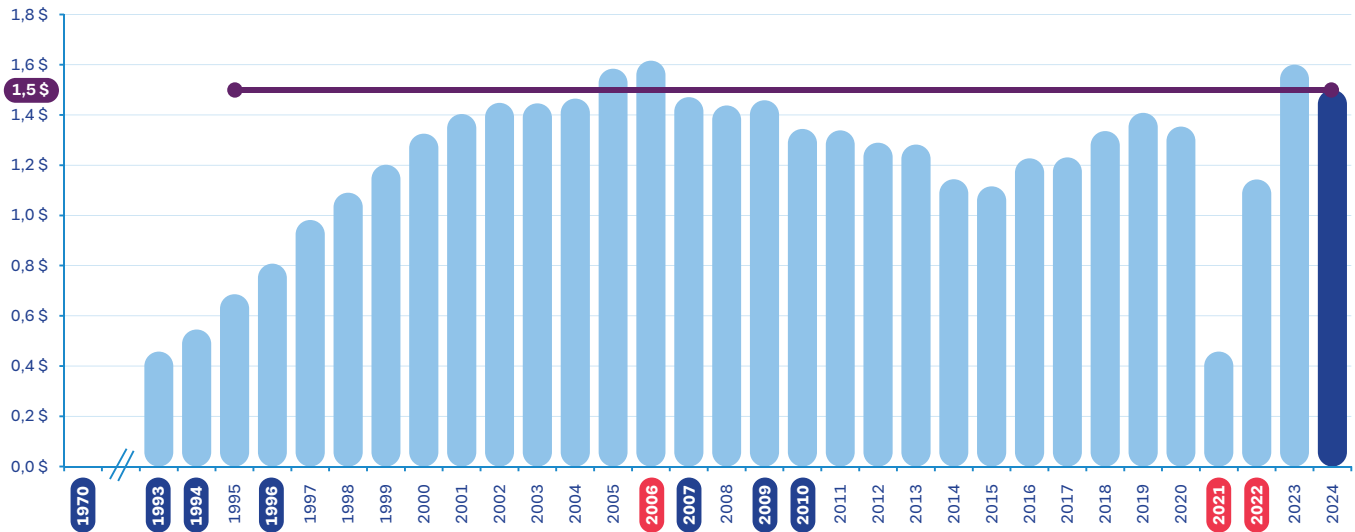
(En millions de dollars canadiens)



Évolution de notre résultat net

AU 31 MARS

(En milliards de dollars canadiens)



2006 Entrée en vigueur de la loi antitabac, qui avait alors eu de grandes répercussions sur l'achalandage dans nos établissements et les bars.

2021 et 2022 Années touchées par les restrictions liées à la COVID-19.

Nos contributions

Nous faisons gagner
le Québec de
nombreuses façons :

(En millions de dollars canadiens)

81 millionnaires et des
centaines de milliers
d'autres gagnant-es

Dividende
au gouvernement
du Québec

1 508

Lots attribués aux gagnant-es
à la loterie, au Kinzo
et au bingo en réseau

1 575

Masse salariale
versée à
4 873 employé-es

396

Commissions
à nos
partenaires
des réseaux
de vente

337

Achats auprès
d'entreprises
faisant des
affaires
au Québec

315

Taxes aux
gouvernements

166

Contributions directes
à la prévention du jeu
problématique

35

Compensation
au gouvernement
du Canada

20

Contributions
à des organismes
sans but lucratif

14

Commandites

13



Message de la présidente du conseil d'administration

Les activités de Loto-Québec au cours de l'exercice 2023-2024 ont permis le versement d'un dividende de plus de **1,5 milliard de dollars** au gouvernement du Québec. À cette somme importante, qui sert à financer les services publics, s'ajoutent de nombreuses contributions sociales et environnementales. Le conseil d'administration de Loto-Québec est très satisfait du travail accompli par toutes les équipes, qui ont à cœur de faire gagner le Québec.

En exerçant une solide gouvernance et en suivant notamment l'avancement des chantiers stratégiques de la Société, le conseil a été à même de constater la saine gestion qui a eu cours dans l'ensemble des secteurs tout au long de la dernière année.

L'année financière 2023-2024 a marqué le début d'un nouveau cycle triennal. Le Plan stratégique 2023-2026 de Loto-Québec présente une série d'objectifs visant à répondre aux enjeux que sont les changements accélérés des habitudes de consommation, l'importance de la responsabilité sociétale et de l'engagement des parties prenantes, l'attraction et la rétention des talents ainsi que la performance et la vélocité des organisations.

Loto-Québec a continué de s'assurer de la pertinence de son offre auprès de la clientèle, tant en ligne qu'en établissement. Elle accroîtra encore davantage sa présence en ligne, dans un contexte de forte concurrence des opérateurs illégaux.

La commercialisation responsable est demeurée au centre de la démarche de responsabilité sociétale de Loto-Québec. Le conseil est très fier de voir que la Société s'est une fois de plus vu décerner la certification de niveau 4 de la World Lottery Association, soit la plus haute certification internationale en matière de jeu responsable.

Le conseil a également suivi de près les initiatives de Loto-Québec en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. L'obtention de la Certification Parité de niveau Platine est d'ailleurs digne de mention. Des efforts sont déployés au quotidien pour offrir un milieu de travail où toutes et tous peuvent réaliser leur plein potentiel.

L'organisation a veillé à l'amélioration de sa performance globale afin de maximiser sa contribution à la collectivité. Elle a notamment misé sur l'innovation et la collaboration pour optimiser ses processus.

Loto-Québec a aussi commencé la mise en œuvre de son plan de responsabilité sociétale 2023-2028. Bâti autour des quatre piliers que sont les joueuses et les joueurs, les équipes, la communauté et l'environnement, il met en lumière l'étendue des retombées que génère la Société. L'arrimage de ce plan au plan stratégique démontre clairement que le désir de l'organisation de participer à la vitalité du Québec est aussi grand que celui qu'elle a de divertir les Québécoises et les Québécois.

Remerciements

Je souhaite remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur apport précieux tout au long de la dernière année. J'en profite pour saluer l'implication de M^{me} Nathalie Goodwin, qui a été en poste à titre d'administratrice durant plus de 12 ans.

Je tiens également à souligner la qualité de l'équipe de direction, dirigée par M. Jean-François Bergeron, qui est composée de gens aussi compétents que dévoués. Ceci est aussi vrai pour l'ensemble des équipes en place. Grâce à vous, Loto-Québec continue de se démarquer dans l'industrie du jeu et du divertissement, et de contribuer fièrement à la société québécoise.

Ann MacDonald, ASC, PMP

Présidente du conseil d'administration



Message du président et chef de la direction

Grâce à l'excellent travail de nos équipes, nous avons réussi à atteindre notre cible budgétaire, malgré un contexte économique qui a exercé une pression sur le dollar discrétionnaire. Nos produits totaux se chiffrent à **2,9 milliards de dollars** et notre résultat net consolidé s'élève à **1,5 milliard de dollars**. Nous sommes très satisfaits de ces résultats, qui sont les quatrièmes plus élevés de l'histoire de Loto-Québec. Et comme tous nos profits retournent à la collectivité, c'est toute la population du Québec qui en bénéficie.

Il s'agit de nos meilleurs résultats des 18 dernières années, si l'on exclut l'année exceptionnelle que nous avons connue en 2022-2023.

Nos équipes ont déployé des efforts tant pour dynamiser notre offre que pour assurer une gestion responsable et efficiente. Nous avons ainsi conservé notre ratio des charges totales sur les produits au niveau souhaité.

Le dernier exercice a été marqué par le déploiement de notre nouveau plan stratégique. Celui-ci comporte quatre grandes orientations, qui nous permettront de continuer

à bien jouer notre rôle, dans le respect de notre mission, de notre vision et de nos valeurs :

- Proposer une expérience diversifiée, renouvelée et connectée;
- Réaliser nos ambitions en collaboration avec nos parties prenantes;
- Offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant;
- Simplifier nos façons de faire.

Nous avons aussi lancé notre nouveau plan de responsabilité sociétale. En plus d'être en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, il est complémentaire à notre plan stratégique, ce qui démontre l'importance de maintenir l'équilibre entre les aspects commercial et social de notre mission.

Plusieurs réalisations importantes ont ponctué la dernière année. Nous avons annoncé une excellente nouvelle, soit la construction d'un hôtel sur le site du Casino de Montréal. Ce projet majeur renforcera la position du Casino parmi les meilleures destinations de divertissement en Amérique du Nord.

D'ailleurs, pour diversifier encore davantage notre offre, nous avons inauguré un étage complet sans jeux de hasard et d'argent au Casino de Montréal. On y trouve ARcade, une expérience interactive unique créée par Moment Factory, et une vingtaine de jeux d'amusement entièrement conçus au Québec.

Nous avons encore une fois eu le plaisir de faire des milliers de gagnants partout au Québec. Nous avons remis un total de 1,6 milliard de dollars en lots à la loterie, au Kinzo et au bingo en réseau.

Pour bonifier nos services et répondre encore mieux aux attentes de la clientèle, nous avons rendu possible la réclamation en ligne pour les lots de loterie compris entre 600 \$ et 25 000 \$.

Les diverses activités offertes dans nos casinos et nos salons de jeux ont plu à la clientèle, ce qui nous a permis de surpasser le record établi l'année précédente quant aux résultats de ce secteur.

Le complexe Hôtel-Casino de Charlevoix a de nouveau proposé une superbe programmation estivale dans le cadre des Fêtes de Charlevoix. Un spectacle créé par la troupe de cirque Les 7 doigts de la main a aussi été présenté en primeur. Nous sommes heureux de contribuer à la vitalité de cette magnifique région.

Nous avons aussi eu le bonheur de collaborer aux célébrations du centenaire de Jean Paul Riopelle, notamment en organisant un spectacle de grande envergure à l'Hôtel-Casino du Lac-Leamy.

De nombreuses améliorations ont par ailleurs été apportées à notre site de jeu en ligne, lotoquebec.com, notamment pour faciliter la navigation, simplifier le processus d'inscription et renforcer la sécurité. Nous nous assurons ainsi de prendre notre place dans le marché en nous distinguant des opérateurs illégaux. Rappelons que lotoquebec.com est le seul site complètement légal et responsable au Québec, et dont les profits retournent à la collectivité.

Le renouvellement, en décembre dernier, du plus haut niveau de certification internationale en jeu responsable, soit le niveau 4 de la World Lottery Association, démontre que la commercialisation responsable est ancrée dans nos activités. C'est également ce qu'est venue rappeler la campagne *Question que le jeu reste un jeu*, qui illustre l'importance que nous accordons au bien-être de notre clientèle.

Tout au long de la dernière année, nous avons soutenu plusieurs causes et organismes. Parmi nos différentes actions caritatives, regroupées dans le programme *On gagne à redonner*, le lancement de l'initiative Employés de cœur me rend particulièrement fier. Nos équipes ont été nombreuses à participer à des activités de bénévolat d'entreprise, apportant ainsi une aide précieuse à des gens dans le besoin.

De plus, notre soutien aux arts et à la culture d'ici ne s'est pas démenti. Nous assurons fièrement un leadership dans le domaine de la commandite au Québec en étant l'un des principaux partenaires d'événements festifs, rassembleurs et socialement responsables. *Les rendez-vous Loto-Québec* ont appuyé plus de 50 festivals et événements dans toutes les régions du Québec.

Nous sommes aussi ravis d'avoir conclu un partenariat d'une durée de trois ans avec BIXI Montréal, un leader de la mobilité durable.

Nous avons poursuivi nos initiatives favorisant la santé et le mieux-être des membres de nos équipes, ceux-ci étant au cœur de tous nos succès. Les mesures mises en place nous ont permis d'obtenir la Reconnaissance de niveau 3 du Groupe entreprises en santé pour une deuxième année de suite.

Enfin, nous avons fait en sorte de développer encore davantage une culture de l'innovation, et ce, dans l'objectif d'optimiser notre performance. Ceci passe notamment par le recours à la technologie et la simplification de nos façons de faire.

Remerciements

Je remercie M^{me} Ann MacDonald, présidente du conseil d'administration, et tous les administrateurs pour leur précieuse collaboration. Je souligne par le fait même l'implication de M^{me} Nathalie Goodwin, membre sortante.

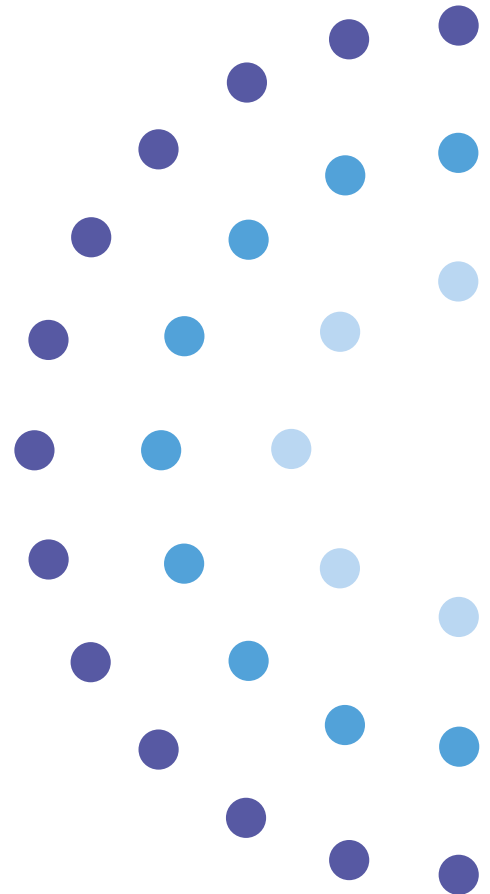
Je souhaite en outre témoigner ma reconnaissance à tous nos employés. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes composées de gens passionnés et talentueux dans l'ensemble des secteurs de l'organisation. Je tiens aussi à remercier mes collègues du conseil de direction, qui veillent sans cesse à la bonne conduite des affaires de Loto-Québec.

Merci également à notre clientèle pour sa confiance. Continuons de jouer ensemble pour faire gagner le Québec!



Jean-François Bergeron

Président et chef de la direction



Organigramme

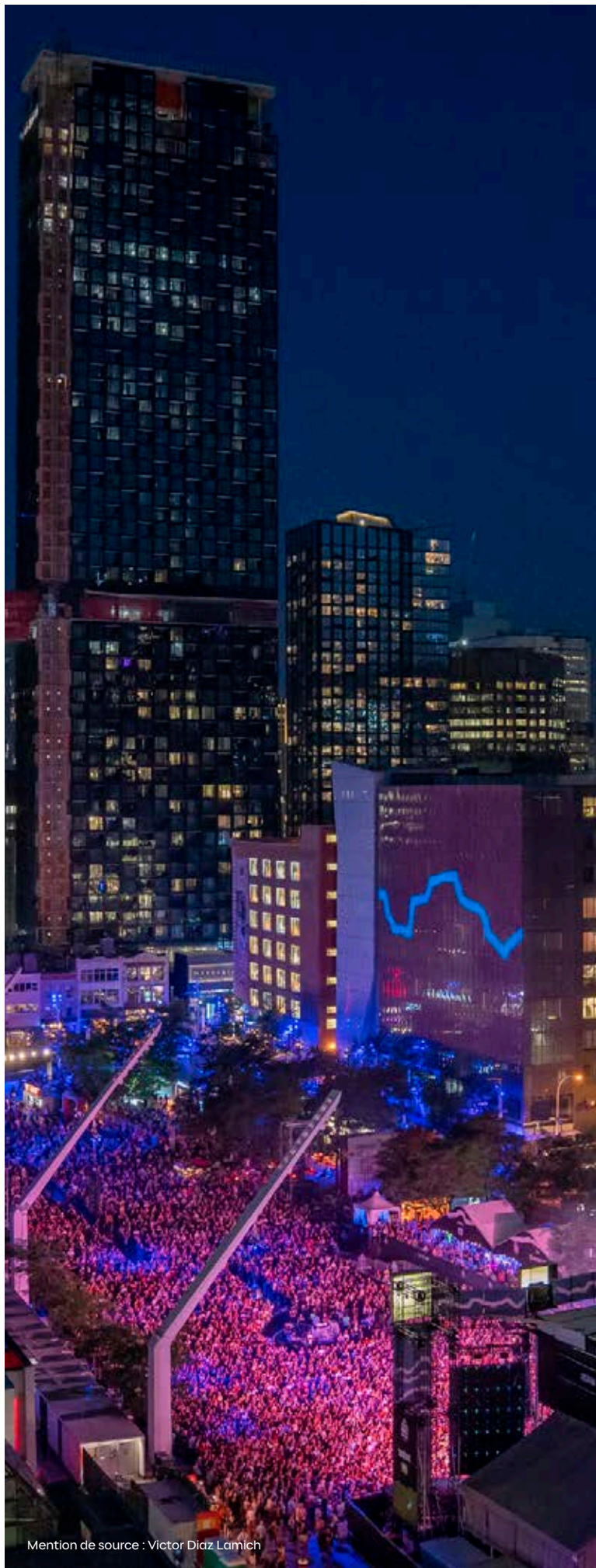




À l'avant : Denis Daly, Isabelle Jean, Jean-François Bergeron, Marie-Christine Tremblay et Kevin G. Taylor
À l'arrière : Nathalie Rajotte, Vincent Veilleux, Benoit Lefrançois, Nathalie Lemieux, Stéphane Fraser,
Marie-Claude Tremblay et Sylvain Carrier



Revue de nos activités



Notre plan stratégique 2023-2026 comprend **quatre orientations**. Celles-ci guideront nos actions tout au long de ce cycle triennal et nous permettront de saisir les occasions qui se présenteront à nous, notamment en ce qui a trait aux changements dans les habitudes de consommation. Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité de nos réalisations passées, tout en **reflétant notre vision et nos valeurs renouvelées**.

1

Proposer une expérience diversifiée, renouvelée et connectée

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
Changements accélérés des habitudes de consommation	Proposer une expérience diversifiée, renouvelée et connectée	1.1 Faire vivre à nos clients une expérience personnalisée et divertissante	1.1.1 Taux de migration de la clientèle vers nos plateformes	+10,1 %	+14,5 %	+23,1 %
			1.1.2 Taux de satisfaction de la clientèle sur nos plateformes numériques	74,6 %	74,6 %	74,8 %
		1.2 Accroître notre présence en ligne	1.2.1 Proportion des revenus en ligne	13,5 %	14,5 %	15,0 %

Casino de Montréal : le divertissement encore plus de l'avant

En décembre, nous avons eu le grand plaisir d'annoncer la construction d'un hôtel d'environ 200 chambres sur le site du Casino de Montréal, dans le respect de l'environnement du parc Jean-Drapeau. L'ouverture de cet hôtel, prévue d'ici deux à trois ans, nous permettra de faire rayonner davantage le Casino et de bonifier l'offre qu'il propose aux millions de personnes qui s'y divertissent chaque année. Il s'agit d'un projet porteur, dans lequel nous impliquons notamment la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et le ministère du Tourisme. Les firmes d'architecture, de design et d'ingénierie sélectionnées, qui sauront donner vie à notre vision, soit un hôtel reflétant l'élégance du Casino, ont déjà entamé la conception. Le partenaire hôtelier sera choisi dans les prochains mois.

Depuis novembre, la clientèle du Casino peut se divertir sur un étage consacré à une nouvelle offre sans



Images à titre indicatif seulement
menkès shooner dagenais letourneux architectes

jeux de hasard et d'argent. La grande vedette de cet étage est ARcade, une expérience interactive unique en son genre que nous avons lancée conjointement avec Moment Factory. Soulignons qu'il s'agit d'une première mondiale. Avec ses six jeux immersifs projetés au sol, ARcade promet de faire bouger joueurs et joueuses dans un esprit de compétition amicale. On trouve aussi sur cet étage une zone avec plus de 20 jeux d'amusement – conçus par Adrénaline –, un menu spécial et un bar, où des DJ se produisent à l'occasion.





Les plus gros lots remportés à la loterie au Québec pendant l'exercice

Lot	Loterie	Date de tirage	Provenance des personnes gagnantes
55 000 000 \$	Lotto Max	31 octobre 2023	Estrie
50 000 000 \$	Lotto Max	6 octobre 2023	Montréal
50 000 000 \$	Lotto Max	15 décembre 2023	Laurentides
7 000 000 \$	Grande Vie	28 décembre 2023	Estrie
5 000 000 \$	Colossal	S. O. (billet à gratter)	Estrie et Montréal
5 000 000 \$	Lotto 6/49	17 juin 2023	Montérégie
5 000 000 \$	Lotto 6/49	19 juillet 2023	Chaudière-Appalaches
5 000 000 \$	Lotto 6/49	20 septembre 2023	Centre-du-Québec, Laurentides, Montérégie et Montréal
5 000 000 \$	Lotto 6/49	23 décembre 2023	Chaudière-Appalaches
5 000 000 \$	Lotto 6/49	27 janvier 2024	Montérégie

Des gains importants grâce à tous nos jeux

Nous avons remis **1,6 G\$** en lots à la loterie, au bingo en réseau et au Kinzo durant l'exercice.

Des milliers de personnes à la grandeur du Québec ont encore eu la chance de gagner un lot à la loterie. À la fin de l'exercice, la province comptait **81 millionnaires** de plus, qui se sont partagé les **97 lots de 1 M\$ ou plus** versés à la loterie au cours de l'année. Parmi ces lots, sept ont été gagnés avec des billets achetés en ligne.

L'automne a été une période faste pour les adeptes de loterie. La récolte de l'Halloween a été plus que fructueuse pour un couple de l'Estrie, qui a mis la main sur le gros lot de 55 M\$ au Lotto Max le 31 octobre 2023. Mentionnons également qu'un Montréalais et une famille des Laurentides ont

« C'est toujours un moment spécial de voir quelqu'un remporter un gros lot en direct à la télé. Ce sont ces émotions authentiques vécues sur le plateau de *La Poule aux œufs d'or* qui contribuent au succès de cette loterie depuis maintenant plus de 30 ans ! »

— Isabelle Jean, vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation des loteries

gagné 50 M\$, aussi au Lotto Max, respectivement aux tirages du 6 octobre et du 15 décembre 2023.

Un autre lot qui a retenu l'attention est celui qu'un retraité de Terrebonne a eu le bonheur de recevoir à *La Poule aux œufs d'or* le 25 février 2024. Le gros lot de cette loterie, qui n'avait pas été gagné depuis le 25 octobre 2022, atteignait le montant record de 1 525 000 \$. De semaine en semaine, la fébrilité grandissait en studio. Les coanimateurs de l'émission, Sébastien Benoit et Julie Houle, rêvaient depuis longtemps de remettre cette somme jamais vue!

En casino et en salon de jeux, c'est **37 lots de 100 000 \$ ou plus** que nous avons remis au cours de l'année. En décembre, un lot progressif de 1 089 227 \$, qui était simultanément offert dans les quatre casinos, a été remporté à une table du Casino de Montréal. Plus impressionnant encore, un joueur au Salon de jeux de Québec est reparti avec 1 277 688 \$ en janvier après avoir gagné le gros lot progressif pancanadien d'une machine à sous de la série Powerbucks. Il s'agit du plus gros lot jamais remis dans cet établissement. L'exercice s'est terminé alors que le gros lot de la main crève-cœur au Casino du Lac-Leamy atteignait 1 742 405 \$, un record!

Les adeptes de jeux de casino sur lotoquebec.com ont aussi eu droit à une belle récolte. Au total, **35 lots de 100 000 \$ ou plus** y ont été gagnés. En avril, une machine à sous Powerbucks a permis à un résident de Laval de rafler le plus gros lot offert en ligne durant l'année, soit 1 728 271 \$.

Dans les casinos et les salons de jeux, y compris le casino en ligne, nous avons remis **5 114 lots de 10 000 \$ ou plus**, pour un total de près de **100 M\$**.

Il y a aussi eu de petites et grandes émotions dans nos salles Kinzo et de bingo en réseau. En tout, c'est **52 lots de 20 000 \$ ou plus** qui ont été attribués grâce à ces jeux. Au Kinzo, le super gros lot de 25 000 \$ a été remis 20 fois, tandis que 10 lots de 50 000 \$ ou plus ont été gagnés grâce à des promotions au bingo en réseau.

Réclamation en ligne : pour une expérience client bonifiée

Bonne nouvelle : nous offrons dorénavant la réclamation en ligne ! Il s'agit de l'un des plus grands changements que nous avons mis en place l'an dernier pour nous adapter aux nouveaux comportements des consommateurs et des consommatrices. La clientèle n'a donc plus à se déplacer pour réclamer tout lot remporté à la loterie compris entre 600 \$ et 25 000 \$ ainsi que les cadeaux de la loterie Cadeau surprise. Mentionnons d'ailleurs que 75 % des réclamations pour cette loterie ont été effectuées en ligne l'automne dernier : la preuve que cette nouvelle option, rapide et efficace, est déjà très appréciée !

PLINKO® : trois étapes, trois façons de gagner

Les billets de la loterie PLINKO®, inspirée du jeu de la légendaire émission télévisée *The Price is Right*®,

ont fait leur arrivée chez les détaillants et en ligne le 1^{er} mai 2023. Cette loterie, qui comporte trois étapes, offrait de nombreux lots instantanés et trois façons de gagner. Elle a surtout permis aux huit chanceux et chanceuses qui ont découvert un lot « PLINKO® » d'être accueillis en grand au Casino de Montréal, où ils ont fait tomber un disque sur un véritable tableau de jeu PLINKO® pour gagner de 100 000 \$ à 500 000 \$. Une résidente de la Montérégie y a remporté un gros lot de 500 000 \$. PLINKO® nous a permis de remettre un total de 2,5 M\$.

Des lots méga-giga gros

À la fin de l'été, le billet à gratter Méga 360 a fait son retour en ligne et chez les détaillants, accompagné d'un billet similaire offrant des lots encore plus élevés : Giga 360. Cette saison, 13 personnes sont venues faire tourner une roue à notre siège social, aux côtés de l'animatrice Isabelle Racicot. Elles ont ainsi couru la chance de remporter un gros lot pouvant respectivement atteindre 500 000 \$ et 1 000 000 \$. Au total, nous avons versé 4,8 M\$ grâce à ces deux loteries.



Fremantle

The Price Is Right®/© avec Plinko®
FremantleMedia Netherlands B.V. 2023



« Je vais m'en souvenir pour toujours, c'est de belles grandes émotions ! »

— Roland Charette, gagnant de Célébration 2024

Célébration : toujours parmi les traditions des fêtes

Le 7 janvier 2024, 41 finalistes ont pris part au gala *Célébration* au Théâtre du Casino du Lac-Leamy. Animé par Sébastien Benoit, Gregory Charles et Véronic Dicaire, l'événement en a mis plein la vue aux quelque 1 400 000 personnes qui l'ont regardé. Le gros lot de 1 M\$ offert en direct à la télévision a été gagné par un résident de l'Outaouais qui avait reçu un billet en cadeau à l'occasion de son anniversaire. Une grande première cette année : les détenteurs et détentrices d'un billet Célébration ont pu participer aux tirages mensuels de la promotion 2^e chance puisque tous les billets à gratter y sont admissibles depuis le 1^{er} avril 2023.

Déjà 35 ans pour *Roue de fortune chez vous!*

En avril, l'émission *Roue de fortune chez vous!* est repartie pour un tour! Lors de cette 35^e édition, 68 personnes en provenance de plusieurs régions du Québec ont fait tourner la roue aux côtés de l'animatrice Anick Dumontet et ont mis la main sur un total de 4,4 M\$. Depuis ses débuts, *Roue de fortune chez vous!* a remis 173,6 M\$ en lots.

D'autres nouveautés du côté de nos loteries

Pas moins de 67 billets à gratter sur des thèmes amusants et variés ont été mis en marché cette année.



« De pouvoir profiter de la vie, de voyager comme ça me tente, pour moi, c'est pas mal un rêve! »

— Marc-Olivier Moisan, gagnant d'un gros lot de 100 \$ ultime

Mentionnons que le billet 100 \$ ultime, qui offre les meilleures chances de devenir millionnaire grâce à la loterie, est revenu pour une troisième édition au printemps, après cinq ans d'absence.

La mise en ligne de 13 jeux Instants inspirés de billets à gratter nous a également permis d'agrandir la famille des produits briques et clics. Parmi ceux-ci figurent PLINKO®, Giga 360 et Carte d'embarquement.

Les nouveautés de l'exercice

Billet	Gros lots	Particularités
	15 000 \$	<ul style="list-style-type: none">Ce billet a été conçu en partenariat avec Miel & Co et lancé dans le cadre du Jour de la Terre.Pour l'occasion, tous nos établissements ont retardé la tonte de leur gazon dans le cadre du Défi Pissenlits, instauré par Miel & Co pour protéger les abeilles.
	10 000 \$	<ul style="list-style-type: none">En plus des gros lots en argent, des expériences uniques d'une valeur de 5 000 \$ étaient offertes dans certains festivals.Les gagnants et gagnantes ont ainsi pu vivre des moments inoubliables dans l'un des six événements sélectionnés. Ce billet a aussi offert une vitrine inestimable aux <i>Rendez-vous Loto-Québec</i>.
	50 000 \$	<ul style="list-style-type: none">Le thème de ce billet était les moyens de transport électriques.En plus de son gros lot, Chargé offrait des petits véhicules électriques : une trottinette, un vélo de ville, une motoneige et une motomarine.
	1 000 000 \$	<ul style="list-style-type: none">Nous avons mis en vente Jour de chance pour souligner le fait que février comptait 29 jours en 2024.Cette loterie offrait plusieurs tirages : un tirage de 100 000 \$ chaque jour de février et un grand tirage de 1 000 000 \$ le 29.

Des activités pour tous les goûts en casino et en salon de jeux

Le plaisir a été de la partie dans nos casinos et nos salons de jeux! Nos établissements ont une fois de plus surpris la clientèle avec une offre de divertissement des plus variées. Les gens s'y sont rendus pour passer du bon temps et participer à des activités originales, dont :

- des soirées spéciales pour les fêtes, notamment pour le 31 décembre;
- des festivités pour le Super Bowl qui ne manquaient pas d'ambiance, dans nos espaces consacrés aux paris sportifs au Casino du Lac-Leamy et au Salon de jeux de Trois-Rivières;
- des spectacles du ComediHa! Club en tournée avec des humoristes de talent, animés par Pascale Marineau et Charles Pellerin;
- la promotion *BMW*, qui a permis à cinq personnes de remporter une BMW X3 hybride rechargeable.

Durant l'année, nous avons offert près de 650 spectacles musicaux gratuits dans nos 4 casinos et nos 2 salons de jeux, la plupart mettant en vedette des artistes locaux. Le Cabaret du Casino de Montréal et le Théâtre du Casino du Lac-Leamy



ont aussi présenté plusieurs spectacles, pour un total de quelque 200 représentations, dont plus de la moitié étaient donnés par des artistes québécois.

Le plaisir a également été au rendez-vous sur lotoquebec.com. La clientèle s'y est bien amusée et a gagné des lots intéressants grâce à diverses promotions, comme *Roulez en BMW*, *Calendrier des fêtes* et *lotoquebec.com x IGT*, qui offraient toutes trois 100 000 \$ en lots.

Les Féeries de Charlevoix : une deuxième édition réussie!

L'été dernier, le site du complexe Hôtel-Casino de Charlevoix s'est transformé en grande fête foraine à l'occasion des Féeries de Charlevoix. Camions de cuisine de rue, personnages colorés et feux d'artifice étaient de la partie, sans oublier le sympathique jeu « tombe à l'eau », qui a notamment permis d'amasser 10 000 \$ au profit de Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean. En grande primeur cette année, Les Féeries ont aussi présenté le spectacle de cirque *Éclats*, créé par Les 7 doigts de la main. Ces événements conjoints ont permis de consolider l'importance du complexe au sein de la région et de faire rayonner le talent d'ici. Ce lieu de villégiature a également été en



vedette dans une campagne publicitaire d'envergure, qui visait à stimuler le tourisme dans Charlevoix pour l'occasion.

Des nouveautés au complexe Hôtel-Casino de Charlevoix

Deux activités sont venues s'ajouter à l'offre de divertissement de ce complexe hôtelier au cours de l'été : un parcours de minigolf et une tyrolienne.

Soulignons par ailleurs que le Fairmont Le Manoir Richelieu célèbre son 125^e anniversaire en 2024. Nous sommes toujours aussi fiers d'être associés à cet établissement de renom, qui est le quatrième hôtel de la chaîne Fairmont et le deuxième hôtel au Québec à jouir d'une telle longévité.



L'Hôtel-Casino du Lac-Leamy : le terrain de tous les jeux

L'Hôtel-Casino du Lac-Leamy a fait l'objet d'une campagne publicitaire à grand déploiement cet hiver. L'offre de ce complexe unique en Outaouais y était mise en lumière. Salle de spectacle, restaurants, bars, piscines, casino et activités de plein air : la campagne démontrait que l'Hôtel-Casino offre tout pour un séjour complet.

La fébrilité de la World Series of Poker gagne lotoquebec.com

Cette année encore, lotoquebec.com a offert aux adeptes de poker la chance de plonger au cœur de l'action de la World Series of Poker (WSOP), qui a lieu à Las Vegas. Chaque semaine dès février, trois tournois permettaient d'obtenir un siège à cet événement, considéré comme l'expérience de poker la plus authentique qui soit. Les gagnants et gagnantes recevaient notamment un forfait comprenant les droits d'entrée pour le grand tournoi Millionaire Maker. Un minimum de 168 forfaits pour la WSOP était à gagner sur lotoquebec.com.

Amélioration de l'expérience client sur lotoquebec.com

Au cours de l'exercice, nous avons revu et amélioré les sections Casino et Casino en direct de lotoquebec.com. Grâce à son visuel plus accueillant, cette dernière propose une navigation simplifiée, qui facilite la recherche et l'exploration. La section Casino, quant à elle, offre maintenant davantage d'options au goût du jour, comme la possibilité d'utiliser le mode plein écran sur ordinateur et de sauvegarder beaucoup plus de jeux dans ses favoris ainsi qu'une augmentation notable de la vitesse de chargement.

Nous avons aussi travaillé à simplifier le processus d'inscription à lotoquebec.com, notamment avec l'ajout du Service de vérification Interac^{MD}. Ce n'est pas tout : grâce à l'ajout d'un outil de clavardage à même la plateforme, les personnes qui s'inscrivent à lotoquebec.com peuvent maintenant communiquer avec notre centre de relation client à tout moment durant le processus et obtenir des réponses à leurs questions. Mentionnons également qu'un nouveau mode de dépôt, soit le virement Interac, est offert sur notre site. Il est bien aimé de la clientèle parce qu'il est sans frais et sécuritaire.



Paris sportifs : des bornes en casino, en salon de jeux et hors de nos établissements

À l'instar du Casino du Lac-Leamy et du Salon de jeux de Trois-Rivières, les casinos de Charlevoix, de Mont-Tremblant et de Montréal ainsi que le Salon de jeux de Québec proposent désormais une offre aux adeptes de paris sportifs.



Des bornes de paris ont fait leur arrivée dans chacun de ces quatre établissements de jeux en cours d'année. Pour une première fois, nous avons également installé deux bornes dans des établissements hors de nos murs, soit dans des bars de Laval et de la Montérégie. Ces bars, dont l'un offre du billard et du golf virtuel, ont aménagé pour l'occasion une toute nouvelle section consacrée au visionnement de matchs sportifs.

Un nouveau balado sur le thème du pari sportif

Nous avons lancé un premier balado portant sur le pari sportif. Dans *Le Combo*, présenté par Mise-o-jeu+, les animateurs Stéphane Gonzalez et Maxime Van Houtte adoptent une approche conviviale pour discuter de sports et de paris, le tout avec une touche locale. Un nouvel épisode du balado est en ligne tous les vendredis sur le site Web et la chaîne YouTube de Mise-o-jeu+ ainsi que sur des plateformes de baladodiffusion. De courts extraits sont aussi diffusés sur les médias sociaux.



Site Web de Mise-o-jeu+ : revu et amélioré

Les adeptes de Mise-o-jeu+ ont maintenant accès à une version améliorée de notre plateforme de paris en ligne. Celle-ci met l'accent sur l'aspect local, qui constitue un élément distinctif de notre offre, et permet à la clientèle de trouver rapidement les paris mettant en vedette les talents et les équipes d'ici. Plus conviviale, cette plateforme offre aussi un plus large éventail de questions sur lesquelles parier ainsi que de nouvelles fonctionnalités de recherche qui simplifient la navigation.

Nous avons profité de la refonte du site Web de Mise-o-jeu+ pour lancer une nouvelle campagne publicitaire. Destinée aux partisans et aux partisans d'ici, elle vise à rappeler que Mise-o-jeu+ est le seul site de paris sportifs légal et responsable au Québec.

Ça bouge au Kinzo!

En juin, la salle Kinzo Saint-Eustache a déménagé dans un plus grand local, adjacent à une salle de bingo. Cette salle est la première du réseau à avoir arboré la nouvelle vitrine du Kinzo, qui illustre le dynamisme et l'aspect social de ce jeu. Au cours de l'été, la devanture de toutes les

salles s'est d'ailleurs peu à peu transformée à l'image de celle du Kinzo Saint-Eustache. Une nouvelle salle est aussi venue s'ajouter au réseau en juillet. Située à Mirabel, elle peut accueillir jusqu'à 60 joueurs et joueuses dans un environnement divertissant et moderne.

Trois grandes promotions ont été organisées dans les salles Kinzo au cours de l'année, soit *Enfin l'été*, *Les beaux dimanches* et *Stars d'un soir*.

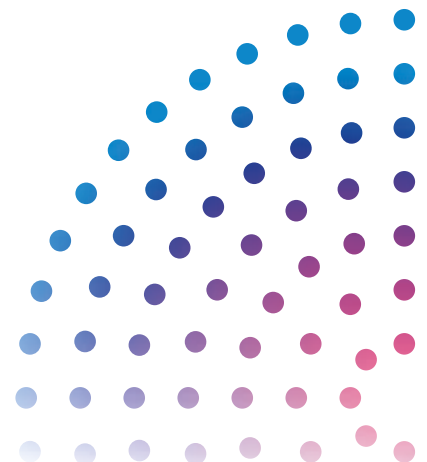
Cet été, la clientèle a aussi pu découvrir le billet Kinzo ultra, qui a permis à plusieurs de mettre la main sur des lots 25 % plus gros au jeu du 15/15.

Bingo en réseau : une promotion qui a du poids

Au bingo en réseau, les promotions qui mettent en jeu un gros lot garanti sont toujours très populaires. Nous l'avons constaté à nouveau cette année avec la promotion *Un jackpot qui a du poids*, qui a fait augmenter la frénésie en salle grâce au gros lot de 50 000 \$ qu'elle offrait. Celui-ci a été remporté dans sept salles au cours de l'exercice, dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Capitale-Nationale, de Laval, de la Mauricie, de la Montérégie et de Montréal.

Belle récolte au concours *Idéa*

L'originalité et la créativité de nos communications publicitaires ont à nouveau été reconnues au concours *Idéa*. Le 8 juin 2023, nous sommes repartis du gala avec un prix Or, attribué pour la campagne *Nouvelle réalité* du Lotto Max, quatre prix Argent et cinq prix Bronze. Mise-o-jeu a reçu de belles récompenses, dont un prix Argent et un prix Bronze pour la campagne *Mise-o-Québec*. Soulignons également que Ivan Grbovic, le réalisateur de notre campagne *Sortez le grand jeu*, qui présentait l'offre de divertissement dans nos casinos, a reçu deux prix Bronze, l'un pour la direction photographique, l'autre pour le montage. Nous sommes fiers de ces nouvelles reconnaissances de l'industrie, qui démontrent à quel point nos publicités parviennent à s'ancrer dans la culture populaire.





Réaliser nos ambitions en collaboration avec nos parties prenantes

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
Responsabilité sociétale et engagement des parties prenantes	Réaliser nos ambitions en collaboration avec nos parties prenantes	2.1 Maximiser nos efforts en matière de jeu responsable	2.1.1 Proportion des joueurs utilisant une mesure de jeu responsable	17 %	18 %	19 %
			2.1.2 Nouvelles initiatives pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent	19	21	21
		2.2 Améliorer notre bilan environnemental	2.2.1 Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2009	-22,7 %	-26,0 %	-45,8 %
			2.3.1 Opinion positive de la population à l'égard de Loto-Québec	64 %	65 %	63 %
		2.3.2 Indice de solidarité	1,6 M\$	1,7 M\$	2,0 M\$	

1,5 G\$
en dividende

14,3 M\$
remis à des OSBL

via les kiosques de loterie ainsi que le bingo en réseau et le Kinzo

Faire gagner le Québec de nombreuses façons

Notre mission consiste non seulement à gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent au Québec, mais aussi à contribuer à la collectivité québécoise. Nos contributions vont bien au-delà du dividende que nous versons chaque année au gouvernement. Nos mesures de jeu responsable, notre soutien à l'art, à la culture et à des centaines d'organismes sans but lucratif (OSBL) ainsi que nos initiatives environnementales en sont des exemples. Les liens de proximité que nous entretenons avec nos parties prenantes, qu'il s'agisse de nos équipes, des milieux de la recherche et de la santé, du gouvernement ou de nos partenaires d'affaires, sont essentiels à la réalisation de nos ambitions en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Notre nouveau plan de responsabilité sociétale met en lumière la valeur de nos contributions. En plus d'être aligné sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, il est complémentaire à notre plan stratégique. Cet arrimage entre nos deux plans démontre notre volonté d'assurer un équilibre entre les volets commercial et social de notre mission. Un suivi des actions de notre plan de responsabilité sociétale 2023-2028 se trouve à la page 127.

Au cours de la dernière année, nous avons diffusé une publicité télévisée illustrant nos retombées à la grandeur du Québec. Elle démontrait de belle façon que 100 % de nos profits sont remis aux Québécoises et aux Québécois sous diverses formes. Le message mettait également de l'avant les piliers de notre marque, soit divertir, rassembler et contribuer.



Commercialiser les jeux de hasard et d'argent de manière responsable

Déjà reconnu pour nos mesures de jeu responsable, nous continuons de collaborer entre autres avec des spécialistes des milieux de la recherche et de la santé ainsi qu'avec les organismes de réglementation afin de développer les meilleures pratiques dans le domaine et de les intégrer dans nos activités.

34,7 M\$ en contributions directes à la prévention du jeu problématique

(dont 22 M\$ consacrés à la lutte contre le jeu compulsif, à même notre dividende)

Nous sommes très fiers d'avoir obtenu pour une cinquième fois la plus haute certification internationale en jeu responsable, soit le niveau 4 de la World Lottery Association (WLA). Valable pour une période de trois ans, cette reconnaissance attribuée par un jury d'experts indépendants témoigne de l'exemplarité de nos pratiques de jeu responsable et de leur amélioration en continu.

Une première campagne transversale sur la commercialisation responsable

Au printemps et à l'automne, nous avons diffusé une campagne sur la commercialisation responsable présentant toutes nos catégories de produits. Intitulée *Question que le jeu reste un jeu*, cette campagne visait à rappeler à la population qu'elle peut compter sur des outils, des mesures et des programmes de jeu responsable quand elle s'adonne à nos jeux ou visite nos établissements. Elle démontrait l'importance que nous accordons au bien-être de notre clientèle tout en illustrant à quel point la commercialisation responsable



Une partie de ceux et celles ayant participé au renouvellement de notre certification en jeu responsable de la WLA

« Loto-Québec a encore une fois fourni une soumission de niveau 4 complète, bien organisée et très bien articulée. Vous avez de nouveau démontré une amélioration continue, à un niveau où la barre est déjà haute. Ceci est apprécié par le jury, car cela démontre votre engagement continu et de longue date envers le jeu responsable. »

— Jury de la WLA

est intégrée dans nos activités. Soulignons que cette campagne a été finaliste aux prix NASPL (North American Association of State and Provincial Lotteries) dans la catégorie Communication sur le jeu responsable - télévision.

D'autres initiatives pour que le jeu reste un jeu

Trois éditions de la promotion *Jouez sans dépasser*, qui incitait les joueuses et les joueurs de lotoquebec.com à se fixer des limites de temps ou de budget, ont eu lieu au cours du dernier exercice. Il est à noter que la grande majorité des personnes qui se sont fixé des limites pendant les périodes promotionnelles les ont conservées par la suite.

Nous avons également poursuivi nos initiatives d'information et de sensibilisation dans les espaces Bien joué! de nos casinos et de nos salons de jeux. Des activités ludiques

en lien avec les promotions en établissement ont permis à la clientèle d'en apprendre plus sur le rôle du hasard dans les jeux de hasard et d'argent.

De plus, des conseils de jeu responsable sont maintenant ajoutés au contenu de certaines de nos promotions, en ligne comme en établissement. Des messages de jeu responsable s'adressant spécifiquement aux adeptes de paris sportifs sont d'ailleurs véhiculés dans des publicités et sur de l'affichage permanent. Nous nous assurons ainsi d'avoir une approche qui est intégrée à toutes les étapes du parcours client.



Des formations en constante évolution

Une nouvelle formation obligatoire intitulée *Les appareils de loterie vidéo : comprendre le hasard et votre rôle auprès des joueurs* a été lancée à l'intention des détaillants d'appareils de loterie vidéo. De nouvelles capsules de formation sur le jeu responsable ont également été développées pour le personnel des salles Kinzo.

Des efforts en continu pour contribuer à la lutte contre le blanchiment d'argent

Pour faire suite au rapport d'audit réalisé par la firme Deloitte en 2021 sur les casinos et les salons de jeux, nous avons mis en place 21 initiatives pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent. Nous continuons de bonifier les mesures instaurées. En février, dans le cadre de l'adoption d'une modification réglementaire, une directive a été mise en place pour interdire l'accès aux casinos d'État aux personnes qui font l'objet de certaines condamnations criminelles, notamment en matière de blanchiment d'argent. Une solution technologique de lutte contre le blanchiment d'argent a également été implantée.

Jouer un rôle actif pour la préservation de l'éthique sportive

Stéphane Fraser, vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux, a été nommé vice-président de l'United Lotteries for Integrity in Sports. Sa présence au sein du comité exécutif de cette organisation nous donnera l'occasion de jouer un rôle encore plus actif dans la préservation de l'éthique sportive à travers le monde.

On se rejoint partout au Québec grâce aux *Rendez-vous Loto-Québec*



Depuis de nombreuses années, nous assurons un leadership dans le milieu de la commandite au Québec. Nous sommes en effet l'un des principaux partenaires d'événements festifs, rassembleurs et socialement responsables, et jouissons d'une excellente notoriété à cet effet. Selon une étude de Léger effectuée à l'automne, nous figurons au premier rang pour la visibilité assistée (parmi une liste préétablie).

10,9 M\$
en soutien à plus
de 50 festivals et
événements dans les
17 régions du Québec

Une campagne publicitaire rassembleuse invitait la population à venir nous rejoindre dans l'un des nombreux festivals faisant partie des *Rendez-vous Loto-Québec*. Nous sommes heureux de favoriser l'essor ainsi que l'accessibilité du divertissement et de la culture partout au Québec, et de le faire dans le respect des principes de RSE.

Encore une fois, de belles surprises attendaient le public sur le site de certains festivals grâce aux Moments chanceux Loto-Québec. La Roue chanceuse, le Défi festi – qui incluait des questions sur le jeu responsable – et *La grande promo* étaient autant d'occasions pour les personnes sur place de s'amuser et de courir la chance de gagner de petits ou de gros prix!

« Pour Loto-Québec, la commandite est non seulement un véhicule de visibilité. C'est aussi une occasion de démontrer que la société d'État partage les valeurs des Québécoises et des Québécois, et agit comme catalyseur de changement pour faire évoluer les pratiques de responsabilité sociétale dans le milieu événementiel. »

— Benoit Lefrançois, vice-président corporatif à la commercialisation responsable, à la responsabilité sociétale et aux affaires publiques



En janvier, nous avons eu droit à une visite de Bonhomme à notre siège social. Nous en avons profité pour souligner le 70^e anniversaire du Carnaval de Québec, que nous commanditons depuis plus de 25 ans.

Rencontre avec nos partenaires événementiels

Comme chaque année, nous avons organisé une rencontre avec nos partenaires des *Rendez-vous Loto-Québec* en présence de notre équipe des commandites ainsi que de notre président et chef de la direction. Un conférencier et une conférencière ont abordé des sujets liés à l'organisation d'événements écoresponsables et à l'innovation en matière de commandite. Cette rencontre fait partie de l'accompagnement que nous offrons aux responsables des événements que nous commanditons pour les aider à bonifier leur démarche de RSE.

Partenariat porteur avec BIXI Montréal

C'est avec beaucoup de fierté que nous sommes devenus partenaires présentateurs de BIXI Montréal. Durant trois ans, des stations et des vélos porteront les couleurs de Loto-Québec. Cette contribution à une entreprise innovante d'ici, qui est un leader de la mobilité durable, s'inscrit en cohérence avec les initiatives que nous mettons en place pour favoriser la santé et le mieux-être des membres de nos équipes, et pour réduire notre empreinte environnementale. Des déplacements gratuits ont par ailleurs été offerts à la population dans le cadre de certains festivals au cours de l'été.

« Au Défi sportif AlterGo, on peut compter sur le soutien de Loto-Québec depuis 30 ans. Loto-Québec nous a aidés à mettre en place des mesures de développement durable. Dans ses critères d'écoresponsabilité, il y a l'accessibilité universelle. Comme on travaille avec des personnes qui ont des limitations fonctionnelles, on trouve que c'est vraiment génial. Quelle motivation! »

— Marie Bélanger, directrice du développement des affaires à AlterGo

Soutien au sport professionnel et amateur

En plus de nos commandites de festivals, nous soutenons fièrement plusieurs organisations et événements sportifs d'ici. Voici quelques-unes de nos initiatives de la dernière année :

- Nous avons été l'un des partenaires Platine de l'Omnium Banque Nationale présenté par Rogers ;
- Un kiosque aux couleurs de Mise-o-jeu était présent aux matchs des Canadiens, des Alouettes et de l'Alliance de Montréal, lors des soirées de boxe au Casino de Montréal ainsi qu'au Grand Prix de Trois-Rivières ;
- Pour souligner la victoire des Alouettes à la coupe Grey, le Casino de Montréal a été illuminé aux couleurs de l'équipe et a tenu une soirée en l'honneur des champions ;
- Le Casino de Montréal a également accueilli une soirée-bénéfice au profit de la Fondation des Canadiens pour l'enfance ;

- Le M2 Marché-Montréal Loto-Québec, un lieu de rassemblement situé dans le Centre Bell, a présenté des créations faites en direct par des artistes locaux, inspirées du match du jour.

Soutien au talent et au divertissement d'ici

Nous avons eu le bonheur de nous associer à de populaires rendez-vous télévisuels. Voici un résumé de ces collaborations :

- Nous avons noué un partenariat avec la compétition de danse *Révolution*, qui a été suivie d'une tournée de spectacles à travers le Québec ;



- Dans le cadre du Gala des prix Gémeaux, nous avons organisé le concours *Un an de rendez-vous*, qui offrait cinq paires de billets pour le gala et deux ensembles de laissez-passer pour des festivals que nous commanditons;
- Nous avons une fois de plus été le présentateur du Gala de l'ADISQ et du prix Révélation de l'année, remporté par Kanen;
- Cette année encore, de sympathiques messages publicitaires mettaient en parallèle les défis vécus pendant la télé-réalité *Sortez-moi d'ici* et la vie de luxe dont on peut rêver avec le Lotto Max;
- La région de Charlevoix a de nouveau été mise en vedette dans l'émission *Zénith*. Un concours a permis à deux chanceux ou chanceuses de gagner une expérience signée Loto-Québec au complexe Hôtel-Casino de Charlevoix pour deux personnes;
- Nous avons présenté le Gala Les Olivier et le prix Découverte de l'année, remis à Mona de Grenoble.

Félicitations à tous ceux et celles qui ont brillé dans ces émissions grandement appréciées de l'auditoire québécois. Ce n'est pas le talent qui manque chez nous!

Participation à Cité Mémoire Charlevoix

Le complexe Hôtel-Casino de Charlevoix fait partie de l'expérience multimédia Cité Mémoire Charlevoix, lancée à la fin de juin. L'un des tableaux du parcours est projeté sur la façade du Casino. Ce projet d'envergure, qui rend hommage à cette région d'une grande beauté et à ses habitants, est le fruit d'une entente de cinq ans avec l'organisme Montréal en Histories. Ses retombées profitent à toute la collectivité.



Favoriser l'intérêt de la collectivité québécoise fait partie de notre mission depuis plus de 50 ans. Pour ce faire, nous soutenons plusieurs causes et OSBL. Toutes nos initiatives d'engagement collectif et caritatif sont maintenant regroupées dans le programme *On gagne à redonner*.

1,9 M\$
versés
directement
à des OSBL

Lancement de l'initiative Employés de cœur

L'automne dernier, nous avons lancé l'initiative Employés de cœur, qui vise à redonner à la collectivité dans le cadre d'une activité en groupe. Elle permet aux collègues d'exprimer leur générosité tout en tissant des liens. Un crédit d'heures correspondant à une journée de travail par année par personne est accordé pour la réalisation d'une telle activité.

3 432 h
de bénévolat
d'entreprise

(du 1^{er} novembre 2023
au 31 mars 2024)

Depuis son lancement, Employés de cœur est un succès, et l'engouement pour cette initiative ne se dément pas. Voici quelques exemples de tâches auxquelles se sont consacrées nos équipes :

- Tri et ensachage de denrées, et remise de paniers à des personnes en situation d'itinérance à Mission Bon Accueil;
- Tri de denrées à Moisson Montréal;
- Préparation de repas à Moisson Québec;
- Préparation de matériel d'urgence à la Croix-Rouge;
- Service de repas à la Fondation québécoise du cancer.

« Ce fut une expérience très enrichissante, qui nous a permis de découvrir un organisme dévoué et de nous ouvrir à la réalité des femmes en situation de vulnérabilité. »

— Julie Côté, analyste en conformité à la Vice-présidence à la direction juridique et participante à une activité de bénévolat au Chaînon



« En une journée, vous avez assemblé un mois de trousseaux alimentaires, ce que nous n'aurions pas été capables de faire seuls. Et pour le triage, le travail que vous avez abattu est énorme! Merci pour votre aide! »

— Arthur Devos, chargé de projet
à la Société de Saint-Vincent de Paul
de Montréal

Des détaillants de cœur

Pour une deuxième année, l'initiative Détaillants de cœur a permis de reconnaître l'implication des détaillants de loterie et de loterie vidéo auprès d'organismes de bienfaisance. Elle permet à chacun de nos détaillants de soumettre la candidature d'un organisme qu'il soutient pour lui faire courir la chance de recevoir 5 000 \$. Au total, **145 000 \$** ont ainsi été remis à 29 organismes.



Retour de Loto-o-suivant

À la mi-septembre, nous avons mis en marché la troisième édition du billet à gratter Loto-o-suivant. Cette loterie à vocation caritative a encore une fois fait 50 gagnants de 10 000 \$, qui ont choisi un organisme québécois qui leur tient à cœur et auquel ont également été remis 10 000 \$. En tout,

c'est **500 000 \$** qui ont été consacrés à des causes d'ici. Ce montant s'ajoute à la somme de plus d'un million de dollars déjà versée à des dizaines d'organismes québécois grâce à ce jeu! Loto-o-suivant est aussi offert en ligne, et ce, tout au long de l'année.

Émission spéciale de La Poule aux œufs d'or

Le 26 novembre 2023, une version caritative de *La Poule aux œufs d'or* a permis de donner un total de **252 000 \$** à six organismes de bienfaisance. Les six participants et participantes à l'émission ont chacun choisi un organisme, auquel un don équivalant à la somme qu'ils ont remportée – jusqu'à concurrence de 100 000 \$ – a été remis.

Lots caritatifs à Célébration 2024

Deux lots surprises de 50 000 \$ ont été tirés parmi les personnes chanceuses ayant pris part au gala télévisé *Célébration 2024*. Les deux gagnants de ces lots ont été invités à choisir un organisme, auquel nous avons aussi remis un montant de **50 000 \$** chacun.

Un don pour chaque réclamation

Nous avons versé 2 \$ pour chaque lot de loterie réclamé dans nos établissements à deux organismes qui nous tiennent à cœur, soit la Fondation Les Petits Rois et AlterGo. Des boîtes de dons étaient également à la disposition de la clientèle, et nous avons doublé les montants amassés. Nous avons ainsi pu remettre **89 000 \$** à chacun de ces deux organismes.

Soutien aux organismes Moisson

Grâce à la promotion *Gagnant-gagnant*, les casinos et les salons de jeux ont remis **320 000 \$** aux Moisson du Québec. Rappelons que nous soutenons ces banques alimentaires depuis plus de 10 ans.

Promotions au bingo en réseau et au Kinzo

Durant la promotion *Redonnons aux OSBL* du bingo en réseau, nous avons remis **100 000 \$** à 62 OSBL. La promotion *Qui gagne fait gagner*, tenue dans les salles Kinzo, a quant à elle permis de remettre **39 500 \$** à 18 OSBL.



Par ailleurs, grâce au bingo en réseau et au Kinzo, une somme de **4,5 M\$** a été versée aux OSBL titulaires d'une licence de bingo.

Une campagne d'entraide fructueuse

Nos équipes ont fait preuve de générosité à l'occasion de la campagne d'entraide. Un total de **200 000 \$** a ainsi été partagé entre les Centraide du Québec, PartenaireSanté-Québec et ses membres ainsi que la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

Un peu de magie pour le temps des fêtes

Nous avons encore une fois répondu à l'appel de l'organisme Opération Père Noël en offrant des cadeaux à des jeunes défavorisés provenant des quatre coins du Québec. Au cours de la dernière année, près de **300 parrainages** ont été effectués dans l'ensemble de nos établissements, soit environ trois fois plus qu'au cours des années précédentes.



Appui à des athlètes inspirants

Depuis plusieurs années, le Programme de bourses Loto-Québec, géré par la Fondation Aléo, reconnaît les accomplissements d'athlètes ayant une limitation physique ou sensorielle. Au cours du dernier exercice, nous avons remis **41 000 \$** en bourses à 14 athlètes.

Une fin de scolarité festive pour les Petits Rois!

Le bal de fin d'études des Petits Rois a eu lieu le 15 juin 2023. Ce moment

marquait l'aboutissement de cinq ans d'études et de stages pour deux des trois groupes que nous accueillons, soit ceux du Casino de Montréal et du siège social. Ces deux groupes sont avec nous à temps plein depuis le mois de septembre. Ils accomplissent différentes tâches leur permettant de développer leur motricité et leur autonomie. Le troisième groupe, arrivé il y a deux ans, poursuivra quant à lui son stage au Complexe multifonctionnel de Loto-Québec.

**Loto-Québec
et la Fondation
Les Petits Rois :
une histoire qui
dure depuis 2017!**



C'est à la fin de 2017 que notre partenariat avec la Fondation Les Petits Rois a vu le jour. Celui-ci vise à soutenir de jeunes adultes atteints d'une déficience intellectuelle de modérée à sévère dans leur cheminement. Nous leur offrons un programme de stage-études en milieu de travail afin de favoriser leur autonomie et leur inclusion dans la société.

Participer aux efforts environnementaux

La réduction de notre empreinte environnementale est une préoccupation constante dans l'ensemble de nos activités. Toutes nos équipes sont mises à contribution pour le développement et l'implantation de mesures écoresponsables.

Réduction de nos émissions de GES par rapport à 2009 : **-46 %**

Par nos efforts, nous souhaitons contribuer à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions

de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte 2030, entre autres en travaillant sur l'efficacité énergétique de notre parc immobilier.

La performance environnementale de nos bâtiments reconnue

Nous accordons une attention particulière à l'amélioration de la performance globale de nos bâtiments. Nous détenons d'ailleurs plusieurs certifications du programme BOMA BEST®, qui reconnaît la performance énergétique et la gestion environnementale des immeubles commerciaux existants en Amérique du Nord, et du programme

ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC, qui honore les organisations qui s'engagent à améliorer de façon proactive leur gestion des matières résiduelles. Au cours du dernier exercice, les casinos de Montréal et de Charlevoix sont passés du niveau Or au niveau Platine du programme BOMA BEST®. Le Casino de Montréal est aussi passé du niveau Performance au niveau Performance + du programme *ICI on recycle +*, alors que le Salon de jeux de Québec a obtenu cette certification pour une première fois. Le Fairmont Le Manoir Richelieu a quant à lui fait renouveler sa certification Performance +, qui avait été mise sur pause en 2019.

Certifications au 31 mars 2024

Établissement	BOMA BEST®*	ICI on recycle +
Casino du Lac-Leamy	Platine	Performance +
Casino de Montréal	Platine	Performance +
Casino de Charlevoix	Platine	Performance +
Casino de Mont-Tremblant	Or	Performance +
Hilton Lac-Leamy	Or	Performance +
Fairmont Le Manoir Richelieu	S. O. (en copropriété)	Performance +
Salon de jeux de Québec	S. O. (espace loué)	Performance +
Salon de jeux de Trois-Rivières	Or	Performance
Complexe multifonctionnel de Loto-Québec	Or	À venir
Centre informatique Pierre-De Coubertin	Argent	À venir
Siège social	Argent	À venir

* Le programme BOMA BEST® a récemment fait l'objet d'une refonte. Nous soumettrons nos prochaines demandes de certification pour la nouvelle version du programme.



D'autres reconnaissances en immobilier

Lors du Gala des prix BOMA, tenu au Cabaret du Casino de Montréal le 10 mai 2023, le Complexe multifonctionnel de Loto-Québec a remporté le tout nouveau Prix BOMA BEST® dans la catégorie Universel. Ce prix honore les immeubles certifiés durant l'année précédente et ayant obtenu le meilleur pointage dans leur catégorie.

En mars dernier, le projet de restauration des façades du Fairmont Le Manoir Richelieu a reçu un prix lors du gala de l'American Concrete Institute - section du Québec et de l'Est de l'Ontario, qui souligne l'excellence de la construction en béton. Ces travaux d'envergure ont été effectués de 2017 à 2022 par une firme d'ingénierie, sous la supervision de notre équipe de l'immobilier.

Le Fairmont Le Manoir Richelieu s'est également distingué en recevant deux prestigieuses certifications

environnementales de l'organisme Green Key Global, soit :

- la certification Clé Verte, niveau 5 - Réunions, pour son excellence en ce qui a trait aux réunions et aux événements écoresponsables ;
- la certification Clé Verte, niveau 5 - Système d'estimation écologique, pour son engagement envers le développement durable.

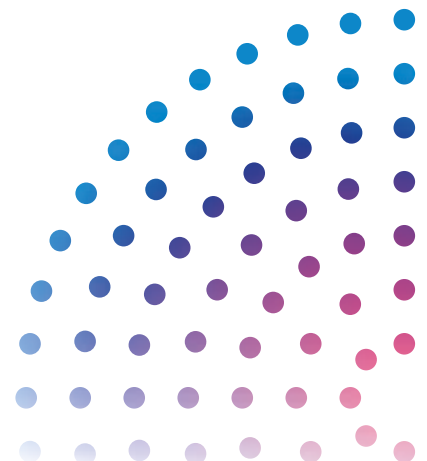
Ajoutons que cet hôtel est certifié Bienvenue cyclistes! et Aliments du Québec depuis 2023.

En route vers le zéro déchet

L'implantation d'une culture zéro déchet dans nos casinos et nos salons de jeux figure parmi les actions clés en matière d'environnement de notre plan de responsabilité sociétale 2023-2028. Cette démarche vise à réduire au maximum la production de déchets et le gaspillage, en posant un geste à la fois. L'objectif est d'améliorer

notre gestion des matières résiduelles de manière continue à court, à moyen et à long terme. Le remplacement des bouteilles d'eau en plastique par des canettes dans nos établissements fait partie des actions liées à cette démarche. Une bouteille en plastique ne peut être recyclée que cinq fois dans des conditions idéales, alors qu'une canette d'aluminium est recyclable à l'infini.

De plus, après nous être bien approprié le compostage dans les aires internes de nos casinos (cafétérias, bars et restaurants), nous avons décidé d'étendre cette pratique aux endroits accueillant la clientèle. Nous avons donc doté les stations libre-service de produits compostables (verres, ustensiles, etc.) et installé de nouveaux îlots de tri dans les aires de divertissement. Nous nous assurons ainsi d'avoir le bon bac pour la bonne matière au bon endroit.





Encore plus de visibilité pour la Collection Loto-Québec

Tout au long de la dernière année, nous avons pris part à des activités visant à soutenir et à encourager la relève en art émergent ainsi qu'à rendre l'art contemporain accessible au plus grand nombre de personnes possible. La Collection Loto-Québec rassemble près de 5 000 œuvres réalisées par plus de 1 200 artistes d'ici. Nous nous assurons de la faire rayonner sur l'ensemble du territoire québécois.

Pour donner une plus grande visibilité aux initiatives entourant notre collection, nous avons développé une offre de contenu virtuel sur le site de Radio-Canada en collaboration avec nos partenaires. Cette formidable

vitrine, accessible à ici.radio-canada.ca/hub-collection-loto-quebec, met en lumière les expositions de la Collection ainsi que les événements auxquels elle participe.

Un appui porteur d'espoir

Nous avons poursuivi notre engagement de longue date avec l'organisme Les Impatients, qui vient en aide aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale par le biais de l'expression artistique. En plus de soutenir la 25^e édition de son exposition-encan *Parle-moi d'amour*, nous lui avons permis d'utiliser nos panneaux publicitaires pour qu'il puisse promouvoir la campagne *Parle-moi d'amour... et d'espoir*, lancée à la suite d'un malheureux incendie dans ses locaux.

« Nous tenons à remercier Loto-Québec pour son précieux soutien. Au-delà de son appui très apprécié, je tiens à souligner l'apport chaleureux de l'équipe, qui contribue grandement à en faire un partenaire hors pair. »

— Frédéric Palardy, directeur général des Impatients

Hommage à un pilier de la culture québécoise

Nous avons eu le plaisir de collaborer aux célébrations du centenaire de Jean Paul Riopelle en mai. Plusieurs événements ont eu lieu pour honorer sa mémoire, dont un spectacle pyromusical gratuit inspiré de l'univers de ce peintre de génie.

Nous l'avons organisé en collaboration avec l'équipe des Grands Feux du Casino du Lac-Leamy et la Fondation Riopelle. De plus, une table d'hôte créée en l'honneur de l'artiste a été offerte au restaurant Arôme du Hilton Lac-Leamy.



Initiative de la Collection Loto-Québec	Date	Région
Remise d'une bourse d'achat dans le cadre du concours #artencadeau2023 et présentation d'œuvres de jeunes artistes à la foire d'art contemporain Plural, autrefois connue sous le nom de Papier, au Grand Quai du Port de Montréal	Du 21 au 23 avril 2023	Montréal
Remise du prix Loto-Québec artiste émergent du Québec, accompagné d'une bourse, à la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières	Du 17 juin au 10 septembre 2023	Mauricie
Exposition <i>Vues du fleuve</i> , en partenariat avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), au Musée maritime de Charlevoix, présentant 36 estampes communes à notre collection et à celle de BANQ, sélectionnées par les commissaires invitées Manon Barbeau et Anais Barbeau-Lavalette	Du 17 juin au 9 octobre 2023	Capitale-Nationale
Participation aux Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie	Du 15 juillet au 30 septembre 2023	Gaspésie
Soutien aux Missions photographiques, nées dans le cadre des Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie et qui consistent à documenter le territoire québécois contemporain de manière inusitée	Tout au long de l'année	Estrie
Remise d'une bourse d'achat dans le cadre du concours #jcollectionne à l'exposition-foire <i>Artch</i> , au centre-ville de Montréal, et programme de bourses de formation pour les jeunes artistes	Du 7 au 10 septembre 2023	Montréal
Participation à l'exposition-encan <i>Parle-moi d'amour</i> , des Impatients, à l'Université du Québec à Montréal	Du 8 au 20 septembre 2023	Montréal
Exposition <i>Sillons : partager la Collection Loto-Québec</i> au Centre SAGAMIE, à Alma	Du 14 septembre au 15 décembre 2023	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Exposition <i>Les pays intérieurs - Nutshimit</i> au Musée régional de Rimouski	Du 17 septembre 2023 au 28 janvier 2024	Bas-Saint-Laurent
Exposition <i>il existe de ces feux intérieurs qui illuminent les continents</i> , soulignant le 75 ^e anniversaire du manifeste <i>Refus global</i> , au Centre Adélar, à Frelighsburg	Du 7 octobre au 26 novembre 2023	Estrie
Présentation du volet Jeunes commissaires à la Manif d'art - La biennale de Québec	Du 23 février au 28 avril 2024	Capitale-Nationale



Offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
Attraction et rétention des talents	Offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant	3.1 Faire vivre à nos employés une expérience stimulante	3.1.1 Taux de roulement	11 %	10 %	4,9 %
			3.1.2 Proportion des employés issus de la diversité	24 %	25 %	25 %

4 873 employé·es qui contribuent à faire gagner le Québec

Nos équipes, la clé de notre succès

La réalisation de nos ambitions repose d'abord et avant tout sur les membres de nos équipes. C'est pourquoi il est primordial pour nous de leur offrir un environnement de travail sain, inclusif et engageant, qui les rend fiers de faire carrière chez nous. Dans un marché du travail en constante évolution, nous croyons à l'importance de veiller à leur bien-être pour qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel.

Certification Parité Platine : une première à souligner

Cette année, l'organisme La Gouvernance au Féminin nous a accordé la Certification Parité de niveau Platine, soit le niveau de reconnaissance le plus élevé, pour nos initiatives qui soutiennent les femmes dans le développement de leur leadership et l'avancement de leur carrière. Nous sommes très fiers de cette certification, qui témoigne de notre engagement à offrir aux femmes un milieu de travail favorisant l'atteinte de leurs objectifs professionnels. Parmi les éléments qui nous permettent

de nous distinguer, mentionnons la parité au sein de notre conseil d'administration et la présence dans notre organisation de collègues féminines dont l'influence est reconnue dans leur domaine.

Faire vivre la reconnaissance au sein de l'organisation

En janvier, nous avons organisé l'événement Ovation, acclamer l'excellence afin de faire rayonner les collègues et les projets s'étant illustrés au cours des derniers mois. Les finalistes, choisis parmi les nombreuses candidatures reçues, ont été accueillis par leurs gestionnaires et les membres de la haute direction au Cabaret du Casino de Montréal, où les grands prix ont été décernés.

Des collègues ayant récemment pris leur retraite ont aussi été mis en lumière à l'occasion d'événements visant à souligner leur contribution au succès de l'organisation. Nous avons en outre bonifié notre programme de reconnaissance, *Ovation*, en proposant de nouvelles façons de célébrer les anniversaires de service.



« On passe pratiquement la moitié de notre vie au travail. Évoluer dans une entreprise où l'on célèbre l'ensemble des membres du personnel est donc essentiel. C'est pourquoi je suis heureuse de me joindre à ce comité et de contribuer à rendre Loto-Québec plus inclusive. »

— Laurence Beauchemin, cheffe de service des communications corporatives, et nouvelle membre du comité consultatif en matière de diversité et d'inclusion

Pour une organisation fière de sa diversité

Nous avons invité les membres de nos équipes à remplir un formulaire leur demandant s'ils s'identifiaient à l'un des cinq groupes sous-représentés que sont, selon la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités ethniques ou visibles. Ces données, qui ont été recueillies de façon confidentielle, nous ont permis de dresser un portrait de la diversité organisationnelle. Ajoutons que, dans le cadre de la planification de nos initiatives internes, nous avons également choisi de considérer les membres de la communauté LGBTQ2+ comme un groupe sous-représenté. En plus de témoigner de notre proactivité, cette reconnaissance renforce notre engagement à offrir un milieu de travail inclusif.

Diversité et inclusion : renouvellement de notre comité consultatif

Créé en 2021, notre comité consultatif en matière de diversité et d'inclusion a gagné de nouveaux membres cet automne. Sept personnes, provenant de différents secteurs de l'entreprise, se sont jointes à leurs collègues en poste pour échanger des idées et faire des recommandations afin de garder la diversité et l'inclusion vivantes au sein de l'organisation.

Une formation pour aller à la rencontre de l'autre

En juin, nous avons diffusé une capsule de formation sur notre intranet portant sur les biais inconscients. Cette formation obligatoire pour l'ensemble de nos équipes insiste sur l'importance de prendre davantage conscience de ses biais afin de les éliminer et d'ainsi contribuer à un milieu de travail sain.

Le développement des talents à l'honneur

Sept nouvelles capsules vidéo portant sur le développement des talents ont été lancées au cours de l'année. Mettant en vedette la psychologue et conférencière de renom Rose-Marie Charest, ces capsules présentent les nombreux bienfaits de prendre son développement professionnel en main. Elles donnent notamment des pistes pour accroître son autonomie, dépasser ses limites et renforcer ses liens avec ses collègues. De plus, des parcours de développement ont à nouveau été offerts à l'interne.

La santé et le mieux-être toujours au programme

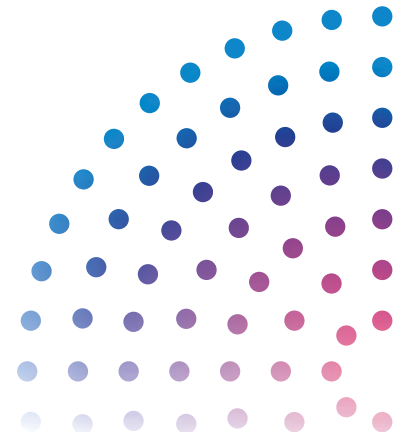
Dans le cadre de notre programme *VitaSanté*, qui fait la promotion de la santé globale en plus de mettre l'accent sur la prévention, nous avons proposé à nos équipes tout un éventail d'activités. Celles-ci ont

notamment pu apprendre des stratégies pour mieux gérer le stress et découvrir une série d'actions simples et faciles pour adopter de saines habitudes de vie.

Nous avons également envoyé, pour la deuxième fois, un questionnaire relatif à la santé à l'ensemble des membres de nos équipes. Ce questionnaire leur permet d'obtenir un score santé et des recommandations pour améliorer leur santé globale. Ceux et celles qui l'avaient rempli la première fois ont pu évaluer leur progression. Les données recueillies nous ont aussi permis de cerner les besoins prioritaires en matière de santé et de mieux-être, de façon à pouvoir toujours proposer des activités appropriées.



La santé et le mieux-être font de plus en plus partie de notre culture organisationnelle. En effet, selon les résultats de notre sondage d'engagement, le nombre de personnes qui considèrent que nous prenons des mesures adéquates pour promouvoir le bien-être de nos équipes a considérablement augmenté au cours du dernier exercice. De plus, pour une deuxième année consécutive, nous avons obtenu la Reconnaissance de niveau 3 du Groupe entreprises en santé.





« Nous avons passé une très belle journée au Défi Entreprises à Gatineau. Nous avons eu beaucoup de plaisir à nous encourager mutuellement. C'est un événement très rassembleur, qui nous a permis de nous retrouver entre collègues. »

— Jennifer Kukola, agente de bureau à la Vice-présidence exécutive à l'exploitation des casinos et des salons de jeux ainsi qu'ambassadrice du Défi Entreprises au Casino du Lac-Leamy

Un défi relevé ensemble

Nous avons fracassé un record de participation au Défi Entreprises cette année! Plus de 300 personnes se sont inscrites dans le groupe de Loto-Québec pour prendre part à cet événement, dont la mission est d'aider les gens à atteindre leurs objectifs de mise en forme. Que ce soit à Montréal, à Trois-Rivières, à Québec, à Gatineau ou de façon virtuelle, les participantes et participants se sont rassemblés et entraînés dans la bonne humeur. Nous sommes par ailleurs très fiers d'avoir obtenu le trophée de la deuxième entreprise la plus impliquée dans le Défi Entreprises de Montréal.

Suivi sur le réaménagement de notre siège social

Le projet de réaménagement de notre siège social, entamé à l'hiver 2023, va bon train. Plusieurs grands jalons ont été franchis, dont les phases de démolition ainsi que la construction des étages supérieurs, et ce, dans le respect de l'échéancier. Nous avons consulté nos équipes à plusieurs reprises dans les derniers mois, comme nous le faisons depuis le début du chantier, et

elles ont ainsi pu donner leur avis sur différents éléments du projet. Nous avons bien hâte qu'elles puissent s'approprier officiellement les lieux à la fin des travaux.

Rappelons que le réaménagement de notre siège social était nécessaire en raison du travail selon un modèle hybride, qui a fait naître des besoins différents. Nous en avons profité pour optimiser l'utilisation des espaces, ce qui nous a permis de rendre un plus grand nombre d'étages disponibles à la location. Tous ont trouvé preneur et les locataires y sont déjà installés. Des travaux de maintien de l'actif devaient également être effectués à court et à moyen terme.

Du plaisir au rendez-vous aux barbecues des employés

En mai et en juin, nous avons tenu nos traditionnels barbecues des employés. Ces événements ont été de belles occasions pour nos équipes de se rassembler et de passer du bon temps à l'approche de l'été. En vue de limiter les impacts environnementaux des barbecues, des mesures écoresponsables ont été mises en place, dont l'utilisation

de matériel réutilisable, compostable ou recyclable et le recours à une escouade verte pour le tri des déchets. Au total, 85 % des matières résiduelles ont ainsi été détournées des sites d'enfouissement.





Recrutement : des portes ouvertes et une campagne originale

En mai, nos casinos ont participé à l'événement Portes ouvertes sur le tourisme, de concert avec plus de 80 entreprises touristiques du Québec, pour faire connaître aux visiteurs et aux visiteuses le large éventail de métiers qu'ils offrent et leur donner envie de nous rejoindre sur notre terrain de jeu unique.

À l'hiver, nous avons lancé une campagne de recrutement d'envergure portant sur des postes à pourvoir dans quatre grands secteurs de nos établissements, soit les jeux, la sécurité, la restauration et le service à la clientèle. Originale, cette campagne présentait les emplois offerts de façon spectaculaire, à la façon de films à l'affiche, et démontrait parfaitement comment faire carrière chez nous permet de se trouver au cœur de l'action.

Mentionnons que nous avons également entamé une révision de notre marque employeur au cours de l'année. Cet exercice, qui s'échelonne sur plusieurs mois, nous permettra à la fois de définir notre promesse en tant qu'employeur et de continuer à bien faire vivre notre mission, notre vision ainsi que nos valeurs à l'interne. Plusieurs de nos équipes, notamment celles du talent et de la culture ainsi que du marketing, ont ainsi joint leurs efforts dans

l'objectif de créer une marque forte et distinctive qui favorisera l'attraction et la rétention de talents.

Bourses Extra : reconnaître et encourager la relève en TI

Émotions et fierté ont été au rendez-vous à l'occasion de la troisième édition de la remise des bourses Extra. Cet événement, qui s'est déroulé pour la première fois en présentiel, nous a permis de souligner la contribution des 50 stagiaires que nous avons accueillis au cours de la dernière année dans le secteur des technologies de l'information (TI). Huit de ces talents sont repartis

avec des bourses Extra en reconnaissance de l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de leur parcours chez nous.

Entente avec certaines unités syndicales

Nous avons conclu une entente avec les unités affiliées à la CSN dans les quatre casinos et au centre de relation client du jeu en ligne en septembre. Les activités dans nos établissements de jeux, qui étaient offertes de façon limitée durant le conflit, ont graduellement repris dans les semaines suivantes.



« J'ai absolument adoré mon stage ! J'ai bien aimé les gens, le domaine et les technologies utilisées. »

— Pierre-Amar Abdelli, stagiaire des cohortes de 2021 et de 2023, et analyste en informatique à la Vice-présidence corporative à la transformation numérique et aux technologies depuis janvier 2024



4

Simplifier nos façons de faire

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
Performance et vélocité des organisations	Simplifier nos façons de faire	4.1 Favoriser la culture de l'innovation	4.1.1 Ratio des charges totales sur les produits	30,0 %	30,0 %	30,3 %
		4.2 Optimiser la performance financière et organisationnelle	4.2.1 Résultat net	1,486 G\$	1,501 G\$	1,511 G\$

Notre résultat net de 2023-2024 est le **quatrième plus élevé** de notre histoire



Mettre en place les conditions gagnantes pour performer

Optimiser notre performance globale passe notamment par la simplification de nos façons de faire. La simplicité se vit dans l'ensemble de notre organisation, que ce soit dans nos processus, nos communications ou nos interactions, à l'interne comme à l'externe. Pour nous renouveler et demeurer compétitifs, nous veillons également à développer une culture de l'innovation tout en faisant preuve d'audace. Cette évolution se fait évidemment dans le plus grand respect des principes d'intégrité et de sécurité.

Grand succès pour un nouvel événement interne axé sur l'innovation

L'événement Loto-Québec numérique a eu lieu pour la première fois l'automne dernier. Près de 700 collègues ont participé à cette journée consacrée à l'innovation et à la technologie. Des kiosques sur des sujets tels que l'infonuagique, l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle leur ont permis d'en apprendre davantage sur quelques-uns des projets majeurs qui s'inscrivent dans notre transformation numérique.





Sensibilisation à la sécurité de l'information

L'équipe de la cybersécurité et des risques informationnels a profité de l'événement Loto-Québec numérique pour aborder l'enjeu incontournable que représente la cybersécurité. Les personnes qui visitaient le kiosque sur ce sujet étaient invitées à participer à un jeu-questionnaire testant leurs réflexes sur la sécurité de l'information. Des articles concernant notamment les mots de passe et la protection des renseignements personnels ont également été publiés sur l'intranet durant tout le mois d'octobre, dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la cybersécurité. D'autres activités de sensibilisation ont eu lieu tout au long de l'année, dont une webconférence obligatoire sur

les cyberattaques accompagnée d'une capsule de formation ainsi que l'envoi de courriels de rappel sur les bonnes pratiques en matière de protection des renseignements personnels.

Renforcement de la sécurité sur lotoquebec.com

Simplicité et sécurité vont de pair pour notre site de jeu en ligne. En plus d'avoir apporté des améliorations aux sections Casino et Casino en direct de même qu'au processus d'inscription, nous avons renforcé les mesures de sécurité pour les joueurs et les joueuses. L'ajout de la vérification en deux étapes, aussi appelée « authentification à deux facteurs », lors de l'ouverture de session fait partie des nouvelles mesures mises en place.



Une expérience client harmonisée dans tous nos établissements

Au cours du dernier exercice, nous avons remplacé le système de coupons d'encaisse dans nos salons de jeux par celui utilisé dans nos casinos. Ce changement de technologie nous permet d'offrir à la clientèle une expérience harmonisée et simplifiée dans tous nos établissements. Le travail de nos équipes en salon de jeux s'en trouve aussi facilité puisqu'elles ont ainsi accès à des outils plus performants.

Cette harmonisation a en outre permis l'arrivée du club Casino Privilèges dans nos deux salons de jeux. Ceci contribue à ce que nos établissements demeurent compétitifs, dans un marché où de tels programmes de fidélisation sont communs. La clientèle peut donc profiter des avantages du club, dont le cumul de Points Statut Casino et de Points Privilèges, les offres personnalisées et les promotions du moment, et ce, peu importe dans quel établissement elle joue. Le repérage des personnes autoexclues est également plus efficace.

Renouvellement d'une certification internationale en sécurité

En juillet, nous avons obtenu le renouvellement de la certification Norme de contrôle de sécurité de la World Lottery Association, que nous détenons depuis 2010. Valable jusqu'en juin 2026, cette certification signifie que nous faisons partie du cercle des sociétés de loterie qui :

- se démarquent par leur saine gestion des risques en matière de sécurité de l'information;
- respectent rigoureusement les meilleures pratiques mondiales à l'égard de l'intégrité des jeux de loterie.

Mise en place du Carrefour des connaissances de Loto-Québec

Depuis plusieurs années, le Centre de documentation de Loto-Québec est la référence en matière de documentation spécialisée pour l'ensemble de notre organisation. Plus récemment, nous avons entamé la mise en place du Carrefour des connaissances en jeu responsable, notamment en concevant une bibliothèque virtuelle qui regroupe des centaines de documents. Afin d'exploiter davantage le potentiel de l'information que nous possédons et de favoriser le partage des connaissances, nous avons réuni ces deux entités en créant le Carrefour des connaissances de Loto-Québec.

Lancement d'une nouvelle plateforme de formation en ligne

Au début du dernier exercice, nous avons adopté une nouvelle plateforme pour les formations en ligne. Cette plateforme est modulable, c'est-à-dire qu'elle s'adapte à nos besoins, et offre une expérience dynamique et conviviale. Elle est actuellement utilisée par les

détaillants d'appareils de loterie vidéo et les gestionnaires de salles Kinzo, qui y suivent des formations, dont celles sur le jeu responsable. Elle nous permet d'assigner des personnes à plus d'un établissement, ce qui facilite le suivi des formations obligatoires. Nous nous en servons aussi pour présenter des capsules d'apprentissage sur le fonctionnement des bornes de paris sportifs. Le secteur des loteries devrait commencer à l'utiliser à compter de l'automne prochain.

Une expérience bonifiée pour la clientèle de nos hôtels

Depuis le 29 novembre 2023, la clientèle du Hilton Lac-Leamy a accès à un répertoire entièrement numérique dans les chambres. En balayant un code QR avec un appareil mobile, elle peut accéder à une multitude d'informations pertinentes à son séjour, telles que les heures d'ouverture des installations, les menus des restaurants, la programmation de la salle de spectacle et les attraits touristiques à proximité. La solution est fournie par une petite entreprise innovante québécoise avec laquelle nous avons été mis en contact dans le cadre de notre partenariat avec le MT Lab, un incubateur d'innovations.

Le Fairmont Le Manoir Richelieu est devenu le premier hôtel au pays et le premier de la chaîne Fairmont à offrir le service d'assistant virtuel Alexa dans ses chambres. La version d'Alexa spécialement conçue pour l'hôtellerie permet aux personnes qui séjournent à l'hôtel de profiter d'une expérience personnalisée.

Favoriser la culture de l'innovation par des partenariats dynamiques

Les liens que nous entretenons avec des acteurs des domaines du jeu, du divertissement et de l'innovation de manière générale nous permettent de soutenir des talents locaux tout en restant au courant de l'évolution des tendances émergentes.

Nous avons pris part à divers événements au cours du dernier exercice. Soulignons entre autres les collaborations suivantes :

- Nous avons récidivé avec La Face des internets, une compétition amicale mais relevée de diffusion de contenus sur Twitch, principalement dans le domaine des jeux vidéo. Les gagnantes et les gagnants de l'édition 2024 ont été dévoilés le 7 avril lors d'un gala au Casino de Montréal;
- Nous avons participé au Comiccon de Montréal. Plus de 65 000 personnes étaient présentes au Palais des congrès pour cet événement axé sur la culture populaire, dont les jeux vidéo font partie intégrante. La Zone de jeux *indie* Loto-Québec mettait en vedette les plus récentes créations d'une vingtaine de studios québécois indépendants;



Discussions avec des personnalités adeptes de jeux vidéo sur Twitch

Au printemps 2023, nous avons lancé *La Suite* sur notre chaîne Twitch. Cette série de trois épisodes présente des discussions en direct avec des personnalités publiques à propos de leur intérêt pour les jeux vidéo.



- Nous avons organisé les DemoNights, en collaboration avec La Guilde du jeu vidéo du Québec, qui ont permis à 15 studios indépendants de présenter en primeur leurs nouveaux jeux sur notre chaîne Twitch;
- Nous nous sommes joints à de nombreuses personnalités inspirantes pour soutenir l'innovation et l'audace à l'occasion de la 12^e édition de C2 Montréal. Des conférences sur des sujets variés ont été présentées sur la scène Loto-Québec lors de cet événement d'affaires des plus créatifs;
- Nous avons agi à titre de partenaires de HUB Montréal, un événement-marché axé sur la créativité numérique, principalement dans les domaines de la culture et

du divertissement. Nous y avons présenté l'Espace Démo, une vitrine réservée aux démonstrations de projets numériques produits par des studios d'ici.

Collaboration avec des incubateurs

Nous avons poursuivi notre collaboration active auprès du Centech et du MT Lab, nos incubateurs partenaires d'innovations en technologie, en tourisme, en divertissement et en culture.

Nous nous sommes impliqués dans diverses activités avec ces partenaires dynamiques :

- Conférences;
- Communautés de pratiques en innovation;
- Sélection des cohortes de jeunes entreprises;
- Journées de réseautage et de démonstrations de solutions innovantes.

Les sujets abordés ont été nombreux, allant des technologies immersives, à l'intelligence artificielle en passant par l'expérience client et l'expérience employé. Quelques dizaines de collègues provenant de nombreux secteurs de notre organisation ont pu profiter de ces activités visant à propulser l'innovation et à tisser des liens avec l'écosystème de l'innovation québécois.



**CEN
TECH**

« Depuis 2018, le Centech a le privilège de bénéficier du partenariat avec Loto-Québec, accélérant ainsi le développement et le rayonnement du talent québécois en matière de solutions technologiques novatrices. Nous apprécions grandement son engagement continu. »

— Marjorick Foisy, directrice générale du Centech



**MT
LAB**

« Loto-Québec a été un partenaire de la première heure du MT Lab. Par la participation active des équipes, et leurs retours constructifs, nous avons pu avoir une influence remarquable sur l'écosystème d'innovation ouverte au Québec en accompagnant une centaine d'entreprises en démarrage. »

— Martin Lessard, directeur général du MT Lab





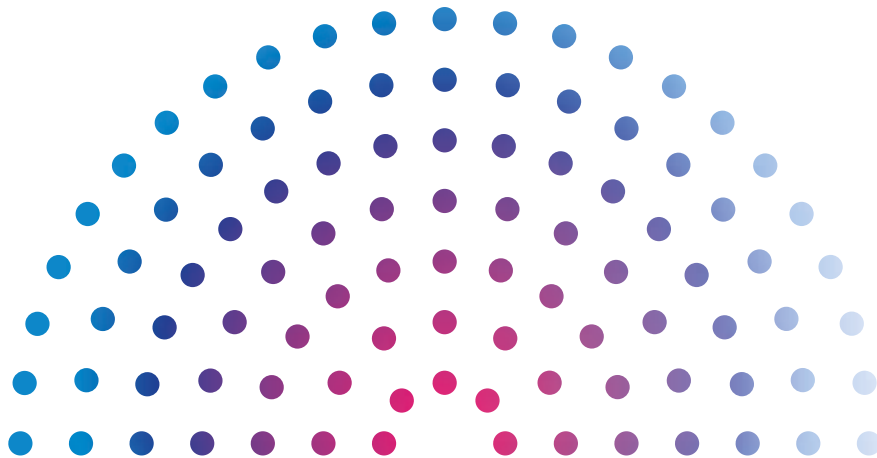
Soutien à la relève en entrepreneuriat, en divertissement numérique et en technologie

Nous octroyons des bourses d'excellence qui visent à stimuler la créativité, l'ingéniosité et l'innovation chez les jeunes talents. Durant le dernier exercice, nous avons notamment remis des prix et des bourses dans le cadre du Défi OSEntreprendre ainsi qu'à des étudiants de l'Université du Québec à Montréal et de l'École des arts numériques, de l'animation et du design de l'Université du Québec à Chicoutimi.



Nous sommes également fiers de contribuer au rayonnement de l'excellence en TI. Nous nous sommes associés au Concours des OCTAS, organisé par le Réseau Action TI, en tant que partenaires ambassadeurs. Nous y avons présenté le prix Innovation dans la catégorie PME et *startups*. Soulignons que Denis Daly, notre vice-président corporatif et chef de la transformation numérique et des technologies, était le président d'honneur de cette remise de prix.

Enfin, nous avons agi à titre de partenaires de la Compétition québécoise d'ingénierie, lors de laquelle des délégations étudiantes provenant de 11 universités ont mis de l'avant leur savoir-faire technique et leurs compétences liées au génie. Nous y avons notamment remis un prix spécial pour la solution la plus audacieuse de la compétition.

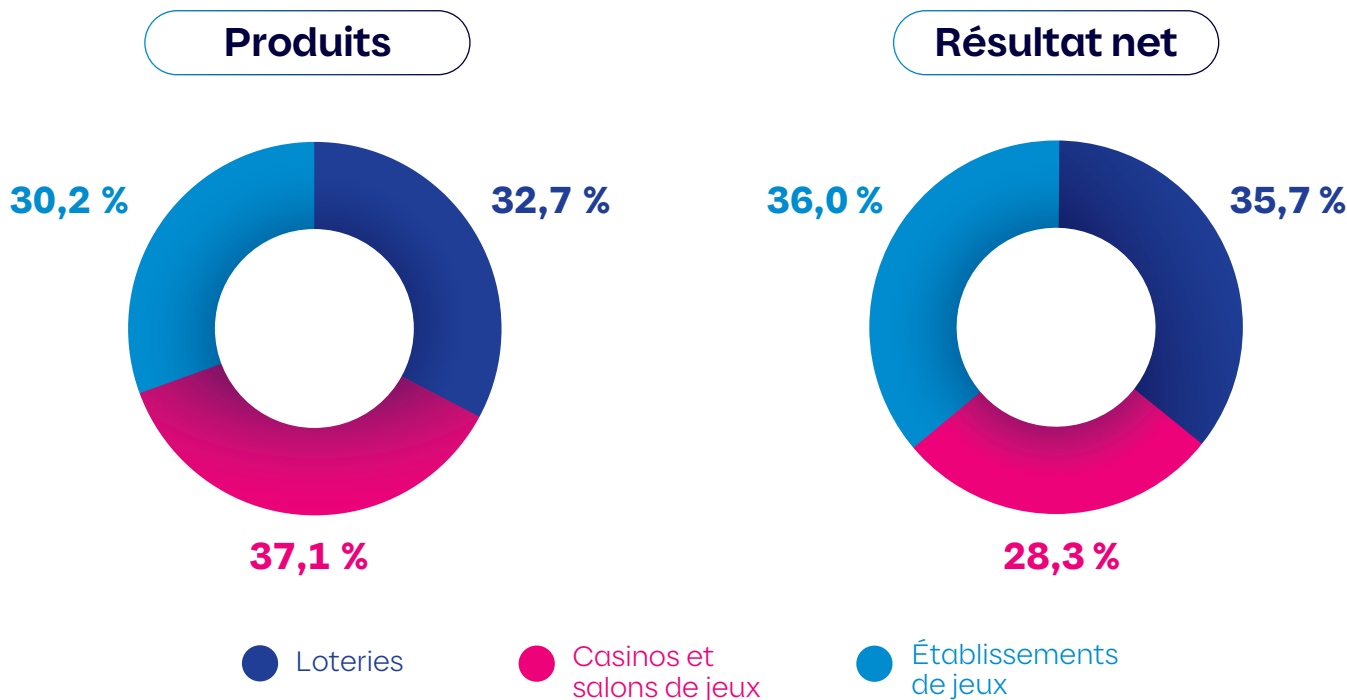


Finances



Revue financière

AU 31 MARS 2024



Au terme de l'exercice 2023-2024, Loto-Québec a généré des produits totaux de 2,932 G\$ et un résultat net consolidé de 1,511 G\$. Hormis l'année précédente, il s'agit de sa meilleure performance des 18 dernières années, soit depuis l'entrée en vigueur de la loi antitabac, en 2006, qui avait alors eu de grandes répercussions sur l'achalandage dans les établissements de jeux et les bars. Il s'agit également du quatrième résultat le plus élevé de son histoire, obtenu malgré le contexte économique.

L'écart par rapport à l'année financière 2022-2023, qui avait été exceptionnelle et surpassait la trajectoire de croissance anticipée, se chiffre à 66,3 M\$ (-2,2 %) pour les produits et à 89,1 M\$ (-5,6 %) pour le résultat net. Les équipes ont continué à dynamiser l'offre pour qu'elle réponde toujours aux attentes de la clientèle, tout en veillant à maximiser l'efficacité des opérations et en assurant une commercialisation responsable.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut consolidé totalise 2,398 G\$, ce qui représente une baisse de 76,7 M\$ (-3,1 %) en regard de 2022-2023.

Charges

Les charges totales se chiffrent à 887,5 M\$, une hausse de 12,4 M\$ (+1,4 %) par rapport à 2022-2023, mais une diminution de 17,4 M\$ (-1,9 %) par rapport à 2019-2020, soit l'année pré-pandémie.

Le ratio des charges totales sur les produits, qui est de 30,3 %, comparativement à 29,2 % l'année précédente, est en légère hausse. Malgré la pression liée à la hausse de ses charges, Loto-Québec a réussi à maintenir un équilibre

adéquat pour ce ratio grâce à un contrôle serré des dépenses. Il est à noter qu'il s'élevait à 33,0 % en 2019-2020.

Quant à la marge bénéficiaire nette, celle-ci se chiffre à 51,5 %, soit 2 points de pourcentage de plus qu'en 2019-2020.

Situation financière

Au 31 mars 2024, l'actif total de Loto-Québec s'établissait à 1,145 G\$, comparativement à 1,266 G\$ au 31 mars 2023, ce qui représente une baisse de 121,4 M\$ (-9,6 %), principalement attribuable au recul du résultat net par rapport à l'année précédente. Durant la même période, le passif total est passé de 999,3 M\$ à 877,9 M\$, soit une baisse de 121,4 M\$ (-12,1 %).

Loteries

Les produits du secteur des loteries totalisent 958,8 M\$. Il s'agit d'une baisse de 37,4 M\$ (-3,8 %) par rapport à 2022-2023, s'expliquant principalement par des séquences de gros lots défavorables, qui sont le fruit du hasard.

Il y a en effet eu moins de gros lots majeurs (50 M\$ ou plus) au Lotto Max, soit :

- 30 gros lots majeurs et 193 Maxmillions en 2023-2024 ;
- 49 gros lots majeurs et 864 Maxmillions en 2022-2023.

La baisse des produits a été en partie contrebalancée par la bonne performance des jeux Instants et des jeux à tirage régionaux.

Soulignons qu'une somme de 8,4 M\$ a été remise aux organismes sans but lucratif (OSBL) exploitant des kiosques de loterie.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Loteries à tirage	641 284	700 639	(59 355)	(8,5)
Instants	317 503	295 505	21 998	7,4
Total	958 787	996 144	(37 357)	(3,8)

Casinos et salons de jeux

Avec des produits de 1,109 G\$, le secteur des casinos et des salons de jeux a surpassé le record établi l'an dernier. Il s'agit d'une hausse de 7,6 M\$ (+0,7 %) par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci est due à la bonne performance des salons de jeux et du casino en ligne.

L'année a été marquée par un conflit de travail d'une durée de près de quatre mois dans les quatre casinos et au centre de relation client du jeu en ligne. Pendant cette période, les casinos sont demeurés ouverts, mais avec des heures d'ouverture et une offre de service réduites. Les activités ont ensuite repris graduellement.

Le casino en ligne a pour sa part continué de gagner en popularité, notamment grâce à l'amélioration de l'expérience client et aux efforts pour contrer le jeu illégal.

Pour ce qui est des salons de jeux, leur succès est attribuable aux activités de divertissement proposées et à l'ambiance en établissement, qui ont plu à la clientèle.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Casinos et salons de jeux	1 108 814	1 101 247	7 567	0,7

Établissements de jeux

Le secteur des établissements de jeux, qui comprend les appareils de loterie vidéo (ALV) dans les bars, les paris sur événement ainsi que le Kinzo et le bingo en réseau, a enregistré des produits de 885,5 M\$. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une baisse de 36,6 M\$ (-4,0 %).

Il est à noter que Loto-Québec souhaite réduire le nombre d'établissements offrant des ALV, ce qui s'inscrit dans sa

réflexion sur l'évolution de la loterie vidéo dans un cadre responsable.

Mentionnons qu'une somme de 4,5 M\$ a été remise aux OSBL titulaires d'une licence de bingo.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
ALV dans les bars, paris sur événement, Kinzo et bingo en réseau	885 525	922 163	(36 638)	(4,0)

Jeu en ligne

Le site de jeu en ligne de Loto-Québec a continué sa progression. La Société a poursuivi les efforts visant à canaliser l'offre de jeu en ligne, notamment en bonifiant son site en continu. Rappelons que lotoquebec.com est le seul site de jeux de casino et de pari sportif légal au Québec.

Des messages visant à encourager les pratiques de jeu responsable, comme le fait de se fixer des limites de temps ou de budget, ont également été véhiculés de diverses façons.

Contributions aux gouvernements

Les contributions de Loto-Québec sous forme de dividende au Trésor québécois s'élèvent à 1,508 G\$, ce qui représente une baisse de 89,1 M\$ (-5,6 %) par rapport à l'exercice précédent. À ce dividende s'ajoutent les 3,0 M\$ remis au gouvernement du Québec dans un compte à fin déterminée (pour financer des activités et des mesures de contrôle mises en place par la Régie des alcools, des

courses et des jeux) et les 110,8 M\$ versés au ministère du Revenu à titre de taxe de vente du Québec. Le total des contributions versées au gouvernement du Québec s'élève donc à 1,622 G\$ (2023 : 1,701 G\$). En outre, la Société a versé au gouvernement du Canada un total de 75,5 M\$ (2023 : 70,3 M\$).

Contributions aux gouvernements

AU 31 MARS

(En millions de dollars canadiens)	2024	2023
Gouvernement du Québec		
Dividende	1 507,9	1 597,0
Compte à fin déterminée	3,0	3,0
Taxe de vente du Québec	110,8	101,0
Total au gouvernement du Québec	1 621,7	1 701,0
Gouvernement du Canada		
Compensation pour le retrait du domaine des loteries	20,0	19,7
Taxe sur les produits et services	55,5	50,6
Total au gouvernement du Canada	75,5	70,3
Total	1 697,2	1 771,3

Information supplémentaire

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2024				
	<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>				
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
Produits					
Jeux	958 787	1 024 720	885 525	-	2 869 032
Restauration	-	66 122	-	(20 846)	45 276
Hébergement	-	17 972	-	-	17 972
	958 787	1 108 814	885 525	(20 846)	2 932 280
Coût des ventes					
Commissions	143 355	-	193 479	-	336 834
Redevances	11 727	79 087	2 518	-	93 332
Impression	24 591	-	2 031	-	26 622
Aliments et boissons	-	22 138	-	(8 538)	13 600
Taxe sur les produits et services	8 337	3 001	9 862	-	21 200
Taxe de vente du Québec	16 632	5 988	19 675	-	42 295
	204 642	110 214	227 565	(8 538)	533 883
Bénéfice brut	754 145	998 600	657 960	(12 308)	2 398 397
Charges					
Avantages du personnel	84 367	276 429	37 192	(2 223)	395 765
Dotation aux amortissements	10 994	52 759	8 796	-	72 549
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 438	6 700	390	-	8 528
Paiements spéciaux	20 041	-	2 759	-	22 800
Taxe sur les produits et services	4 077	7 927	2 942	-	14 946
Taxe de vente du Québec	8 136	15 840	5 869	-	29 845
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	90 851	210 264	57 603	(10 085)	348 633
	219 904	569 919	115 551	(12 308)	893 066
Résultat des activités d'exploitation	534 241	428 681	542 409	-	1 505 331
Produits financiers	(7 985)	(7 728)	(2 960)	-	(18 673)
Charges financières	2 199	3 236	1 913	-	7 348
Produits financiers nets	(5 786)	(4 492)	(1 047)	-	(11 325)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	-	5 734	-	-	5 734
Résultat net de la période	540 027	427 439	543 456	-	1 510 922

(En milliers de dollars canadiens)

2023

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
Produits					
Jeux	996 144	1 005 439	922 163	-	2 923 746
Restauration	-	75 719	-	(21 001)	54 718
Hébergement	-	20 089	-	-	20 089
	996 144	1 101 247	922 163	(21 001)	2 998 553
Coût des ventes					
Commissions	141 511	-	201 107	-	342 618
Redevances	10 203	67 288	2 479	-	79 970
Impression	24 300	-	1 651	-	25 951
Aliments et boissons	-	24 157	-	(7 880)	16 277
Taxe sur les produits et services	7 744	1 600	10 230	-	19 574
Taxe de vente du Québec	15 447	3 189	20 408	-	39 044
	199 205	96 234	235 875	(7 880)	523 434
Bénéfice brut	796 939	1 005 013	686 288	(13 121)	2 475 119
Charges					
Avantages du personnel	75 529	290 521	34 145	(2 566)	397 629
Dotation aux amortissements	11 043	51 377	9 804	-	72 224
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 361	6 675	385	-	8 421
Paiements spéciaux	19 671	-	2 423	-	22 094
Taxe sur les produits et services	4 076	7 591	2 594	-	14 261
Taxe de vente du Québec	8 135	15 167	5 175	-	28 477
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	91 326	205 981	48 574	(10 555)	335 326
	211 141	577 312	103 100	(13 121)	878 432
Résultat des activités d'exploitation	585 798	427 701	583 188	-	1 596 687
Produits financiers	(6 076)	(5 498)	(3 000)	-	(14 574)
Charges financières	2 175	3 677	1 972	-	7 824
Produits financiers nets	(3 901)	(1 821)	(1 028)	-	(6 750)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise, versements aux partenaires et dévaluation des participations dans la coentreprise	-	3 413	-	-	3 413
Résultat net de la période	589 699	426 109	584 216	-	1 600 024

Résultats comparatifs

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2024	2023	2022	2021	2020
Résultats consolidés					
Produits	2 932 280	2 998 553	2 217 229	1 407 537	2 741 626
Coût des ventes					
Loteries					
Commissions	143 355	141 511	146 733	126 938	143 338
Redevances	11 727	10 203	12 315	12 472	2 554
Impression	24 591	24 300	24 348	20 537	24 825
Taxe sur les produits et services	8 337	7 744	8 683	7 544	8 100
Taxe de vente du Québec	16 632	15 447	17 322	15 049	16 159
	204 642	199 205	209 401	182 540	194 976
Casinos et salons de jeux					
Redevances	79 087	67 288	58 064	48 743	39 057
Aliments et boissons	13 600	16 277	4 594	705	19 327
Taxe sur les produits et services	3 001	1 600	2 428	2 209	1 705
Taxe de vente du Québec	5 988	3 189	4 843	4 407	3 401
	101 676	88 354	69 929	56 064	63 490
Établissements de jeux					
Commissions	193 479	201 107	121 427	48 131	193 632
Redevances	2 518	2 479	2 299	-	597
Impression	2 031	1 651	994	285	1 339
Taxe sur les produits et services	9 862	10 230	6 206	2 418	9 767
Taxe de vente du Québec	19 675	20 408	12 381	4 825	19 485
	227 565	235 875	143 307	55 659	224 820
Total	533 883	523 434	422 637	294 263	483 286
Bénéfice brut	2 398 397	2 475 119	1 794 592	1 113 274	2 258 340
Charges des activités d'exploitation					
Loteries	195 259	186 526	172 640	171 141	175 133
Casinos et salons de jeux	474 385	483 381	300 246	303 144	509 820
Établissements de jeux	97 554	85 142	52 330	35 074	61 959
Dotation aux amortissements	72 549	72 224	74 783	92 839	99 056
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	8 528	8 421	7 959	6 660	7 260
Taxe sur les produits et services	14 946	14 261	10 000	9 122	13 407
Taxe de vente du Québec	29 845	28 477	19 960	18 229	26 789
	893 066	878 432	637 918	636 209	893 424
Résultat des activités d'exploitation	1 505 331	1 596 687	1 156 674	477 065	1 364 916
(Produits financiers nets) charges financières nettes	(11 325)	(6 750)	4 886	5 005	6 159
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements (contributions) aux (des) partenaires	5 734	3 173	5 849	(4 410)	5 295
Dévaluation des participations dans la coentreprise	-	240	2 720	18 840	-
Résultat net	1 510 922	1 600 024	1 143 219	457 630	1 353 462

États financiers consolidés

56	Rapport de la direction
57	Rapport des auditeurs indépendants
59	État consolidé du résultat global
60	État consolidé des variations des capitaux propres
61	État consolidé de la situation financière
62	Tableau consolidé des flux de trésorerie
63	Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec les informations données dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes et de leur application uniforme par Loto-Québec.

La direction de Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'informations financières et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction
de Loto-Québec,



Jean-François Bergeron

La vice-présidente corporative aux finances
et à l'administration de Loto-Québec,



Marie-Claude Tremblay, CPA

Montréal, Québec
Le 31 mai 2024

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

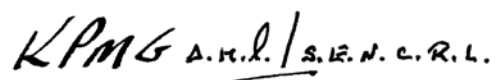
Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Montréal, le 31 mai 2024

État consolidé du résultat global

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(En milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Produits (note 5)	2 932 280	2 998 553
Coût des ventes (note 6)	533 883	523 434
Bénéfice brut	2 398 397	2 475 119
Charges		
Avantages du personnel (note 7)	395 765	397 629
Dotation aux amortissements (notes 8 et 9)	72 549	72 224
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	8 528	8 421
Paiements spéciaux (note 11)	22 800	22 094
Taxe sur les produits et services	14 946	14 261
Taxe de vente du Québec	29 845	28 477
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	348 633	335 326
	893 066	878 432
Résultat des activités d'exploitation	1 505 331	1 596 687
Produits financiers (note 12)	(18 673)	(14 574)
Charges financières (note 12)	7 348	7 824
Produits financiers nets (note 12)	(11 325)	(6 750)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise, versements aux partenaires et dévaluation des participations dans la coentreprise (note 13)	5 734	3 413
Résultat net	1 510 922	1 600 024
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net : Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	(71)	10 711
Résultat global	1 510 851	1 610 735

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 1^{er} avril 2022	170	86 300	169 635	256 105
Dividende	-	(1 597 024)	-	(1 597 024)
Contribution au gouvernement du Québec (note 15)	-	(3 000)	-	(3 000)
Transactions avec l'actionnaire	-	(1 600 024)	-	(1 600 024)
Résultat net	-	1 600 024	-	1 600 024
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	-	-	10 711	10 711
Résultat global	-	1 600 024	10 711	1 610 735
Solde au 31 mars 2023	170	86 300	180 346	266 816
Dividende	-	(1 507 922)	-	(1 507 922)
Contribution au gouvernement du Québec (note 15)	-	(3 000)	-	(3 000)
Transactions avec l'actionnaire	-	(1 510 922)	-	(1 510 922)
Résultat net	-	1 510 922	-	1 510 922
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	-	-	(71)	(71)
Résultat global	-	1 510 922	(71)	1 510 851
Solde au 31 mars 2024	170	86 300	180 275	266 745

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

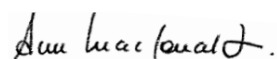
État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2024

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2024	2023
ACTIFS		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 16)	213 783	352 056
Créances clients et autres débiteurs (note 17)	96 348	61 379
Portion courante des prêts à la coentreprise (note 13)	4 000	3 500
Stocks (note 18)	4 250	5 143
Charges payées d'avance	30 316	32 316
Total des actifs courants	348 697	454 394
Participations dans la coentreprise et prêts (note 13)	19 787	22 644
Immobilisations corporelles (note 8)	621 038	616 426
Immobilisations incorporelles (note 9)	52 192	53 758
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	27 739	35 655
Actif net au titre des prestations définies (note 14)	75 208	83 218
Total des actifs non courants	795 964	811 701
Total des actifs	1 144 661	1 266 095
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 19)	242 893	16 779
Dividende à payer	9 743	295 724
Charges à payer et frais courus (note 20)	371 546	383 571
Dérivés sur opérations de jeu	4 239	6 241
Produits différés	3 326	3 533
Portion courante des obligations locatives (note 10)	7 336	7 862
Portion courante de la dette à long terme (note 21)	15 780	39 147
Total des passifs courants	654 863	752 857
Dette à long terme (note 21)	189 814	205 594
Obligations locatives (note 10)	22 581	29 985
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 14)	10 658	10 843
Total des passifs non courants	223 053	246 422
Total des passifs	877 916	999 279
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	180 275	180 346
Total des capitaux propres	266 745	266 816
Total des passifs et des capitaux propres	1 144 661	1 266 095

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ann MacDonald
Présidente du conseil d'administration



Jean-François Bergeron
Président et chef de la direction

Tableau consolidé des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(En milliers de dollars canadiens)	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	1 510 922	1 600 024
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	72 549	72 224
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	8 528	8 421
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'obligations locatives	14 654	6 006
Perte de change des obligations locatives	54	1 395
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	13 960	17 279
Quote-part du résultat net dans la coentreprise	5 734	3 413
Autres produits financiers nets	(11 325)	(6 750)
Variation nette des éléments hors caisse (note 16)	(53 952)	149 778
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(6 206)	(3 565)
Intérêts liés aux contrats de location	(969)	(1 180)
Intérêts payés	(6 093)	(6 957)
Intérêts reçus	18 673	14 574
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 566 529	1 854 662
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(65 460)	(46 409)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(21 018)	(17 938)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	69	204
Investissement dans la coentreprise, net des distributions, et versements aux partenaires	245	(5 000)
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités d'investissement	(86 164)	(69 143)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende payé	(1 793 903)	(1 449 519)
Variation nette des emprunts bancaires	226 114	(86 991)
Augmentation de la dette à long terme	-	32 215
Remboursement de la dette à long terme	(39 253)	(16 230)
Remboursement des obligations locatives	(8 596)	(7 823)
Contribution au gouvernement du Québec	(3 000)	(3 000)
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement	(1 618 638)	(1 531 348)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalent de trésorerie	(138 273)	254 171
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	352 056	97 885
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice (note 16)	213 783	352 056

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(En milliers de dollars canadiens)

1 • STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, au Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, au Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « filiales de Loto-Québec ») ainsi que les participations de Loto-Québec dans une coentreprise.

2 • BASE DE PRÉPARATION

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 31 mai 2024.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés sur opérations de jeu, évalués à la juste valeur ;
- du passif (actif) net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 22.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces éléments en cause. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes importantes relatives aux éléments qui font l'objet d'estimations, qui ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies aux notes suivantes :

- Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (notes 4 e et 14 b iv);
- Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (note 4 j, k et l);
- Dépréciation des actifs financiers (note 4 m);
- Passifs éventuels (note 23).

3 • MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

a) Normes nouvelles et révisées appliquées à compter du 1^{er} avril 2023

En février 2021, un amendement à la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*, a été publié. L'amendement, intitulé *Informations à fournir sur les méthodes comptables*, exige que les entités divulguent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière prospective aux états financiers des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'adoption de cet amendement n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de Loto-Québec. Les incidences se limitent à l'information fournie sur les méthodes comptables.

b) Normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes ainsi que des amendements et des interprétations des normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. Loto-Québec ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur. Les normes qui s'appliquent à Loto-Québec sont les suivantes :

(i) IAS 1, *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, indépendamment du fait que la Société exercera ou non son droit de différer le règlement du passif.

Par la suite, soit en octobre 2022, l'IASB a introduit des modifications additionnelles à l'IAS 1, précisant que les clauses restrictives sur la dette à long terme, peu importe qu'elles aient été respectées ou non après la date de clôture, ne modifient pas le classement de la dette; les entités sont plutôt tenues de présenter de l'information sur ces clauses restrictives dans les notes afférentes à leurs états financiers.

Ces modifications entreront en vigueur lors de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2024. Loto-Québec n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4 • MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc.;
- La Société des casinos du Québec inc.;
- Casiloc inc.;
- La Société des établissements de jeux du Québec inc.;
- 9059-3849 Québec inc.;

- Casino Mondial inc. ;
- Casino Capital-2006 inc. ;
- Technologies Nter, société en commandite ;
- Technologies Nter inc.

(ii) Participations dans une coentreprise

La Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et son commandité, 9064-1812 Québec inc., forment une coentreprise dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La SCMR, dont l'établissement est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locatifs.

La coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Après sa comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges ainsi que les mouvements des capitaux propres de l'entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec, de la date à laquelle cette dernière a commencé à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans la coentreprise, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité détenue.

b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sont présentés au net au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

c) Produits

Les principales sources de produits et les méthodes comptables afférentes sont décrites ci-dessous :

(i) Produits des jeux

Loto-Québec a établi que les produits des jeux dans le cadre de ses activités ordinaires sont répartis en deux grandes catégories :

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont fixes ou substantiellement fixes (ci-après « substantiellement fixes »). Les produits de ces jeux constituent, en substance, une commission et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Le montant des produits de ces jeux correspond à la contrepartie reçue du client moins les lots payables aux clients ;
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu. Les produits de ces jeux constituent, en substance, des règlements de dérivés sur opérations de jeu et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. Le montant des produits de ces jeux correspond au cumul des profits et pertes nets à la suite du règlement de chaque jeu, soit à la différence entre les mises et les lots attribués.

Loteries

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux Instants et de certaines loteries à tirage.

Les produits des jeux Instants sont comptabilisés au moment de la vente aux clients par les détaillants ou en ligne puisque ces opérations de jeu sont réglées et l'obligation de prestation est remplie instantanément.

Les produits des loteries à tirage pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est

remplie. Pour les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages sont subséquents à cette date, la portion des ventes correspondant au taux fixe théorique de lots à attribuer est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à titre de passif financier pour lots à payer, et la portion résiduelle est comptabilisée à titre de produits différés.

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés de certaines loteries à tirage et des jeux de paris sur événement.

Ces produits sont comptabilisés à la date du tirage ou au moment de l'événement puisque c'est à ce moment que les opérations de jeu sont réglées. Les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages ou les événements sont subséquents à cette date sont comptabilisés au passif à l'état consolidé de la situation financière à titre de dérivés sur opérations de jeu.

Casinos et salons de jeux

- Les produits pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de poker en pari mutuel. Ces produits sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits provenant de l'exploitation des autres jeux en casino et en ligne de même que ceux provenant des salons de jeux sont des produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu, et sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

Lorsque le programme de gratuités aux clients est applicable à une transaction, la valeur des points accumulés pour celle-ci est déduite des produits de ces jeux.

Établissements de jeux

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de bingo en réseau et de Kinzo. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés des produits provenant des appareils de loterie vidéo (ALV) dans les bars. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

(ii) Produits non liés au jeu

Les produits qui ne sont pas liés au jeu proviennent principalement des activités de restauration et d'hébergement. Ces produits sont comptabilisés au moment où les services sont rendus aux clients puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.

d) Coût des ventes

Commissions

Loto-Québec verse des commissions basées sur un pourcentage des ventes de billets de loterie et de bingo ainsi que sur un pourcentage des produits tirés des ALV dans les bars. Ces commissions sont comptabilisées au coût des ventes à l'état consolidé du résultat global, au moment où elles sont engagées.

e) Avantages du personnel

(i) Avantages à court terme

Les salaires, les cotisations aux régimes généraux et obligatoires, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme, et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

(ii) Régimes généraux et obligatoires

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

(iii) Régimes à prestations définies

Le terme « régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Régimes de retraite

Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuaire. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique en résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime ou au moment du règlement des obligations du régime.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé par l'utilisation d'un taux correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'OPD du régime, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait par la multiplication du passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux OPD, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêts), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autre que celle des régimes de retraite.

La méthode utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés des autres avantages à long terme est la même que celle utilisée pour les régimes de retraite.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

f) Taxes à la consommation

Loto-Québec effectue des remises de taxe sur les produits et services (TPS) au gouvernement du Canada, conformément au *Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH)*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15), ainsi que des remises de taxe de vente du Québec (TVQ) au gouvernement du Québec, conformément au *Règlement sur la taxe de vente du Québec*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

Les taxes nettes attribuables aux activités non liées au jeu se calculent de la même façon que pour les autres sociétés assujetties aux taxes à la consommation (TPS et TVQ). Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont

comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent. De plus, Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces dernières taxes sont présentées dans le coût des ventes lorsqu'elles sont directement imputables à un secteur d'activité ou distinctement à l'état consolidé du résultat global dans le cas contraire. Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent environ 30 % des charges taxables liées au jeu.

g) Instruments financiers

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date à laquelle Loto-Québec devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

(ii) Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois : (a) du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers; (b) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et équivalent de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs et les prêts à la coentreprise, qui sont tous classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

Aucun actif financier n'est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ni à la juste valeur par le biais du résultat net.

(iii) Passifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les mises de fonds clients, les sommes à payer à la coentreprise, les lots à payer, les lots progressifs à payer, les salaires à payer ainsi que la dette à long terme, qui sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les dérivés sur opérations de jeu non réglées sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

(iv) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux, fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix);
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

h) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalent de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

i) Stocks

Les stocks comprennent les aliments et boissons, les billets et les stocks de papeterie de loterie. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût est le coût moyen.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

(i) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante principale d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Immeubles	de 1,67 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	3,33 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	33,33 %
Aménagement intérieur	de 2 % à 10 %
Aménagement extérieur	de 3,33 % à 6,67 %
Améliorations locatives	de 1,67 % à 6,67 %
Équipement et autres	de 6,67 % à 33,33 %

Les immobilisations corporelles en cours, les terrains ainsi que les œuvres d'art ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

k) Immobilisations incorporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

La direction doit porter un jugement pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Les dépenses de recherche et de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges à l'état consolidé du résultat global au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

(ii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Licences acquises	sur la durée du contrat
Logiciels acquis	de 6,67 % à 20 %
Logiciels générés à l'interne	de 6,67 % à 20 %

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

I) Contrats de location

Identification d'un contrat de location

À la date de passation d'un contrat, Loto-Québec détermine si celui-ci constitue un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Loto-Québec comptabilise une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Pour ces types de contrats, Loto-Québec comptabilise les paiements de loyer comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

Loto-Québec détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pendant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Loto-Québec a fait le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, et comptabilise les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative.

Actif au titre du droit d'utilisation

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé à la date de début du contrat et est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus, et de l'estimation des coûts que Loto-Québec devra engager pour démanteler et enlever le bien loué ainsi que pour la restauration du lieu ou pour la remise du bien dans l'état exigé par le contrat.

(ii) Évaluation ultérieure

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location. La durée des contrats de location varie de 1 à 24 ans pour les immeubles, les aménagements et les stationnements, et de 1 à 7 ans pour les équipements et autres.

Obligations locatives

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de début du contrat, Loto-Québec comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyer sur la durée du contrat. Les paiements de loyer comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements de loyer variables, qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyer comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que Loto-Québec a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par Loto-Québec de l'option de résiliation du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyer est calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

(ii) Évaluation ultérieure

Après la date de début du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté pour rendre compte du cumul des intérêts et est réduit pour tenir compte des paiements de loyer effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il survient une modification, un changement de

la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyer fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

m) Dépréciation des actifs financiers

Des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant.

Les corrections de valeur pour pertes attendues sont évaluées sur l'une des deux bases suivantes :

- Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, qui correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture ; ou
- Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des actifs et instruments concernés, sauf pour les éléments suivants, mesurés aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir :

- Les instruments de dette dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture ; et
- Les autres instruments de dette et de trésorerie dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale (phase 1).

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs.

Lorsque Loto-Québec détermine si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables pouvant être obtenues sans devoir engager des coûts ni des efforts déraisonnables. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique de Loto-Québec, d'une analyse avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

Loto-Québec considère que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou si la santé financière de la contrepartie s'est détériorée de manière significative (phase 2).

Loto-Québec considère qu'un actif financier est défaillant (phase 3) lorsque :

- il est peu probable que l'emprunteur paie la totalité de ses obligations liées au crédit envers Loto-Québec sans avoir recours à des actions telles que la réalisation de garanties, le cas échéant ;
- l'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Loto-Québec considère qu'un instrument de dette présente un faible risque lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification dite de « catégorie d'investissement » par une agence de notation, c'est-à-dire lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (selon l'agence de notation Moody's) ou à BBB- (selon l'agence de notation Standard & Poor's).

À chaque date de clôture, Loto-Québec évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont susceptibles d'être dépréciés. Un actif financier est ainsi déprécié en raison d'un ou de plusieurs événements intervenus qui ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

Pertes de crédit attendues

À l'état consolidé de la situation financière, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

Les pertes de valeur comptabilisées sont présentées à l'état consolidé du résultat global au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

5 • PRODUITS

Les produits de Loto-Québec sont ventilés en fonction des principales catégories de produits :

	2024	2023
Produits des jeux		
Loteries à tirage	641 284	700 639
Instantants	317 503	295 505
Casinos et salons de jeux	1 024 720	1 005 439
ALV dans les bars, paris sur événement, Kinzo et bingo en réseau	885 525	922 163
Total des produits des jeux	2 869 032	2 923 746
Produits non liés au jeu		
Restauration	66 122	75 719
Élimination des transactions intragroupe	(20 846)	(21 001)
Hébergement	17 972	20 089
Total des produits non liés au jeu	63 248	74 807
	2 932 280	2 998 553
Produits des jeux		
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes	656 029	681 415
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu	2 213 003	2 242 331
	2 869 032	2 923 746

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits non liés au jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*.

6 • COÛT DES VENTES

Le coût des produits est composé de :

Secteurs d'activité	2024				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Coût des ventes					
Commissions	143 355	-	193 479	-	336 834
Redevances	11 727	79 087	2 518	-	93 332
Impression	24 591	-	2 031	-	26 622
Aliments et boissons	-	22 138	-	(8 538)	13 600
TPS	8 337	3 001	9 862	-	21 200
TVQ	16 632	5 988	19 675	-	42 295
	204 642	110 214	227 565	(8 538)	533 883

Secteurs d'activité	2023				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Coût des ventes					
Commissions	141 511	-	201 107	-	342 618
Redevances	10 203	67 288	2 479	-	79 970
Impression	24 300	-	1 651	-	25 951
Aliments et boissons	-	24 157	-	(7 880)	16 277
TPS	7 744	1 600	10 230	-	19 574
TVQ	15 447	3 189	20 408	-	39 044
	199 205	96 234	235 875	(7 880)	523 434

7 • AVANTAGES DU PERSONNEL

	2024	2023
Avantages du personnel à court terme	372 016	371 226
Avantages postérieurs à l'emploi	23 934	26 171
Autres avantages à long terme	(185)	232
	395 765	397 629

8 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aménagement

	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art	En cours de construction ¹	Total
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2022	44 119	443 829	119 132	509 181	81 188	573 643	7 875	7 941	1 786 908
Entrées	-	4 712	4 764	1 042	(213)	35 746	-	8 309	54 360
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	2 301	2 110	386	98	-	-	(4 895)	-
Sorties	-	(7 217)	(2 404)	(4 278)	(11 403)	(26 254)	-	-	(51 556)
Solde au 31 mars 2023	44 119	443 625	123 602	506 331	69 670	583 135	7 875	11 355	1 789 712
Entrées	-	1 872	1 752	1 845	481	37 680	-	22 858	66 488
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	6 339	151	3 487	22	-	-	(9 999)	-
Sorties	-	(2 505)	(678)	-	(2 026)	(30 393)	-	-	(35 602)
Solde au 31 mars 2024	44 119	449 331	124 827	511 663	68 147	590 422	7 875	24 214	1 820 598
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2022	-	240 039	100 556	310 730	41 394	466 200	-	-	1 158 919
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	9 099	2 082	14 067	1 786	32 708	-	-	59 742
Sorties	-	(5 256)	(1 888)	(2 295)	(10 149)	(25 787)	-	-	(45 375)
Solde au 31 mars 2023	-	243 882	100 750	322 502	33 031	473 121	-	-	1 173 286
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	8 727	2 210	13 548	1 707	31 859	-	-	58 051
Sorties	-	(2 374)	(575)	-	(190)	(28 638)	-	-	(31 777)
Solde au 31 mars 2024	-	250 235	102 385	336 050	34 548	476 342	-	-	1 199 560
Valeurs comptables nettes									
Au 31 mars 2023	44 119	199 743	22 852	183 829	36 639	110 014	7 875	11 355	616 426
Au 31 mars 2024	44 119	199 096	22 442	175 613	33 599	114 080	7 875	24 214	621 038

¹ La répartition par catégorie des immobilisations corporelles en cours de construction représente :

	2024	2023
Immeubles	16 846	6 551
Aménagement - stationnements	-	151
Aménagement - intérieur et extérieur	5 311	4 631
Améliorations locatives	148	22
Équipement et autres	1 909	-
	24 214	11 355

9 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Acquises	Générées à l'interne		Total
	Logiciels et licences	Logiciels	Projets informatiques en développement	
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2022	38 116	192 345	12 584	243 045
Entrées	1 139	5 912	13 141	20 192
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	-	10 625	(10 625)	-
Sorties	(15)	(5 506)	-	(5 521)
Solde au 31 mars 2023	39 240	203 376	15 100	257 716
Entrées	806	4 328	18 696	23 830
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	-	8 349	(8 349)	-
Sorties	(1 248)	(3 612)	(6 314)	(11 174)
Solde au 31 mars 2024	38 798	212 441	19 133	270 372
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2022	31 126	165 842	-	196 968
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 397	10 085	-	12 482
Sorties	(15)	(5 477)	-	(5 492)
Solde au 31 mars 2023	33 508	170 450	-	203 958
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 409	12 089	-	14 498
Sorties	(276)	-	-	(276)
Solde au 31 mars 2024	35 641	182 539	-	218 180
Valeurs comptables nettes				
Au 31 mars 2023	5 732	32 926	15 100	53 758
Au 31 mars 2024	3 157	29 902	19 133	52 192

10 • ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente les actifs au titre du droit d'utilisation à l'égard des contrats de location de Loto-Québec au 31 mars 2024 :

	Aménagement			Total
	Immeubles	Stationnements	Équipement et autres	
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2022	17 683	6 308	20 796	44 787
Entrées	13	-	17 915	17 928
Cessation de bail	-	-	(707)	(707)
Au 31 mars 2023	17 696	6 308	38 004	62 008
Entrées	9	-	611	620
Cessation de bail	-	-	(92)	(92)
Au 31 mars 2024	17 705	6 308	38 523	62 536
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2022	2 981	1 261	14 363	18 605
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 375	1 262	5 784	8 421
Cessation de bail	-	-	(673)	(673)
Au 31 mars 2023	4 356	2 523	19 474	26 353
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 382	1 262	5 884	8 528
Cessation de bail	-	-	(84)	(84)
Au 31 mars 2024	5 738	3 785	25 274	34 797
Valeurs comptables nettes				
Au 31 mars 2023	13 340	3 785	18 530	35 655
Au 31 mars 2024	11 967	2 523	13 249	27 739

Au 31 mars 2024, la charge relative aux paiements de loyer variables (contrats liés aux redevances sur les machines à sous) non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative est de 17 552 \$ (2023 : 15 817 \$).

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de Loto-Québec au 31 mars 2024 :

Moins de 1 an	8 493
De 1 à 3 ans	12 903
Plus de 3 ans	12 354
	33 750

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024 :

Partie courante	7 336
Partie non courante	22 581
	29 917

11 • PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2024	2023
Versement au gouvernement du Canada	20 041	19 671
Versements aux organismes sans but lucratif (OSBL)	2 759	2 423
	22 800	22 094

Versement au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 89 925 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (2023 : 87 443 \$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Versements aux OSBL

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde, à certains organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalant à différents pourcentages des produits moins la valeur des lots versés aux gagnants dépendamment des produits du bingo.

12 • PRODUITS FINANCIERS NETS

	2024	2023
Produits d'intérêts	18 673	14 574
Total des produits financiers	18 673	14 574
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires ¹	180	295
Charges d'intérêts sur dette à long terme	6 199	6 349
Charges d'intérêts liées aux contrats de location	969	1 180
Total des charges financières	7 348	7 824
Produits financiers nets	(11 325)	(6 750)

¹ Les charges d'intérêts incluent 631 \$ (2023 : 620 \$), liés à des emprunts bancaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

13 • PARTICIPATIONS DANS LA COENTREPRISE ET PRÊTS

	2024	2023
Participations	-	1 857
Prêts	23 787	24 287
	23 787	26 144
Moins portion courante des prêts	4 000	3 500
	19 787	22 644

PARTICIPATIONS

Participations et quote-part dans la coentreprise, versements aux partenaires et dévaluation des participations dans la coentreprise

	Parts	% de participation	
		2024	2023
Avec droit de vote et participation	A	50 %	50 %
Avec droit de participation	B	33 %	33 %

Au 31 mars 2024, la valeur de la participation dans la coentreprise est nulle, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Pour l'année précédente, une perte de valeur de 240 \$ a été présentée au poste Quote-part dans la coentreprise, versements aux partenaires et dévaluation des participations dans la coentreprise à l'état consolidé du résultat global.

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la coentreprise, et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, selon laquelle les parts A, B et C de la coentreprise sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la coentreprise, la portion des résultats nets générés par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre à la coentreprise pour les partenaires, détenteurs des parts C, ainsi que la quote-part de Loto-Québec, détentrice des parts A et B, dans les résultats nets générés par le Fairmont Le Manoir Richelieu se présentent comme suit :

	2024	2023
Quote-part de Loto-Québec par sa détention de parts A et B et dévaluation des participations dans la coentreprise	(1 857)	(2 500)
Versements aux partenaires, détenteurs des parts C	(3 877)	(913)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise, versements aux partenaires et dévaluation des participations dans la coentreprise	(5 734)	(3 413)

Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec

	2024	2023
Total des actifs courants	9 420	7 224
Total des actifs non courants	84 971	87 972
Total des actifs	94 391	95 196
Total des passifs courants	8 470	6 687
Total des passifs non courants	23 598	22 174
Total des passifs	32 068	28 861
Produits	34 418	28 586
Résultat net et global généré par la coentreprise	(6 515)	(6 946)
Résultats des parts A	86	96
Résultats des parts B	(6 601)	(7 042)
Contributions des partenaires, détenteurs des parts C	3 877	913
Résultat net et résultat global	(2 638)	(6 033)

PRÊTS

	2024	2023
Coentreprise		
Prêt, taux fixe de 5 %, intérêts encaissables annuellement, sans modalité d'encaissement	2 508	2 508
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 5,05 % au 31 mars 2023, intérêts encaissables annuellement, encaissé le 9 janvier 2024	-	3 500
Prêt, taux fixe renouvelable mensuellement de 5,11 % au 31 mars 2024 (2023 : 5,05 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2025	4 000	4 000
Prêt, taux fixe renouvelable mensuellement de 5,11 % au 31 mars 2024 (2023 : 5,05 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 22 juin 2026	4 013	4 013
Prêt, taux fixe renouvelable mensuellement de 5,11 % au 31 mars 2024 (2023 : 5,05 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2027	5 266	5 266
Prêt, taux de rendement de 5,40 % majoré de 0,25 %, soit 5,65 % au 31 mars 2024 (2023 : 5,15 %), le prêt est encaissable le 8 janvier 2028 et les intérêts sont encaissés annuellement	5 000	5 000
Prêt, taux de rendement de 5,40 % majoré de 0,25 %, soit 5,65 % au 31 mars 2024, le prêt est encaissable le 8 janvier 2029 et les intérêts sont encaissés annuellement	2 000	-
Prêt, taux de rendement de 5,40 % majoré de 0,25 %, soit 5,65 % au 31 mars 2024, le prêt est encaissable le 30 janvier 2029 et les intérêts sont encaissés annuellement	1 000	-
	23 787	24 287

Au 31 mars 2024 et 2023, les prêts demeurent à la phase 2, étant donné que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale. Par ailleurs, la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces instruments financiers, soit la durée contractuelle restante, est considérée comme négligeable compte tenu de la valeur de garantie reçue et de l'estimation des flux de trésorerie futurs à recevoir.

a) Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation des employés et de l'employeur au RREGOP est passé à 9,39 % (2023 : 9,69 %) de la masse salariale admissible, et celui au RRPE demeure à 12,67 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 9 789 \$ (2023 : 9 124 \$). Les obligations de Loto-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Régimes à prestations définies

(i) Caractéristiques des régimes de retraite

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année de 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans l'intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. La plus récente évaluation pour le Régime du personnel cadre et professionnel et pour le Régime des employés a été effectuée en date du 31 décembre 2022. Les prochaines évaluations seront effectuées au plus tard en date du 31 décembre 2025. La plus récente évaluation pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2023, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2024.

(ii) Risques relatifs aux régimes de retraite

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié à l'investissement, le risque lié à la longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque lié au taux d'inflation et le risque lié au taux de croissance de la rémunération.

Risque lié au taux d'intérêt

Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD des régimes de retraite, bien que, selon les attentes, cela soit généralement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

Risque lié à l'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, une perte sera générée.

Les actifs des régimes au 31 mars 2024 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales des marchés publics et privés, d'obligations, d'hypothèques, de fonds d'infrastructure et de fonds immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement sur les placements réalisés par les gestionnaires retenus.

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, une réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

Risque lié au taux d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation, qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

Risque lié au taux de croissance de la rémunération

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaire futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration du taux de croissance de la rémunération des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

(iii) Explications des montants comptabilisés dans les états financiers

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite et des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2024	2023
Valeur actualisée des OPD non capitalisées	10 658	10 843
Valeur actualisée des OPD capitalisées	806 953	787 301
Total de la valeur actualisée des OPD	817 611	798 144
Juste valeur des actifs des régimes	882 161	870 519
Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(64 550)	(72 375)

Représenté par :

	2024	2023
Actif net au titre des prestations définies	(75 208)	(83 218)
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	10 658	10 843
	(64 550)	(72 375)

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

	2024			2023
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
OPD				
Solde au début	787 301	10 843	798 144	833 064
Coût des services rendus de l'exercice	15 901	-	15 901	18 533
Intérêts débiteurs	38 902	-	38 902	33 409
Cotisations des employés	8 102	-	8 102	10 756
Prestations versées	(27 445)	-	(27 445)	(37 095)
Écarts actuariels	(15 808)	(185)	(15 993)	(60 523)
Solde à la fin	806 953	10 658	817 611	798 144
Juste valeur de l'actif des régimes				
Solde au début	870 519	-	870 519	908 442
Revenus d'intérêts	41 889	-	41 889	35 862
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	(15 879)	-	(15 879)	(50 044)
Cotisations de l'employeur	6 206	-	6 206	3 565
Cotisations des employés	8 102	-	8 102	10 756
Prestations versées	(27 445)	-	(27 445)	(37 095)
Frais d'administration des régimes	(1 231)	-	(1 231)	(967)
Solde à la fin	882 161	-	882 161	870 519
Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(75 208)	10 658	(64 550)	(72 375)

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2024		2023	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,2	10 586	1,2	10 446
Obligations	33,5	295 524	31,3	272 473
Hypothèques	10,9	96 156	11,0	95 757
Actions canadiennes	2,7	23 818	4,8	41 785
Actions mondiales	8,0	70 573	12,7	110 556
Fonds immobiliers	16,4	144 674	15,3	133 189
Infrastructures	13,2	116 445	11,9	103 592
Placements privés	14,1	124 385	11,8	102 721
	100,0	882 161	100,0	870 519

La juste valeur de tous les placements provient de données qui peuvent être principalement corroborées par des données de marché observables pour la totalité de la durée de vie des actifs.

Les charges au titre des prestations définies, imputées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global, se détaillent comme suit :

	2024			2023
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services	15 901	-	15 901	18 533
Charge d'intérêts nette	(2 987)	-	(2 987)	(2 453)
Frais d'administration des régimes	1 231	-	1 231	967
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	-	(185)	(185)	232
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	14 145	(185)	13 960	17 279

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2024	2023
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	(1 221)	76 805
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	17 029	(16 050)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	(15 879)	(50 044)
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies	(71)	10 711

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
OPD au 31 mars				
Taux d'actualisation	4,90 %	4,80 %	4,85 %	4,80 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,80 %	1,65 %	1,65 %
Taux de croissance de la rémunération	2,80 %	2,80 %	2,65 %	2,65 %

Pour l'OPD au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, les hypothèses de mortalité sont basées sur la table CPM2014, secteur public, et sur la courbe de projection CPM-B. Au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, les taux pour le Régime des employés sont multipliés par 115 %.

La durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars est de :

	2024		2023	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Régime des employés	24,0 ans	22,2 ans	24,0 ans	22,2 ans
Régime du personnel cadre et professionnel et Régime supplémentaire	25,0 ans	23,2 ans	25,0 ans	23,2 ans

(iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs

Le poste Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de Loto-Québec.

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD des régimes de retraite sont les taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD des régimes de retraite au 31 mars :

	2024		2023	
Taux d'actualisation	Augmentation à 5,90 %	Diminution à 3,90 %	Augmentation à 5,85 %	Diminution à 3,85 %
(Diminution) augmentation de l'OPD	(92 850)	104 924	(91 226)	103 187
Taux d'inflation	Augmentation à 2,80 %	Diminution à 0,80 %	Augmentation à 2,65 %	Diminution à 0,65 %
Augmentation (diminution) de l'OPD	28 799	(27 770)	30 186	(28 682)
Taux de croissance de la rémunération	Augmentation à 3,80 %	Diminution à 1,80 %	Augmentation à 3,65 %	Diminution à 1,65 %
Augmentation (diminution) de l'OPD	4 501	(4 399)	4 566	(4 461)
Taux de mortalité	Augmentation à 110 % des taux	Diminution à 90 % des taux	Augmentation à 110 % des taux	Diminution à 90 % des taux
(Diminution) augmentation de l'OPD	(9 453)	10 388	(8 436)	9 328

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable, et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les cotisations minimales versées aux régimes sont fondées sur la dernière évaluation actuarielle de chacun des régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes de retraite, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 14 061 \$ au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée de l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2024 est de 12,19 années (2023 : 10,20 années).

15 • CONTRIBUTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2024	2023
Ministère de la Sécurité publique	3 000	3 000
	3 000	3 000

Les engagements afférents à cette contribution sont détaillés à la note 23.

16 • FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2024	2023
Trésorerie et équivalent de trésorerie		
Fonds en caisse des casinos	89 468	90 944
Encaisse	108 259	116 575
Dépôt à terme (2023 : 5,1 %, échu le 24 avril 2023)	-	130 000
Mises de fonds clients	16 056	14 537
	213 783	352 056
Variation nette des éléments hors caisse		
Créances clients et autres débiteurs	(34 969)	43 100
Stocks	893	(196)
Charges payées d'avance	2 000	(16 288)
Charges à payer et frais courus	(19 667)	126 127
Dérivés sur opérations de jeu	(2 002)	(482)
Produits différés	(207)	(2 483)
	(53 952)	149 778
Information supplémentaire		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	21 112	20 084
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	7 400	4 588
Quote-part aux partenaires, détenteurs des parts C dans la coentreprise, incluse dans les charges à payer et frais courus	4 333	711

Conciliation des variations des passifs liés aux activités de financement :

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
Solde au 31 mars 2023	16 779	295 724	244 741	37 847	86 300	681 391
Variations provenant des flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement :						
Variation nette des emprunts bancaires	226 114	-	-	-	-	226 114
Dividende à payer	-	(285 981)	-	-	(1 507 922)	(1 793 903)
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(39 253)	-	-	(39 253)
Remboursement des obligations locatives	-	-	-	(8 596)	-	(8 596)
Contribution au gouvernement du Québec	-	-	-	-	(3 000)	(3 000)
	226 114	(285 981)	(39 253)	(8 596)	(1 510 922)	(1 618 638)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie liés à ces passifs :						
Entrées de contrat de location	-	-	-	666	-	666
Coûts de transactions	-	-	106	-	-	106
	-	-	106	666	-	772
Variations totales liées à ces passifs	226 114	(285 981)	(39 147)	(7 930)	(1 510 922)	(1 617 866)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	-	-	-	-	1 510 922	1 510 922
Solde au 31 mars 2024	242 893	9 743	205 594	29 917	86 300	574 447

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
Solde au 31 mars 2022	103 770	148 219	228 643	26 381	86 300	593 313
Variations provenant des flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement :						
Variation nette des emprunts bancaires	(86 991)	-	-	-	-	(86 991)
Dividende à payer	-	147 505	-	-	(1 597 024)	(1 449 519)
Augmentation de la dette à long terme	-	-	32 215	-	-	32 215
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(16 230)	-	-	(16 230)
Remboursement des obligations locatives	-	-	-	(7 823)	-	(7 823)
Contribution au gouvernement du Québec	-	-	-	-	(3 000)	(3 000)
	(86 991)	147 505	15 985	(7 823)	(1 600 024)	(1 531 348)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie liés à ces passifs :						
Entrées de contrat de location	-	-	-	19 289	-	19 289
Coûts de transactions	-	-	113	-	-	113
	-	-	113	19 289	-	19 402
Variations totales liées à ces passifs	(86 991)	147 505	16 098	11 466	(1 600 024)	(1 511 946)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	-	-	-	-	1 600 024	1 600 024
Solde au 31 mars 2023	16 779	295 724	244 741	37 847	86 300	681 391

17 • CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2024	2023
Détaillants ¹	73 228	53 170
Société de la loterie interprovinciale	10 842	-
Autres	12 278	8 209
	96 348	61 379

Le solde à recevoir des détaillants comprend des créances découlant des contrats conclus avec des clients relativement à des produits comptabilisés sous les normes IFRS 15 et IFRS 9.

¹ Selon la Convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier, et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2024, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 88 643 \$ (2023 : 62 272 \$) et de 15 415 \$ (2023 : 9 102 \$), représentant les montants nets du règlement de 73 228 \$ (2023 : 53 170 \$).

18 • STOCKS

	2024	2023
Aliments et boissons	3 428	3 688
Billets de loterie et stock de papeterie	822	1 455
	4 250	5 143

Pour l'exercice, le coût des stocks comptabilisé en charges est de 38 724 \$ (2023 : 41 104 \$).

19 • EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élevaient à 242 893 \$ auprès des institutions financières (2023 : 16 779 \$ auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec). Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes, soit de 5,11 % (2023 : 5,05 %).

La Société a obtenu des facilités de crédit auprès de deux institutions financières pour un montant combiné de 160 000 \$. Au 31 mars 2024, ces facilités de crédit n'étaient pas utilisées.

20 • CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus ¹	98 296	113 617
Mises de fonds clients	16 056	14 537
Société de la loterie interprovinciale	-	3 526
Lots à payer ²	70 047	69 680
Lots progressifs à payer ³	77 583	71 722
Salaires à payer	84 751	82 259
Avantages sociaux à payer	7 789	13 707
Coentreprise	3 955	62
TPS	4 117	4 647
TVQ	8 952	9 814
	371 546	383 571

¹ Le poste Fournisseurs et frais courus inclut un montant d'intérêts courus représentant 729 \$ (2023 : 549 \$).

² Le poste Lots à payer est constitué de lots à payer aux gagnants et de lots à attribuer sur les billets de loterie à tirage et les jeux Instants pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes, déterminés selon un taux théorique appliqué au montant des ventes moins les lots déboursés. Un an après la date du tirage ou celle du retrait des billets, le passif relatif aux lots non réclamés expire et est utilisé pour l'attribution de lots bonis.

³ Le poste Lots progressifs à payer est composé principalement des lots progressifs des machines à sous des casinos. Ce passif croît en fonction de l'activité de jeu des clients.

21 • DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
Échu le 1 ^{er} septembre 2023, taux fixe de 3,133 %	-	25 000
1 ^{er} décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, payables mensuellement, capital et intérêts, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} juin 2028, taux fixe de 2,085 %	24 002	28 906
1 ^{er} juillet 2033, taux fixe de 2,154 %	39 992	43 504
1 ^{er} juin 2035, taux fixe de 1,770 %	62 659	67 236
1 ^{er} juin 2039, taux fixe de 4,212 %	29 963	31 223
	206 616	245 869
Coûts de transaction	(1 022)	(1 128)
	205 594	244 741
Moins portion courante	(15 780)	(39 147)
	189 814	205 594

Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Loto-Québec a mis en place des politiques ainsi que des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si une autre partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Aucun risque de crédit n'est associé aux fonds en caisse des casinos, car ils ne sont pas détenus par une autre partie. Loto-Québec réduit le risque de crédit associé à l'encaisse et aux équivalents de trésorerie en traitant avec des institutions financières reconnues dont les notations par les agences de crédit sont de « catégorie investissement ». Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de détaillants. Les autres actifs financiers sont constitués des prêts à une coentreprise, dont le détail est présenté à la note 13.

Les créances clients et autres débiteurs en souffrance représentent 0,3 % des créances en 2024 et en 2023. Les pertes de crédit attendues, comptabilisées sur tous les actifs financiers décrits précédemment, sont négligeables. La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous ses actifs qui ne sont pas en souffrance est bonne.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2024					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	242 893	242 893	242 893	-	-	-
Dividende à payer	9 743	9 743	9 743	-	-	-
Fournisseurs et frais courus	98 296	98 296	98 296	-	-	-
Mises de fonds clients	16 056	16 056	16 056	-	-	-
Coentreprise	3 955	3 955	3 955	-	-	-
Lots à payer	70 047	70 047	70 047	-	-	-
Lots progressifs à payer	77 583	77 583	77 583	-	-	-
Salaires à payer	84 751	84 751	84 751	-	-	-
Dérivés sur opérations de jeu	4 239	4 239	4 239	-	-	-
Dette à long terme	205 594	257 159	21 321	21 321	59 534	154 983
	813 157	864 722	628 884	21 321	59 534	154 983

	Valeur comptable	Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	16 779	16 779	16 779	-	-	-
Dividende à payer	295 724	295 724	295 724	-	-	-
Fournisseurs et frais courus	113 617	113 617	113 617	-	-	-
Mises de fonds clients	14 537	14 537	14 537	-	-	-
Société de la loterie interprovinciale	3 526	3 526	3 526	-	-	-
Coentreprise	62	62	62	-	-	-
Lots à payer	69 680	69 680	69 680	-	-	-
Lots progressifs à payer	71 722	71 722	71 722	-	-	-
Salaires à payer	82 259	82 259	82 259	-	-	-
Dérivés sur opérations de jeu	6 241	6 241	6 241	-	-	-
Dette à long terme	244 741	302 251	45 092	21 321	63 964	171 874
	918 888	976 398	719 239	21 321	63 964	171 874

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Loto-Québec n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les équivalents de trésorerie, les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minimale étant donné qu'elle n'a pas l'intention d'encaisser les prêts ni de rembourser la dette avant leur échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés. Une variation raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas eu d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

(ii) Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Loto-Québec est exposée au risque de taux de change étant donné qu'elle détient un compte de trésorerie en devise américaine. Étant donné que le solde du compte est non significatif, une variation du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats de l'exercice. L'exposition de Loto-Québec au risque de change est par conséquent négligeable.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie et équivalent de trésorerie, y compris les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, le dividende à payer ainsi que les fournisseurs et frais courus, les mises de fonds clients, les lots à payer, les lots progressifs à payer et les salaires à payer, la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec, tous de niveau 2, à l'exception des dérivés sur opérations de jeu qui sont de niveau 3, selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaille comme suit :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts à la coentreprise	23 787	23 787	24 287	24 287
Dette à long terme	206 616	195 379	245 869	239 220

a) Actifs financiers non dérivés

La juste valeur des prêts à la coentreprise est déterminée selon la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

b) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle de la dette à long terme, est fondée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

c) Dérivés sur opérations de jeu

La juste valeur initiale des dérivés sur les loteries à tirage et sur les paris sur événement correspond au montant de la contrepartie reçue au moment de la vente de participations à ces jeux. Tout changement subséquent dans les probabilités de gains ou de pertes quant à l'issue attendue d'un tirage ou d'un événement ferait varier la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés pour les loteries à tirage et paris sur événement n'ayant pas encore eu lieu au 31 mars. Les probabilités de gains ou de pertes pour les loteries à tirage sont basées sur des taux théoriques qui ne varient pas, et il n'y a pas de changements raisonnablement probables aux hypothèses relatives aux paris sur événement qui entraîneraient un changement significatif de la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés au 31 mars, bien que le gain réel ou la perte réelle sera déterminé(e) par l'issue du tirage ou de l'événement.

23 • PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires, et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction estime que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

b) Engagements

(i) Baux

Loto-Québec a des engagements liés aux taxes sur des baux.

L'échéance se détaille ainsi :

	2024	2023
Moins de 1 an	14 019	13 110
De 1 an à 5 ans	39 351	38 906
Plus de 5 ans	14 867	16 862
	68 237	68 878

(ii) Contribution au gouvernement du Québec

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle, qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

24 • GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués.

La structure du capital, telle qu'elle est définie par Loto-Québec, s'établit comme suit :

	2024	2023
Emprunts bancaires	242 893	16 779
Dette à long terme	205 594	244 741
Capital-actions	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
	534 957	347 990

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice et correspond au résultat net de l'exercice, duquel est déduite la contribution au gouvernement du Québec. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter un montant n'excédant pas 552 000 \$, dont 300 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec, et 252 000 \$ à long terme auprès de ce même fonds, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024. Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, Loto-Québec a respecté les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes. Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2023.

25 • PARTIES LIÉES

Étant donné que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée à tous les ministères et fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part de ce dernier. Les autres parties liées de Loto-Québec comprennent ses filiales, sa coentreprise et les principaux dirigeants de Loto-Québec.

a) Transactions et soldes entre parties liées

À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers consolidés et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, Loto-Québec se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable.

b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Loto-Québec. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi, tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

	2024	2023
Avantages du personnel à court terme	4 476	4 562
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	871	843
	5 347	5 405

26 • CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.

Gouvernance



Conseil d'administration et secrétariat général

AU 31 MARS 2024



Ann MacDonald, Montréal
ASC, PMP

Présidente du conseil d'administration, Loto-Québec
Administratrice de sociétés

Nomination : 27 juin 2021

Échéance du mandat : 26 juin 2025

Diplômée de HEC Montréal en administration des affaires (B.A.A.), option finance, Ann MacDonald est également titulaire d'une certification professionnelle en gestion de projet du Project Management Institute de Pennsylvanie et est administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Au cours de ses 17 années chez Bombardier Transport Amérique du Nord, y compris à son siège social de Berlin, elle a occupé des postes de direction en gestion de projet, puis est devenue vice-présidente aux ventes, aux communications et aux affaires publiques. C'est à ce titre qu'elle a dirigé la mise en application de la stratégie commerciale pour les Amériques, à l'origine de l'obtention de nombreux contrats de systèmes de transport. En 2018, elle a agi à titre de conseillère principale à VIA Rail pour le programme de renouvellement de la flotte de trains. Plus récemment, elle a terminé un mandat de cinq ans à titre de chef de l'exploitation pour BONE Structure, mettant à profit son expérience en gestion opérationnelle. M^{me} MacDonald a toujours joué un rôle actif dans la collectivité. Elle s'est impliquée auprès d'une panoplie d'organisations en étant membre de nombreux conseils consultatifs et gouvernementaux ainsi que de diverses associations professionnelles. Elle a aussi été membre du conseil d'administration de la Fondation CHU Sainte-Justine, a siégé à son comité exécutif et a présidé son comité des ressources humaines. Elle préside actuellement le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine. Elle est membre du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal et préside son comité de développement et d'innovation.



Jean-François Bergeron, Montréal

Président et chef de la direction, Loto-Québec

Nomination : 31 mai 2021

Échéance du mandat : 30 mai 2026

En 2021, Jean-François Bergeron est nommé président et chef de la direction de Loto-Québec. Son grand sens de l'entrepreneuriat l'a d'abord conduit à piloter la mise sur pied de la Société québécoise du cannabis en 2018 puis à en assurer la direction. Il avait précédemment occupé la fonction de vice-président aux technologies de l'information (TI) à la Société des alcools du Québec, où il a soutenu la réalisation d'un plan d'affaires ambitieux grâce à son leadership stratégique. Comptant plus de 25 ans d'expérience à titre de gestionnaire, M. Bergeron possède une connaissance approfondie de la gestion des TI dans les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce de détail, des télécommunications et des services professionnels. Il a occupé un premier poste de gestion des TI pour l'entreprise Cascades. En 2014, il a dirigé l'ensemble des opérations mondiales liées aux TI de WSP Global. Il a aussi occupé le poste de vice-président et chef de la direction pour les TI d'Astral Media et de la société Kruger, où il a notamment dirigé les opérations des TI et de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Tissus, en Angleterre, pendant trois ans. Titulaire d'un baccalauréat en informatique de gestion et fort de son expérience en implantation de stratégies technologiques, en transformation numérique ainsi qu'en transformation organisationnelle, M. Bergeron a eu un parcours riche et diversifié. Il a ainsi acquis une compréhension transversale des organisations, qu'il a su mettre à profit dans ses multiples mandats.



Alain Albert, Magog

Administrateur de sociétés

Renouvellement du mandat : 9 mars 2022
Échéance du mandat : 8 mars 2026

Alain Albert est titulaire d'une maîtrise en counseling de l'Université du Maine, d'un baccalauréat spécialisé en information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Administrateur à la retraite, M. Albert détient plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1981 à 2005, il a travaillé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (maintenant Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail), notamment comme vice-président aux relations avec les partenaires et à l'expertise durant les 11 dernières années. De 2007 à 2017, il a été membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il y a présidé le comité des ressources humaines et du service à la clientèle, et a fait partie du comité de gouvernance et d'éthique.



Jean-François Blais, Montréal

Administrateur de sociétés

Renouvellement du mandat : 10 mai 2023
Échéance du mandat : 9 mai 2027

Jean-François Blais a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval en 1988 et le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS) en 1991. Administrateur à la retraite, M. Blais a travaillé près de 30 ans dans le domaine des assurances. De 2004 à 2011, il a été président et chef de la direction d'AXA Canada et, de 2011 à 2017, président d'Intact Assurance. Au cours de sa carrière, il a siégé au conseil du Bureau d'assurance du Canada et de l'Institut d'assurance. Il siège au conseil de la Caisse de dépôt et placement du Québec depuis mai 2020 et à celui de Desjardins Sécurité financière depuis mars 2022.



Sarine Chitilian, Montréal

Directrice principale des stratégies d'affaires opérationnelles, de la gestion des risques et de la résilience, Banque Nationale

Nomination : 31 mars 2021

Échéance du mandat : 30 mars 2025

Sarine Chitilian a obtenu un baccalauréat en génie électrique de l'Université McGill en 2006. Elle a par la suite travaillé dans le domaine de la finance au sein du groupe Société Générale. Elle y a notamment été vice-présidente au risque opérationnel et chef de cabinet. En 2014, M^{me} Chitilian a rejoint la Banque Nationale du Canada et y a gravi les échelons. À titre de directrice principale des stratégies d'affaires opérationnelles, de la gestion des risques et de la résilience, poste qu'elle occupe depuis 2018, elle supervise les stratégies liées à la gestion des risques, à la performance organisationnelle et à la gouvernance. Au fil des ans, M^{me} Chitilian s'est impliquée bénévolement auprès de nombreuses organisations. Elle est responsable du segment Femmes dans le conseil Inclusion, Diversité et Équité de la Banque Nationale, et influence l'engagement de l'organisation à cet égard. Elle participe également aux travaux de l'Association des femmes en finance du Québec et contribue à La Dauphinelle, un organisme qui vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale.



Maud Cohen, Montréal
Ing., ASC

Directrice générale, Polytechnique Montréal

Renouvellement du mandat : 22 mai 2024

Échéance du mandat : 21 mai 2028

Maud Cohen a obtenu un baccalauréat en génie industriel de Polytechnique Montréal en 1996. Elle a ensuite travaillé en gestion de projet avant d'occuper plusieurs postes de cadre dans le domaine des technologies, notamment à CGI. En 2004, M^{me} Cohen a terminé une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal. De 2009 à 2012, elle a été la présidente et la porte-parole officielle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En 2014, elle devient présidente-directrice générale de la Fondation CHU Sainte-Justine. En 2022, elle est nommée à la direction générale de Polytechnique Montréal. Elle est la première femme à occuper ce poste. M^{me} Cohen a reçu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval en 2012.



Marie Côté, Frelighsburg
ASC

**Experte-conseil en développement international
des industries créatives**

Renouvellement du mandat : 18 mai 2022
Échéance du mandat : 17 mai 2026

Marie Côté a fait sa scolarité de maîtrise en sciences de la communication à l'Université de Montréal avec spécialisation en interfaces humain-ordinateur. Son parcours professionnel compte plus d'une vingtaine d'années en direction d'entreprises dans le secteur du divertissement (ARTV, Cirque du Soleil, Productions J, Radio-Canada). Elle a aussi été directrice des communications marketing de la Banque Nationale. Depuis 2015, M^{me} Côté agit comme experte-conseil en développement des affaires à l'international pour des entreprises du secteur des industries créatives, notamment Rodeo FX et HUB Montréal. Administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, elle siège au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable de Montréal, à son comité Audit, finances et gestion des risques, et préside le comité Innovation et technologies. Elle est, à titre bénévole, vice-présidente du conseil d'administration de l'organisme artistique Adélar, à Frelighsburg, en Estrie, et membre de son comité stratégique. Elle possède plus de 30 ans d'expérience en gouvernance et a notamment présidé le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que celui de l'institut des transports intelligents Jalon, et a siégé pendant 8 ans au conseil d'administration du Centre de recherche informatique de Montréal.



Dominique Gauthier, Québec
ASC

Administratrice de sociétés

Renouvellement du mandat : 18 mai 2022
Échéance du mandat : 17 mai 2026

Dominique Gauthier détient une maîtrise en relations industrielles de l'Université Laval. Administratrice à la retraite, elle a commencé sa carrière à titre de gestionnaire dans le secteur des pêches. Elle compte près de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1988 à 2016, elle a travaillé au Secrétariat du Conseil du trésor, où elle a gravi les échelons jusqu'au poste de secrétaire associée à la coordination intersectorielle des négociations dans les secteurs public, parapublic et péripublic. En 2014, M^{me} Gauthier a obtenu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Depuis 2017, elle est appelée à donner des conseils stratégiques en matière de relations patronales-syndicales et de gouvernance gouvernementale.



Lyne Jobin, Lévis

Administratrice de sociétés

Nomination : 7 décembre 2022
Échéance du mandat : 6 décembre 2026

Lyne Jobin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie de l'Université Laval. Elle a exercé divers emplois dans les domaines de la santé mentale et de la santé publique au sein d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux. M^{me} Jobin s'est jointe au ministère de la Santé et des Services sociaux en 2000, où elle a gravi les échelons et occupé plusieurs postes de gestion, dont celui de directrice générale adjointe de la santé publique. Elle a également siégé au conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec de 2009 à 2016. M^{me} Jobin a consacré les dernières années de sa carrière à la fonction de sous-ministre adjointe à la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés.



Alain Trudeau, Montréal
FCPA

Administrateur de sociétés

Nomination : 23 février 2022
Échéance du mandat : 22 février 2026

Alain Trudeau a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal en 1981. Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, il est devenu associé chez Ernst & Young en 1991. Au sein de cette organisation, il a participé à différentes missions de contrôle et de négociation lors d'achats et de ventes d'entreprises. Responsable de nombreux groupes d'audit à partir de 1995, il est nommé associé directeur des services de certification pour les bureaux du Québec en 2008, rôle qu'il a occupé jusqu'à sa retraite, en 2019. Il a également été responsable de la liaison entre Ernst & Young et le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, duquel il a reçu la distinction de formateur émérite. M. Trudeau détient une vaste expérience en gouvernance, en éthique et en gestion des risques, qui lui a permis d'agir comme associé-conseil auprès de plusieurs autres sociétés ouvertes et fermées de même qu'auprès d'administrateurs de sociétés. Il a siégé et siège toujours à divers conseils d'administration.



Katy Yam, Montréal

**Associée, Real Ventures
Directrice générale, FounderFuel
Réalisatrice, TEDxMontréal**

**Nomination : 16 décembre 2020
Échéance du mandat : 15 décembre 2024**

Gestionnaire polyglotte, Katy Yam est associée à Real Ventures, une des sociétés de capital de risque les plus actives du Canada, directrice générale de FounderFuel, le premier accélérateur d'entreprises technologiques en démarrage au Canada, et réalisatrice à TEDxMontréal. Détentrice d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université McGill, elle possède plus de 20 ans d'expérience en gestion d'équipes de produits, de veille stratégique et de marketing hautement performantes, tant au public qu'au privé, et ce, dans divers domaines, notamment le capital de risque, l'intelligence artificielle, le jeu, les biens de consommation, les télécommunications et les organismes sans but lucratif. En tant qu'investisseuse dans des entreprises en démarrage, elle siège à plusieurs conseils d'administration comme membre, observatrice ou conseillère. M^{me} Yam est aussi membre indépendante des conseils du MT Lab et de Réseau Capital. Depuis 2013, elle dirige TEDxMontréal, un organisme sans but lucratif visant à offrir une vitrine aux idées montréalaises sur la plateforme mondiale de TED.



**Marie-Christine Tremblay, Montréal
LL. L.**

**Secrétaire générale et vice-présidente
à la direction juridique, Loto-Québec**

Après avoir obtenu un baccalauréat en mathématiques de l'Université McGill, Marie-Christine Tremblay se tourne vers des études en droit. Elle est ensuite embauchée au ministère de la Justice, où elle pratique durant quelques années. M^{me} Tremblay fait son entrée à Loto-Québec en 1988 comme avocate à la Direction corporative des affaires juridiques. On lui confie la direction du secrétariat corporatif en 1998, puis celle des affaires juridiques en 2006. En 2017, elle est nommée secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique.

Rapports du conseil d'administration et de ses comités

Mandat

Le conseil d'administration de Loto-Québec (ci-après appelé « CA ») veille à ce que la Société soit gérée conformément aux dispositions de sa loi constitutive et des règlements qui y sont afférents ainsi qu'à celles des autres lois et règlements applicables. Le CA voit à ce que Loto-Québec prenne les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs qui découlent de sa mission. Cela implique notamment l'adoption des règlements de jeu, et l'approbation des principales orientations et politiques de Loto-Québec ainsi que de son plan d'affaires annuel. De plus, le CA suit l'avancement des actions en matière de responsabilité sociétale. Il établit également les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société.

Le CA est soutenu par trois comités permanents, soit le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, et le comité des ressources humaines et de la culture. Il peut créer d'autres comités, au besoin. En 2021-2022, il a ainsi formé le comité de développement et d'innovation, dont le rôle principal est d'approfondir certains dossiers stratégiques liés au développement commercial et à l'innovation en vue de mieux outiller les cadres dirigeants de la Société dans leurs prises de décisions. Chacun des

comités fait des recommandations au CA selon son domaine d'expertise.

Les comités permanents doivent procéder à une révision annuelle des politiques opérationnelles de l'entreprise qui sont sous leur gouverne et, s'il y a lieu, recommander au CA d'approuver les modifications requises.

Composition

Au 31 mars 2024, le CA était composé de 11 membres – 7 femmes et 4 hommes –, nommés par le gouvernement du Québec. Tous sont des membres indépendants, à l'exception du président et chef de la direction.

Présence

Les réunions ordinaires du CA sont prévues au début de l'exercice financier, et des réunions extraordinaires peuvent s'ajouter en cours d'exercice. Le préavis donné aux membres pour la tenue des réunions des comités varie selon les besoins.

Au cours de l'année financière 2023-2024, le CA s'est réuni sept fois, en personne ou par téléconférence. Une session fermée, sans la présence de la direction, a eu lieu à la fin de chacune des réunions du CA et de ses comités.

Relevé des présences des administrateurs et administratrices au 31 mars 2024

Administrateur-trice	CA	Comité d'audit et de gestion des risques	Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale	Comité des ressources humaines et de la culture	Comité de développement et d'innovation	
	Ordinaires 7	Ordinaires 5	Ordinaires 4	Ordinaires 4 Extraordinaires 13	Ordinaires 4	
Ann MacDonald	7/7	5/5	4/4	4/4	8/13	4/4
Alain Albert	7/7	-	4/4	4/4	13/13	-
Jean-François Blais	6/7	5/5	-	-	-	4/4
Sarine Chitilian	7/7	5/5	-	1/1	-	-
Maud Cohen	7/7	-	-	-	-	4/4
Marie Côté	7/7	-	3/4	-	-	4/4
Dominique Gauthier	7/7	-	-	4/4	13/13	-
Nathalie Goodwin	2/2	-	-	2/2	9/11	-
Lyne Jobin	7/7	-	4/4	-	-	-
Alain Trudeau	7/7	5/5	-	-	-	-
Katy Yam	5/7	-	-	-	-	3/4

Les absences sont justifiées.

Nathalie Goodwin a été membre du CA jusqu'au 11 septembre 2023.

Rémunération

La rémunération des administrateurs et administratrices de Loto-Québec est fixée selon le Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006 par le gouvernement du Québec, et elle est indexée conformément à celui-ci.

Rémunération des administrateurs et administratrices

Administrateur-trice	Rémunération pour participation au CA ¹		Rémunération pour participation aux comités ²		Avantages versés ³	Rémunération totale
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
Ann MacDonald ^{4, 5, 6 et 7} Présidente du CA	28 105 \$	-	-	20 811 \$	-	48 916 \$
Alain Albert ^{5 et 6} Président du comité des ressources humaines et de la culture	-	15 221 \$	13 568 \$	-	-	28 789 \$
Jean-François Blais ^{4 et 7} Président du comité d'audit et de gestion des risques	-	14 559 \$	9 927 \$	-	-	24 486 \$
Sarine Chitilian ^{4 et 6}	-	15 221 \$	-	3 972 \$	-	19 193 \$
Maud Cohen ⁷ Présidente du comité de développement et d'innovation	-	15 221 \$	6 617 \$	-	-	21 838 \$
Marie Côté ^{5 et 7} Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale	-	15 221 \$	8 603 \$	-	-	23 824 \$
Dominique Gauthier ⁶	-	15 221 \$	-	6 951 \$	-	22 172 \$
Nathalie Goodwin ⁶	-	6 071 \$	-	4 303 \$	-	10 374 \$
Lyne Jobin ⁵	-	15 221 \$	-	2 648 \$	-	17 869 \$
Alain Trudeau ⁴	-	15 221 \$	-	3 310 \$	-	18 531 \$
Katy Yam ⁷	-	13 897 \$	-	1 986 \$	-	15 883 \$
Total	28 105 \$	141 074 \$	38 715 \$	43 981 \$	-	251 875 \$

Nathalie Goodwin a été membre du CA jusqu'au 11 septembre 2023.

¹ Inclut la rémunération par séance du CA (662 \$ pour les membres et 991 \$ pour la présidente du CA) et la rémunération annuelle de base (10 587 \$ pour les membres et 21 168 \$ pour la présidente du CA).

² Inclut la rémunération par séance d'un comité (662 \$ pour les membres et 991 \$ pour la présidente du CA) et la rémunération pour la présidence d'un comité (3 969 \$). Lorsque les réunions sont de courte durée, la rémunération est de 331 \$ pour les membres et de 495,50 \$ pour la présidente du CA.

³ Avantages imposables versés durant l'année financière visée, le cas échéant.

Pour l'exercice financier 2023-2024 :

⁴ Comité d'audit et de gestion des risques

⁵ Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale

⁶ Comité des ressources humaines et de la culture

⁷ Comité de développement et d'innovation

À noter : La composition des comités a été modifiée le 12 décembre 2023.

Activités

Planification stratégique et plan d'affaires

Lors de chacune des réunions du CA, la direction de Loto-Québec a fait état de l'avancement des affaires de la Société en fonction du plan d'affaires 2023-2024 et des principaux projets en cours. Le CA a approuvé le rapport annuel 2022-2023 et le communiqué de presse afférent¹, et s'est assuré du suivi du plan stratégique 2023-2026, du plan de responsabilité sociétale 2023-2028 et des plans d'action 2023-2024.

Parmi les sujets traités durant la dernière année figurent :

- l'atteinte des cibles budgétaires;
- l'offre de jeu terrestre;
- le projet d'hôtel au Casino de Montréal;
- l'évolution du jeu en ligne;
- l'offre de jeu illégale;
- les commandites;
- l'optimisation de l'espace au siège social;
- le suivi du programme de conformité CANAFE.

En outre, au cours de l'exercice, le CA a approuvé les règlements de jeu pour le secteur des loteries ainsi que certaines politiques opérationnelles internes.

Résultats financiers et contrôle interne

À chacune de ses réunions, le CA a assisté à une présentation des résultats financiers et de leurs faits saillants. Sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a approuvé les états financiers trimestriels ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023² et les communiqués de presse afférents.

Toujours sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a approuvé les modifications aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité.

Après chacune des réunions du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Gouvernance d'entreprise

Durant l'exercice 2023-2024, le CA s'est assuré de la conformité des règles et des politiques de la Société en matière de gouvernance.

Sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le CA a approuvé :

- les modifications au profil de compétences, d'expérience et d'expertise des membres;
- la composition des comités et la nomination des membres pour chacun d'eux.

Après chacune des réunions du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Gestion des ressources humaines

Tout au long de l'année financière 2023-2024, le CA a effectué le suivi de diverses politiques en matière de gestion du personnel, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la culture.

Sur recommandation du comité des ressources humaines et de la culture, le CA a approuvé :

- les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et aux cadres de Loto-Québec et de ses filiales, à l'exception des cadres dirigeants, pour 2024-2025;
- les paramètres de rémunération applicables aux cadres dirigeants pour 2023-2024;
- les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2023-2024, pour le personnel visé;
- les objectifs du président et chef de la direction pour 2023-2024;
- les termes des mandats de négociation des conventions collectives des unités syndicales concernées;
- les modifications aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité.

Le CA a par ailleurs suivi la démarche d'engagement de Loto-Québec en matière de diversité et d'inclusion.

Après chacune des réunions du comité des ressources humaines et de la culture, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Développement et innovation

Sur recommandation du comité de développement et d'innovation, le CA a approuvé l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement.

Après chacune des réunions du comité de développement et d'innovation, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

¹ Lors de sa réunion du 31 mai 2024, le CA a approuvé le rapport annuel 2023-2024 et le communiqué de presse afférent.

² Lors de sa réunion du 31 mai 2024, le CA a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 et le communiqué de presse afférent.

Rapport du comité d'audit et de gestion des risques

Mandat et composition

Le comité d'audit et de gestion des risques soutient le CA en surveillant l'intégrité de l'information financière et les contrôles internes de la Société. Le comité suit le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise, veille à la mise en place de mécanismes de contrôle interne efficaces et adéquats, et supervise les activités de l'Audit interne. Il assure le lien de communication entre les coauditeurs externes indépendants, l'Audit interne et le CA.

Au 31 mars 2024, le comité d'audit et de gestion des risques était composé de quatre membres indépendants.

Président : Jean-François Blais

Membres : Sarine Chitilian, Ann MacDonald et Alain Trudeau

Tous les membres possèdent l'expérience et les compétences requises en comptabilité ou en finance. Le président est Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS). Alain Trudeau est quant à lui Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité d'audit et de gestion des risques s'est réuni cinq fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- examiné les états financiers trimestriels de Loto-Québec ainsi que les communiqués de presse afférents et recommandé leur approbation au CA, et fait le suivi avec le budget;
- examiné les états financiers 2022-2023 de la Société avec les coauditeurs externes indépendants, soit le Vérificateur général du Québec et la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ainsi que le communiqué de presse afférent et recommandé leur approbation au CA^{1 et 2};
- effectué le suivi de l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS);
- veillé à ce que l'Audit interne puisse remplir son rôle de façon indépendante de la direction de Loto-Québec;
- approuvé le plan de travail 2023-2024 de l'Audit interne et effectué le suivi de ce plan;

- effectué le suivi :
 - des programmes d'attestation de contrôle interne,
 - de la gestion intégrée des risques d'entreprise,
 - du programme de conformité CANAFE;
- effectué une surveillance des activités des groupes responsables des technologies de l'information et de la sécurité, notamment en ce qui concerne la cybersécurité;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au CA d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

¹ La proposition de la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été retenue à la suite d'un appel d'offres pour l'audit des états financiers des exercices clos les 31 mars 2023 à 2027. Pour l'audit des états financiers 2023-2024, les honoraires de la firme sont conformes à sa proposition, soit 470 000 \$.

² Lors de sa réunion du 29 mai 2024, le comité d'audit et de gestion des risques a examiné les états financiers 2023-2024 avec les coauditeurs externes indépendants ainsi que le communiqué de presse afférent et a recommandé leur approbation au CA.

Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale

Mandat et composition

Le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale assiste le CA dans l'élaboration et la mise en place des meilleures pratiques en matière d'éthique et de régie d'entreprise. Il propose les règles de gouvernance ainsi que les codes d'éthique applicables aux administrateurs et administratrices, aux dirigeants et dirigeantes et au personnel de la Société. Le comité veille à ce que les politiques de Loto-Québec soient revues sur une base annuelle par les comités appropriés du CA. De plus, il élabore des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du CA, à l'exception du président et chef de la direction, et les propose au CA. Il fait également le suivi de la démarche de responsabilité sociétale de Loto-Québec, notamment en ce qui a trait à l'environnement et aux relations avec les parties prenantes.

Au 31 mars 2024, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale était composé de quatre membres indépendants.

Présidente : Marie Côté

Membres : Alain Albert, Lyne Jobin et Ann MacDonald

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale s'est réuni quatre fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- veillé au respect des règles de gouvernance de la Société;
- effectué, lors de chacune de ses réunions, le suivi des plaintes reçues par la secrétaire générale et des mesures mises en place pour la ligne de signalement, en plus de faire les enquêtes et les recommandations requises;
- révisé :
 - le Code d'éthique des employés de Loto-Québec et de ses filiales, et le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales,
 - la déclaration d'intérêt des administrateurs et des principaux dirigeants, et en a fait le suivi,
 - le programme d'accueil des nouveaux administrateurs,
 - le programme de formation continue des membres,
 - le profil de compétences, d'expérience et d'expertise des membres, et recommandé au CA d'approuver les modifications requises,

- la composition du CA et de ses comités, et recommandé au CA la nomination des membres pour chacun des comités;
- assuré la mise en place et le suivi :
 - d'indicateurs en matière d'environnement,
 - d'un plan de communication pour la Société et d'indicateurs à cet égard;
- revu :
 - le plan de responsabilité sociétale de Loto-Québec et ses indicateurs,
 - la stratégie d'engagement de la Société envers ses parties prenantes;
- organisé des formations sur les réalités des peuples autochtones et sur la commercialisation responsable à l'intention de tous les membres du CA;
- effectué la révision annuelle des critères d'évaluation du fonctionnement du CA, de ses comités et de ses membres ainsi que du processus utilisé;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et veillé à ce que chacun des comités fasse de même;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat et veillé à ce que chacun des comités fasse de même;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

Rapport du comité des ressources humaines et de la culture

Mandat et composition

Le comité des ressources humaines et de la culture a pour rôle principal de s'assurer que les ressources humaines de Loto-Québec sont gérées efficacement et adéquatement, et ce, dans le respect des valeurs de la Société. Il doit notamment examiner les politiques et les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines, et faire les recommandations nécessaires au CA, en plus de suivre la mise en place des actions en ce sens. Il veille à l'application de normes et de barèmes de rémunération pour les dirigeants et dirigeantes ainsi que le personnel de Loto-Québec, et participe à la planification de la relève. C'est aussi le rôle de ce comité d'élaborer le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères d'évaluation du président et chef de la direction, et de recommander la rémunération de ce dernier conformément aux paramètres établis par le gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2024, le comité des ressources humaines et de la culture était composé de quatre membres indépendants.

Président : Alain Albert

Membres : Sarine Chitilian, Dominique Gauthier et Ann MacDonald

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité des ressources humaines et de la culture s'est réuni 17 fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au CA d'approuver :
 - les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et aux cadres de Loto-Québec et de ses filiales, à l'exception des cadres dirigeants, pour 2024-2025,
 - les paramètres de rémunération applicables aux cadres dirigeants pour 2023-2024,
 - les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2023-2024, pour le personnel visé,
 - les objectifs du président et chef de la direction pour 2023-2024,
 - les termes des mandats de négociation des conventions collectives des unités syndicales concernées;
- constaté l'évolution des coûts des régimes de retraite de la Société des casinos du Québec;
- effectué le suivi :
 - des indicateurs de performance du secteur des ressources humaines et de la culture, notamment en ce qui a trait à la mobilisation du personnel,
 - du programme d'équité salariale,

- de la démarche d'engagement en matière de diversité et d'inclusion,
- des réalisations, des orientations, des priorités et des indicateurs de performance en matière de santé et sécurité au travail,
- du programme d'identification de la relève,
- du plan de développement des talents;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au CA d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

Rémunération et avantages des cinq dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés de la Société

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Nom et fonction des dirigeant-es de Loto-Québec	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite ³	Autres avantages versés ou accordés ⁴	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle ¹	RILT versé ²			
Jean-François Bergeron Président et chef de la direction	493 288 \$	70 995 \$	-	23 366 \$	22 233 \$	609 882 \$
Kevin G. Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux	371 716 \$	88 523 \$	-	22 391 \$	25 923 \$	508 553 \$
Isabelle Jean Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation des loteries	341 692 \$	86 093 \$	-	23 366 \$	17 043 \$	468 194 \$
Denis Daly Vice-président corporatif et chef de la transformation numérique et des technologies	339 764 \$	83 128 \$	-	22 391 \$	20 693 \$	465 976 \$
Marie-Claude Tremblay Vice-présidente corporative aux finances et à l'administration	307 757 \$	75 298 \$	-	22 391 \$	21 961 \$	427 407 \$

Régime de retraite de base

Jean-François Bergeron et Isabelle Jean participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) du gouvernement du Québec. Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

À l'exception de Jean-François Bergeron, ces dirigeants participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois (pour la participante au RRAS) ou cinq (pour les participants au RRPE) meilleures années de service. Le taux d'accumulation de la rente est de 2,5 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

¹ Rémunération variable :

Période visée

La rémunération variable vise la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et a été versée en juillet 2023.

Déclencheur

Le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Cible du boni

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

² RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

³ La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime.

⁴ Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de l'ensemble des filiales détenues à part entière

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Nom et fonction des dirigeants des filiales	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite ³	Autres avantages versés ou accordés ⁴	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle ¹	RILT versé ²			
Stéphane Fraser Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux Société des établissements de jeux du Québec	281 952 \$	71 149 \$	-	22 391 \$	26 869 \$	402 361 \$
Luc Morin Directeur général du Casino de Montréal Société des casinos du Québec	245 802 \$	58 098 \$	-	22 391 \$	14 012 \$	340 303 \$
Pierre Maltais Directeur général du Casino de Charlevoix Société des casinos du Québec	200 690 \$	47 454 \$	-	22 518 \$	13 741 \$	284 403 \$
Steve Berger Directeur principal de l'expérience client et du marketing, chantier Connaissance client Société des casinos du Québec	173 461 \$	24 814 \$	-	14 567 \$	5 067 \$	217 909 \$
Alain Beaudoin* Directeur général du Casino du Lac-Leamy par intérim Société des casinos du Québec	161 108 \$	21 323 \$	-	12 868 \$	1 927 \$	197 226 \$

* En poste depuis le 23 octobre 2023. Sa rémunération de base inclut une prime de fonction par intérim de 9 636 \$.

Régime de retraite de base

Stéphane Fraser, Luc Morin et Pierre Maltais participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Steve Berger et Alain Beaudoin participent au Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

Stéphane Fraser, Luc Morin et Pierre Maltais participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des cinq meilleures années de service. Le taux d'accumulation de la rente pour Stéphane Fraser est de 2,5 % par année, alors que celui pour Luc Morin et Pierre Maltais est de 2 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

¹ Rémunération variable :

Période visée

La rémunération variable vise la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et a été versée en juillet 2023.

Déclencheur

Le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Cible du boni

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

² RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

³ La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime.

⁴ Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

Rapport du comité de développement et d'innovation

Mandat et composition

Le comité de développement et d'innovation a été créé en 2021-2022. Son rôle principal est d'approfondir certains dossiers stratégiques liés au développement commercial et à l'innovation en vue de mieux outiller les cadres dirigeants de la Société dans leurs prises de décisions. Il permet aux membres d'avoir des échanges sur les grandes tendances mondiales et sur certains dossiers ciblés ainsi que sur leur positionnement stratégique dans le cadre des activités de Loto-Québec. Moteur important dans la gouvernance de la Société, ce comité évalue notamment le potentiel de nouveaux modèles d'affaires, d'investissements et de partenariats stratégiques, et fait des recommandations au CA à cet effet. De plus, il fait des recommandations au CA à propos des appels d'offres et des contrats qui doivent être approuvés par ce dernier en vertu de la politique d'approvisionnement. Il assure en outre une gestion responsable des mandats dont il fait le suivi et traite toute autre affaire que le CA pourrait lui confier.

Au 31 mars 2024, le comité de développement et d'innovation était composé de cinq membres indépendants.

Présidente : Maud Cohen

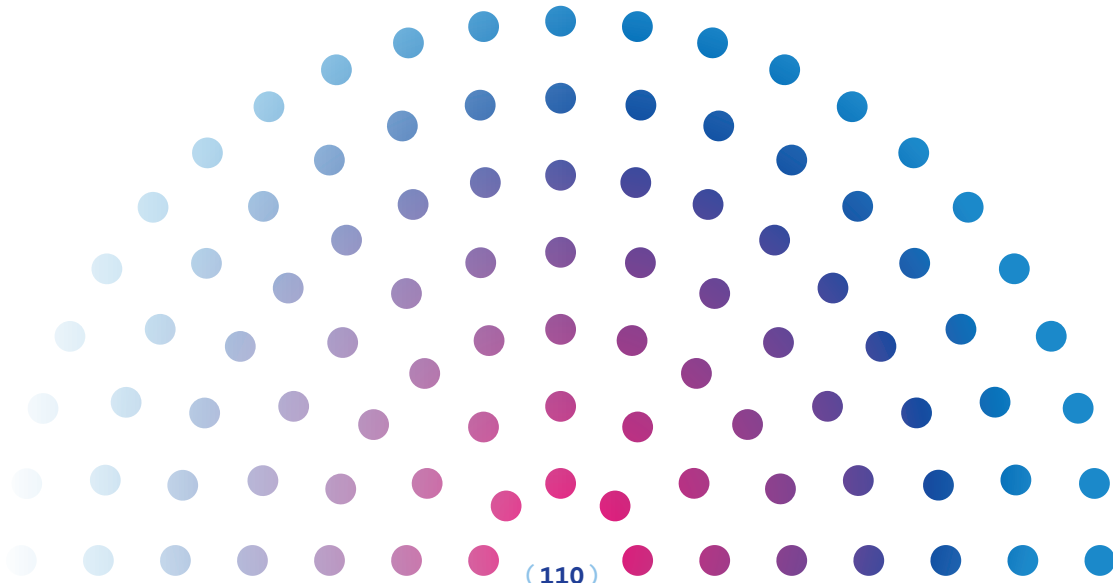
Membres : Jean-François Blais, Marie Côté, Ann MacDonald et Katy Yam

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité de développement et d'innovation s'est réuni quatre fois, en personne ou par téléconférence. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au CA d'approuver l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement ;
- assisté à des présentations sur l'innovation ainsi que sur le marché du jeu au Québec et les tendances dans le reste du Canada, plus précisément au sujet de :
 - la connaissance client,
 - le portrait des dépenses des Québécoises et des Québécois en divertissement,
 - la modernisation de l'offre terrestre ;
- fait le suivi :
 - de la démarche de planification stratégique,
 - du projet d'hôtel au Casino de Montréal,
 - des jeux à vocation caritative ;
- procédé à la révision annuelle de son mandat ;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.



Politiques et lois

Langue française

La qualité de la langue : une priorité

La *Politique linguistique de l'État*, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, a remplacé la politique linguistique qui avait été adoptée préalablement par Loto-Québec. Conformément aux principaux objectifs qui y sont énoncés, la Société s'assure de faire preuve d'exemplarité dans son utilisation de la langue française, d'en promouvoir la qualité, d'en favoriser le rayonnement au Québec de même que de veiller à sa protection.

En conformité avec la *Charte de la langue française*, la Société prévoit également adopter, en tenant compte de sa vocation commerciale, une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles elle entend utiliser une autre langue que le français lorsque le permet la *Charte*. Cette directive sera soumise au ministre de la Langue française pour approbation au cours de l'exercice 2024-2025.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a continué à se conformer aux exigences de la *Charte* et à mettre en place les mesures nécessaires afin de répondre aux exigences de la loi. En outre, un processus de plaintes a été implanté, et des séances d'information et de sensibilisation ont été une fois de plus offertes au personnel à l'égard des obligations prévues par la *Charte*.

Afin de répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente ses établissements ainsi qu'à ceux de ses fournisseurs et de ses partenaires qui évoluent dans un marché mondial, la Société exige pour certains postes un niveau de connaissance d'une langue autre que le français. Au cours du dernier exercice, sur un total de 4 873 employés, 2 821 postes exigeaient la connaissance d'une autre langue. De ce nombre, 2 645 sont des postes dans les casinos et les salons de jeux, qui desservent une clientèle touristique et internationale, de même que dans les centres de service à la clientèle.

Politique d'octroi de contrats

La politique d'approvisionnement de Loto-Québec et de ses filiales témoigne de la transparence et de l'intégrité qui régissent l'octroi des contrats aux fournisseurs. Cette politique peut être consultée sur le site Web de Loto-Québec.

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, Loto-Québec dispose d'une politique favorisant la divulgation des actes répréhensibles. Cette politique s'ajoute aux autres mécanismes en place à cet effet dans la Société, comme les codes d'éthique et la ligne de signalement. En vertu de l'article 25 de la *Loi*, Loto-Québec est tenue de rendre compte annuellement du nombre de divulgations reçues.

Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations **0**

Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi **-**

Divulgations fondées **-**

Répartition des divulgations reçues dans les catégories d'actes répréhensibles mentionnées à l'article 4 de la Loi :

- Contrevenant à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi; **-**
- Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie; **-**
- Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui; **-**
- Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité; **-**
- Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement; **-**
- Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment. **-**

Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23 de la Loi **-**

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté, le 5 décembre 2014, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Comme l'indique son titre, la *Loi* a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Durant l'exercice 2014-2015, conformément à la *Loi*, Loto-Québec a adopté une directive sur la conclusion des contrats de service et l'a soumise au Conseil du trésor. Ainsi, pour l'année financière 2023-2024, le président et chef de la direction de Loto-Québec a autorisé la conclusion de 70 contrats de service de plus de 25 000 \$, pour une valeur totale de 65 233 933 \$. Cinq de ces contrats ont été conclus avec une personne physique.

Effectif de Loto-Québec¹ au 31 mars 2024

Catégorie	Heures rémunérées			Nombre d'employés
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	
Personnel d'encadrement	206 786	606	207 392	113
Personnel professionnel	1 057 421	11 590	1 069 011	567
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	556 753	12 858	569 611	320
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	37 965	66	38 031	22
Étudiants et stagiaires	22 077	6	22 083	13
Total	1 881 002	25 126	1 906 128	1 035

¹ À l'exclusion des filiales

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Accès à l'information

Nombre total de demandes reçues du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	150
Nombre total de demandes traitées¹ du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	147

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et du délai de traitement

	Demandes d'accès			
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
Délai de traitement				
De 0 à 20 jours	10	29	0	
De 21 à 30 jours	53	55	0	
31 jours ou plus	0	0	0	
Total	63	84	0	147

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

	Demandes d'accès			Dispositions de la Loi invoquées
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
Décision rendue				
Acceptée	10	56	0	
Partiellement acceptée	20	6	0	1, 9, 14 à 16, 21 à 24, 27 à 29, 31, 32, 37 à 39, 42, 48, 53, 54, 59, 88, 94, 95 et 137.1, et article 9 de la <i>Charte des droits et libertés</i>
Refusée	14	5	0	
Autres	19	17	0	
Total	63	84	0	147

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	3
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0

Les statistiques présentées ci-dessus ne concernent que les demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les demandes de renseignements par assignation, par ordonnance ou en vertu d'un pouvoir conféré par une loi ne sont pas comptabilisées.

Protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, la Société a mis en place des mesures afin de respecter les modifications apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Des initiatives ont également été prises pour communiquer ces changements aux équipes et faire un rappel des bonnes pratiques.

Sous la gouverne du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la Société s'assure du respect des exigences entrées en vigueur au cours de l'exercice 2023-2024.

¹ Les demandes traitées sont celles pour lesquelles une réponse a été fournie au cours de l'exercice. Le délai de traitement d'une demande peut s'échelonner sur 30 jours.

Gestion des risques d'entreprise

Dans le cadre de ses activités, Loto-Québec est exposée à des risques qui peuvent avoir un impact sur sa capacité à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs, son éthique et les lois et règlements qu'elle doit observer, ainsi que sur sa réputation, ses actifs et ses processus clés.

La mise en œuvre des stratégies de gestion des risques est la responsabilité de chaque unité d'affaires et corporative identifiée dans les plans d'action. Dans un souci de saine gestion, Loto-Québec s'est dotée d'un cadre de gestion des risques d'entreprise structuré. Celui-ci lui permet de gérer de façon préventive, réactive et systématique les risques significatifs susceptibles de l'affecter.

Plus spécifiquement, la gestion des risques d'entreprise permet à Loto-Québec :

- d'avoir une vue d'ensemble des risques auxquels elle s'expose, et de déployer les stratégies de prévention, de gestion et de veille appropriées ;
- de transmettre sa démarche de gestion des risques et d'identification des occasions à saisir à ses unités d'affaires et corporatives, de façon à les doter d'une méthode de gestion rigoureuse ;
- de fournir aux conseils de direction et d'administration l'information dont ils ont besoin pour porter un jugement éclairé sur l'évolution d'événements touchant l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels.

Grâce à la vigie en continu et à la reddition de comptes fréquente quant aux risques stratégiques, opérationnels et émergents, le conseil de direction, le comité d'audit et de gestion des risques ainsi que les membres du conseil d'administration sont informés des risques pouvant affecter la Société et des occasions à saisir. Ils peuvent ainsi prendre des décisions éclairées et atténuer les risques.

En voici quatre prioritaires :

Intégrité des jeux

Ce risque peut affecter les activités de Loto-Québec, et donc sa réputation et sa crédibilité. Le respect des règles relatives à tous les jeux et la confiance de la clientèle sont l'ADN de la Société, et cela exige une attention soutenue.

Technologies de l'information, cybersécurité et protection des données

Ce risque mérite une attention particulière puisque les technologies de l'information sont au cœur de toutes les activités de la Société. Leur évolution rapide et leur complexité, en plus des risques de cyberattaque et de ceux liés à la manipulation de données ainsi qu'aux mesures de sécurité des tiers, nécessitent la mise en place de pratiques exemplaires. Une approche misant sur la vigilance et des initiatives sont déployées afin d'assurer la protection de la Société ainsi que des informations personnelles et confidentielles de clients, de fournisseurs, de partenaires et de ses employés.

Changements d'habitudes des consommateurs

L'adéquation entre l'offre de jeu et de divertissement et les attentes de la clientèle de même que l'équilibre entre la croissance, l'innovation et la commercialisation responsable sont importants pour la Société. Celle-ci est à l'écoute de la clientèle afin d'adapter ses produits et services, et d'assurer la pertinence de son offre. Le développement de nouvelles avenues de croissance alliant jeu et divertissement doit être considéré de façon stratégique et spécifique dans le but de répondre aux changements dans les habitudes de consommation.

Capital humain et relations de travail

Les défis en ce qui a trait à ce risque sont notamment liés à la relève, c'est-à-dire à la capacité d'attirer et de retenir les meilleurs talents. Diverses initiatives et stratégies fondées sur des pratiques de pointe en gestion des talents et des ressources humaines favorisant la mobilisation et la rétention, l'attraction, la diversité et l'inclusion, la santé et le mieux-être ainsi que le perfectionnement permettent d'atténuer ce risque.

Cette surveillance et les efforts de tout un chacun font croître la vigilance, et favorisent un contrôle interne efficace.

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

Exercice d'étalonnage

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, Loto-Québec procède annuellement à l'évaluation de son efficacité et de sa performance. Il revient au conseil d'administration de s'assurer que des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, y compris l'étalonnage avec des organisations similaires, sont mises en œuvre par la Société et que le rapport annuel en fait état.

En 2023-2024, un mandat a été octroyé à la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG) afin que celle-ci effectue une évaluation de l'efficacité et de la performance de Loto-Québec, y compris l'étalonnage avec des sociétés comparables au Québec et ailleurs au Canada. Les entreprises sélectionnées pour l'étalonnage sont d'autres sociétés d'État québécoises ainsi que des sociétés de loterie canadiennes. Le rapport de KPMG sera achevé au courant de l'exercice 2024-2025.

Durant l'exercice, Loto-Québec s'est illustrée sur le plan international, notamment grâce à l'obtention de deux certifications de la World Lottery Association, soit la certification de niveau 4 en jeu responsable (le niveau le plus élevé) ainsi que la certification Norme de contrôle de sécurité. Ces reconnaissances démontrent que Loto-Québec fait partie des sociétés de loterie qui se démarquent par l'adoption des meilleures pratiques en commercialisation responsable du jeu ainsi que par leur saine gestion des risques en matière de sécurité de l'information.

Par ailleurs, dans le classement annuel 2024 de la firme de recherche Léger en ce qui concerne la réputation des grandes marques au Québec, le résultat obtenu par Loto-Québec est en hausse. Celle-ci se classe en 3^e position parmi les entreprises publiques. La même étude place Loto-Québec en 16^e position des meilleurs employeurs du Québec.

Résultats et constats de la dernière année

Le Plan stratégique 2023-2026 de Loto-Québec a été publié dans la dernière année, marquant ainsi le début d'un nouveau cycle de planification stratégique de trois ans. De nouvelles orientations et de nouveaux objectifs stratégiques ont été définis. Ceux-ci sont notamment axés sur la présence en ligne de la Société, son engagement envers la collectivité aux plans social et environnemental, le milieu de travail qu'elle offre à ses équipes ainsi que l'innovation et la performance financière et organisationnelle. Le texte qui suit fait état des résultats des nouveaux indicateurs pour la première année du cycle triennal.

Orientation stratégique 1

Proposer une expérience diversifiée, renouvelée et connectée

L'augmentation observée dans la création de nouveaux comptes de jeu en ligne a témoigné de la forte hausse du taux de migration de la clientèle vers les plateformes de Loto-Québec. Celui-ci a atteint +23,1 %, ce qui est bien au-delà de la cible, qui était de +14,5 %.

Le taux de satisfaction de la clientèle sur les plateformes numériques de la Société s'est élevé à 74,8 %, dépassant ainsi la cible, fixée à 74,6 %. La mise en place de plusieurs améliorations sur ces plateformes numériques au cours de la dernière année devrait favoriser la progression du résultat lié à cet indicateur.

La bonification de l'offre de jeu sur lotoquebec.com a permis à la proportion des revenus en ligne de poursuivre sa progression. Celle-ci s'est établie à 15,0 %, comparativement à 13,5 % en 2022-2023, soit légèrement au-delà de la cible, qui était de 14,5 %.

Orientation stratégique 2

Réaliser nos ambitions en collaboration avec nos parties prenantes

La proportion des joueurs utilisant une mesure de jeu responsable a dépassé la cible, qui était de 18 %, en atteignant 19 %. Ce résultat représente également une hausse de 2 points de pourcentage comparativement à la valeur de départ.

Deux nouvelles initiatives pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent se sont ajoutées aux mesures en place durant l'exercice, portant leur nombre à 21, ce qui est conforme à la cible. Une directive a été mise en place pour interdire l'accès aux casinos d'État aux personnes qui font l'objet de certaines condamnations criminelles. De plus, une solution technologique de lutte contre le blanchiment d'argent a été implantée.

Le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2009 a connu une réduction plus importante que prévu, pour s'établir à -45,8 %, alors que la cible était de -26,0 %. Ceci est notamment attribuable au dernier hiver particulièrement doux et à la grève d'une durée de près de quatre mois dans les casinos, qui a entraîné une réduction des heures d'ouverture et de l'offre de restauration.

L'opinion positive de la population à l'égard de Loto-Québec a connu une légère baisse cette année, se chiffrant à 63 %, alors que la cible était de 65 %. Cela s'explique notamment par un moins grand nombre de gagnants de lots très importants au début de l'année financière dans le secteur des loteries.

La générosité et l'enthousiasme des équipes, notamment dans le cadre de l'initiative de bénévolat d'entreprise Employés de cœur, ont permis à l'Indice de solidarité d'atteindre 2,0 M\$, excédant ainsi la cible, établie à 1,7 M\$.

Orientation stratégique 3

Offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant

Les différentes mesures prises pour faire vivre aux équipes une expérience stimulante se reflètent dans le faible taux de roulement, qui a été en baisse constante pendant l'exercice, pour terminer à 4,9 %. La cible pour l'année était de 10 %.

Quant à la proportion des employés issus de la diversité, elle a connu une hausse de 1,5 % durant l'exercice, pour atteindre 25 %, conformément à la cible.

Orientation stratégique 4

Simplifier nos façons de faire

La saine gestion des activités dans l'ensemble des secteurs de l'organisation a permis de maintenir le ratio des charges totales sur les produits tout près de la cible de 30,0 %, soit à 30,3 %.

L'optimisation de la performance financière et organisationnelle se reflète également dans le résultat net, qui s'est chiffré à 1,511 G\$, soit un peu plus que la cible de 1,501 G\$.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, a. 3.01 et 3.02) ;

Considérant que la loi et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs, lesquels sont reproduits à titre informatif à l'annexe 1 du présent Code ;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise ;

Les membres du conseil d'administration ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1 • DÉFINITIONS

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :

- a) « Administrateur » : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société ;
- b) « Association » : regroupement de personnes ayant un but commun autre que la réalisation de bénéfices pécuniaires à partager entre les membres ;
- c) « Code » : le présent Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et des Dirigeants de Loto-Québec et de ses Filiales ;
- d) « Comité » : le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale du Conseil, prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* ;
- e) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement de l'Administrateur ou du Dirigeant est également couverte par la présente définition ;
- f) « Conjoint » : les époux ou les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;
- g) « Conseil » : le conseil d'administration de la Société ;
- h) « Contrat » : un contrat conclu ou projeté ;
- i) « Contrôle » ou « Contrôlent » : la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;
- j) « Dirigeant » : à l'égard de la Société, tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;
- k) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, certains intérêts ou certaines opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une Association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;
- l) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;
- m) « Filiale » : une filiale à part entière de la Société ;

- n) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne autre qu'un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;
- o) « Loi » : la *Loi sur la société des loteries du Québec* (RLRQ, c. S-13.1);
- p) « Personnes liées » : personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, ces personnes ayant un lien par :
 - i. le sang;
 - ii. le mariage;
 - iii. l'union civile;
 - iv. l'union de fait;
 - v. l'adoption;
 aux fins du présent Code, lui sont également liés :
 - vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes ii à iv;
 - vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
 - viii. la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé;
 - ix. la personne morale dont l'Administrateur ou le Dirigeant détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant le droit de vote;
 - x. la personne morale qui est Contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne visée aux paragraphes i à iv et vi, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;
 - xi. toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- q) « Société » : Loto-Québec et ses Filiales.

2 • DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1** Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et en l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs et ses Dirigeants.
- 2.2** Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3** Le présent Code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de la Société, qui sont tenus d'en respecter les dispositions.
- 2.4** Le présent Code est établi conformément à la Loi, au *Règlement sur la régie interne de la Société* et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5** Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité, qui en assure la révision.
- 2.6** Dans le présent Code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste et toute participation ou incitation à le faire.
- 2.7** La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent Code.

3 • PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1** L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2** L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Celui qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et, généralement, des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'Entreprise ou de l'organisme au sein duquel l'Administrateur ou le Dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions dans un autre organisme ou une Entreprise, l'Administrateur ou le Dirigeant doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou Entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. Il est tenu d'informer la Société dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des Administrateurs sur cette question.

- 3.3** L'Administrateur ou le Dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

- 3.4** Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société, et doit en promouvoir le respect et s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5** L'Administrateur ou le Dirigeant doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

- 3.6** L'Administrateur ou le Dirigeant prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

- 3.7** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission, la vision et les orientations stratégiques de la Société telles qu'établies dans son plan stratégique.

- 3.8** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, avoir les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool, de drogues, l'abus de médicaments ou de toute autre substance.

De plus, l'Administrateur ou le Dirigeant ne peut consommer de cannabis et ses dérivés (sauf si requis pour des fins thérapeutiques) ni de drogues illicites dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il est en représentation pour la Société, ni en faire le trafic ou la distribution.

- 3.9** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, pour son bénéficiaire personnel ou celui d'une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant, ou d'un tiers, offrir quelque cadeau, invitation à une activité de divertissement, don, service, avantage ou autre faveur pouvant avoir une influence dans l'exécution de ses rôles et responsabilités, ou qui serait susceptible de porter préjudice à la crédibilité de la Société.

Il doit également refuser tout cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage qu'il peut se voir offrir à l'occasion d'activités liées à ses fonctions. Il en est de même des repas et des billets d'événements sociaux, culturels ou sportifs. Si un tel avantage lui est offert, l'Administrateur ou le Dirigeant doit le refuser et le retourner au donateur. Par ailleurs, pour des besoins d'affaires liés aux opérations de la Société, l'Administrateur ou le Dirigeant peut accepter de participer à certains événements ou repas en ayant obtenu l'autorisation du président et chef de la direction, dans le cas du Dirigeant, et celle du président du Conseil, dans le cas de l'Administrateur.

3.10 Les prix de présence gagnés par un Administrateur ou un Dirigeant doivent être remis à l'organisme qui tient l'événement si la participation a été payée par la Société, étant entendu que les accompagnateurs desdits Administrateurs ou Dirigeants sont soumis à la même règle.

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.13 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflit d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.15 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :

- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître ;
- s'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'informations par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système ;
- il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Ces mesures consistent notamment :
 - à ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Information confidentielle ;
 - à prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
 - à éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler de l'Information confidentielle ;
 - à noter sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence ;
 - à se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque celui-ci n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur ou de Dirigeant.

3.16 Dans le but d'assurer une diffusion d'information de qualité sur les activités de la Société, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit échanger de quelque façon que ce soit avec des représentants des médias, à moins qu'il n'y soit expressément autorisé. Toute demande provenant des médias doit être redirigée au porte-parole de la Société.

- 3.17** L'Administrateur ou le Dirigeant doit porter une attention particulière à ses propos sur les médias sociaux. Tout utilisateur des médias sociaux est personnellement responsable du contenu qu'il publie. Ainsi, toute publication contenant des propos susceptibles de nuire à la réputation de la Société, de ses Employés, de ses Administrateurs ou de ses Dirigeants, que ce soit en son nom personnel ou en tant que représentant de la Société, constitue une atteinte aux objectifs du présent Code. En cas de doute, l'Administrateur ou le Dirigeant doit s'abstenir de publier tout commentaire au sujet de la Société.
- 3.18** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.19** Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou une Entreprise avec qui il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.20** L'Administrateur ou le Dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président et chef de la direction qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 3.21** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane.

4 • DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS À L'ÉGARD DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Prévention des conflits d'intérêts

- 4.1** L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
- L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.
- L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.
- Quant aux autres Administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.
- 4.2** L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation de son mandat, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une Association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11 s'appliquent.
- Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise ou une Association doit, sous peine de révocation de son mandat, se conformer aux dispositions des articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11.
- 4.3** Pour être considéré comme indépendant, un Administrateur ne peut notamment :
- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou être lié à une personne visée à l'article 1.p qui occupe un tel emploi;

- être à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01);
- avoir les liens déterminés par le gouvernement en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

L'Administrateur doit déclarer au Comité, dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, l'existence ou l'absence de liens tels que ceux qui sont mentionnés aux premier et deuxième points du paragraphe précédent. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

4.4 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une Entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'Entreprise concernée pour :

- détenir des actions, des parts, des parts sociales, toute autre valeur ou tout autre titre émis par cette Entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette Entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet Administrateur ou ce Dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'Administrateur ou du Dirigeant au sein de l'Entreprise liée;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'Entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de Contrôle de l'Entreprise liée.

Dénonciation et abstention

4.5 L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec la Société; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec la Société, ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, Dirigeant ou Administrateur de la Société relativement à ce Contrat ou à cet intérêt.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.6 La divulgation requise à l'article 4.5 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu;
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question à l'étude.

4.7 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la décision concernée; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.9 Les articles 4.5 à 4.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

4.10 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.10.1 Le Dirigeant doit dévoiler tout Contrat à des fins personnelles qu'il entend conclure avec une Entreprise qu'il sait être un fournisseur de la Société, et ce, dans chacun des cas suivants :

- a) Si le Dirigeant ou la direction à laquelle il est rattaché au sein de la Société a été ou est en relation d'affaires avec ce fournisseur ;
- b) S'il est susceptible de tirer un quelconque avantage en raison de son statut de Dirigeant dans le cadre de la négociation du Contrat avec ce fournisseur ;
- c) Si la conclusion du Contrat est susceptible de le placer dans une situation de Conflit d'intérêts ; ou
- d) Si, dans l'exercice de ses fonctions, il est en contact avec des représentants de ce fournisseur.

Sont exclus de la présente obligation de divulgation les Contrats usuels conclus avec une entreprise de service public tel que le service d'électricité ou les services de communications (téléphonie résidentielle, télévision ou Internet) de même que les Contrats visant l'obtention de services professionnels.

Le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise ci-dessus par écrit au président et chef de la direction avant la conclusion du Contrat avec le fournisseur en précisant le nom du fournisseur visé, la nature du Contrat et sa valeur. Si toutefois le Dirigeant concerné est le président et chef de la direction, la divulgation doit être faite au président du Conseil.

4.11 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration prenant la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les renseignements suivants :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il ou une Personne liée vivant sous le même toit :
 - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, en excluant toutefois les Entreprises cotées en bourse pour lesquelles il ou une Personne liée vivant sous le même toit détient moins de cinq pour cent des titres ;
 - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- b) à sa connaissance, le nom de toute Entreprise dans laquelle toute Personne liée :
 - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, à l'exclusion toutefois des Entreprises cotées en bourse pour lesquelles la Personne liée détient moins de cinq pour cent des titres ;
 - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- c) à sa connaissance, la nature de tout lien entre les Entreprises visées aux paragraphes qui précèdent et la Société ; et
- d) le nom de toute Association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par cette Association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.12 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.5 à 4.11 au secrétaire de la Société, qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.5 à 4.11 dès qu'il en a connaissance.

4.13 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.14 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.13, le secrétaire applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 3 du présent Code.

4.15 L'Administrateur ne peut notamment accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou de tout autre service semblable.

Dispenses

4.16 Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou d'une de ses Filiales;
- e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs;
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5 • APPLICATION DU CODE

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.

5.2 Dans les 30 jours de l'adoption d'une modification de fond du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe 4.

5.3 Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit, dans les 30 jours de son entrée en fonction, faire de même.

5.4 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

5.5 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Administrateur et Dirigeant de la Société.

5.6 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

Le Comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

5.7 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.8 Le Comité doit :

- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- informer les Administrateurs et les Dirigeants et assurer leur formation quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant faisant face à une situation problématique ;
- traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

5.9 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

5.10 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

5.11 Le secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- la description de la violation ;
- la date ou la période de survenance de la violation ;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.13 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

5.14 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'Administrateur ou le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.15 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

5.16 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se produisent ;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète ;
- d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

6 • PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement;
- b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 5.4, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'Administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.

6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du mandat du contrevenant.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code et il doit les restituer à la Société.

6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

7 • ENTRÉE EN VIGUEUR

7.1 Le présent Code entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le Conseil.

Suivi des actions du plan de responsabilité sociétale 2023-2028

POUR L'EXERCICE 2023-2024

Comme le prévoit la *Loi sur le développement durable*, cette section fait état des objectifs fixés et des activités réalisées au cours de l'exercice 2023-2024 à l'égard de notre plan de responsabilité sociétale.

Nous présentons nos résultats de façon à mettre en perspective nos actions en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) selon les objectifs de

la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Intitulé *Engagée pour la collectivité*, notre nouveau plan met en lumière la valeur de nos contributions en présentant certaines des actions de notre démarche de RSE. Il s'articule autour de quatre piliers :



PILIER 1
Les joueuses et les joueurs :
offrir une expérience de jeu positive



PILIER 2
Nos équipes :
favoriser la diversité, l'inclusion et le mieux-être



PILIER 3
La communauté :
contribuer à l'essor économique, culturel et social du Québec



PILIER 4
L'environnement :
réduire notre empreinte environnementale

Sous-objectifs de la SGDD 2023-2028 auxquels notre plan de responsabilité sociétale répond :

- 5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
- 5.3.4 Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité
- 5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables
- 5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux
- 5.6.1 Augmenter la durabilité du parc immobilier et des infrastructures
- 5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation
- 5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État
- 5.8.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules légers et lourds de l'État
- 5.8.2 Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto-solo des employés de l'État



Action 1 : Promouvoir les habitudes de jeu à moindre risque

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
S. O.	Indice sur les habitudes de jeu à moindre risque chez nos joueuses et nos joueurs	Nouvel indicateur	Valeur de départ à établir	Valeurs de départ établies à 66 % et à 62 %
Renseignements complémentaires : L'indice sur les habitudes de jeu à moindre risque est composé de deux éléments, soit la compréhension élevée du jeu (valeur de départ de 66 %) et l'engagement préalable élevé (valeur de départ de 62 %). Ces éléments sont mesurés à l'aide de l'échelle de jeu positif, un outil reconnu, développé par une équipe de recherche.				



Action 2 : Faire rayonner nos pratiques de commercialisation responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
S. O.	Obtention de la certification RG Check pour chacun de nos casinos et de nos salons de jeux et pour lotoquebec.com	Nouvel indicateur	1 certification	À venir en 2024-2025
S. O.	Renouvellement de la certification en jeu responsable de niveau 4 de la World Lottery Association	Certifiée jusqu'en novembre 2022 Processus de renouvellement en cours	Certification renouvelée	Certifiée
S. O.	Reconnaissance de nos efforts en matière de commercialisation responsable dans la population québécoise	Nouvelle méthodologie	Valeur de départ à établir	Valeur de départ établie à 66 %
Renseignements complémentaires : Les travaux pour l'obtention de la certification RG Check pour lotoquebec.com ont débuté. Puisque certains dossiers majeurs ont été priorités par l'organisation, la certification a été reportée en 2024-2025.				



Action 3 : Poursuivre la mise en place des meilleures pratiques en matière de santé et mieux-être, en coresponsabilité avec nos équipes

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
S. O.	Pourcentage d'embauches de personnes issues de la diversité ²	34 %	35 %	37 %
S. O.	Maintien du niveau de la Reconnaissance Entreprise en santé et obtention de la certification Entreprise en santé	Reconnaissance Niveau 3	Reconnaissance Niveau 3	Reconnaissance Niveau 3

¹ À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

² Cet indicateur mesure le nombre de personnes embauchées pendant l'année appartenant à l'un des quatre groupes identifiés (minorités visibles, minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones), et non le nombre total d'employés issus de la diversité, comme suivi dans notre plan stratégique 2023-2026.



Action 4 : Faire vivre l'Indice de solidarité

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
S. O.	Somme totale remise en dons à des organismes sans but lucratif ou à des causes	1,6 M\$	1,7 M\$ (ce qui inclut 3 500 h de bénévolat)	2,0 M\$ (ce qui inclut 3 432 h de bénévolat)
S. O.	Nombre d'heures de bénévolat effectuées par nos équipes dans le cadre de notre programme de bénévolat d'entreprise	—		



Action 5 : Contribuer à l'essor et à l'accessibilité du divertissement et de la culture en soutenant les événements, les festivals et les acteurs de l'industrie engagés dans une démarche de développement durable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
S. O.	Nombre de régions administratives du Québec dans lesquelles la Collection Loto-Québec est présente	Nouvel indicateur	5	5
5.3.4	Proportion des événements que nous commanditons qui affirment que notre programme d'accompagnement leur a permis de progresser dans l'intégration de pratiques de durabilité ²	Programme mis en place	65 %	81 %



Action 6 : Ancrer la responsabilité sociétale d'entreprise dans la gouvernance des projets majeurs

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.1.1	Proportion des projets majeurs visés ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	11 %	50 %	56 %

¹ À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

² Les pratiques de durabilité touchent, entre autres, la présence d'un système de récupération multimatière, les mesures de protection des milieux naturels, les mesures d'accessibilité pour les personnes avec une déficience motrice, la réduction à la source, l'usage d'aliments locaux et les mesures de réduction des émissions de GES.



Action 7 : Contribuer à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES du gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte 2030

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.6.1	Taux de réduction des émissions de GES liées à l'énergie de nos bâtiments par rapport à 2009	-37 %	-26 %	-45 %
5.8.1	Taux de réduction des émissions de GES liées à la consommation de carburant de nos véhicules légers et lourds par rapport à 2009	-66 %	-67 %	-67 %

Renseignements complémentaires :

La baisse plus importante que prévu des émissions de GES liées à l'énergie de nos bâtiments est attribuable à différents facteurs, dont les températures moins froides durant l'hiver ainsi que la réduction des heures d'ouverture et de l'offre de restauration dans nos casinos en raison d'un conflit de travail de juin à septembre.



Action 8 : Améliorer la performance des systèmes de gestion environnementale de nos bâtiments

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.6.1	Proportion de nos établissements ² certifiés selon la version 3.0 de BOMA BEST®, par niveau	Platine : 1/9 Or : 6/9 Argent : 2/9	Platine : 3/9 Or : 4/9 Argent : 2/9	Platine : 3/9 Or : 4/9 Argent : 2/9
5.6.1	Proportion de nos établissements ² certifiés selon la version 4.0 de BOMA BEST ³ , par niveau	S. O.	S. O.	S. O.
5.7.1	Nombre de nos établissements attestés <i>ICI on recycle +</i> et qui atteignent au minimum le niveau Performance	6	7	7



Action 9 : Implanter une culture zéro déchet pour nos casinos et nos salons de jeux

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.7.1	Proportion des matières résiduelles récupérées par rapport à l'ensemble des matières résiduelles générées dans nos casinos et nos salons de jeux (taux de mise en valeur réel global)	50 %	55 %	55 %

¹ À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

² Puisqu'il n'est pas situé dans un de nos établissements, le Salon de jeux de Québec ne fera pas l'objet d'une demande de certification BOMA BEST®.

³ Le programme BOMA BEST® a récemment fait l'objet d'une refonte. Nous soumettrons nos prochaines demandes de certification pour la nouvelle version du programme.



Action 10 : Favoriser le transport actif et collectif dans les déplacements domicile-travail

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.8.2	Proportion des déplacements domicile-travail des membres de nos équipes effectués en transport actif ou collectif, ou au moyen d'une autre solution de rechange à l'auto-solo	Nouvel indicateur	Valeur de départ à établir	Valeur de départ établie à 74 %



Action 11 : Contribuer à une transformation numérique responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.5.1	Taux de croissance de l'indice de maturité numérique responsable ²	38,6 %	43 %	43 %



Action 12 : Contribuer à une économie durable et responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ ¹	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.4.1	Proportion des contrats intégrant des composantes responsables (en nombre de contrats) ³	65 %	65 %	67 %
5.4.1	Proportion d'aliments québécois ⁴ dans notre offre de restauration	S. O.	Évaluation de la valeur de départ	Valeur de départ établie à 38 %
5.4.1 5.6.2	Proportion des contrats de construction et de rénovation ⁵ intégrant des composantes responsables (en nombre de contrats)	100 %	100 %	81 %

Renseignements complémentaires :

Nous avons identifié des pistes de solution pour nous assurer d'intégrer des composantes responsables dans l'entièreté de nos contrats de construction et de rénovation au cours de la prochaine année.

¹ À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

² Mesure de la maturité des ministères et des organismes gouvernementaux du Québec en regard des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications. Sources : Académie de la transformation numérique et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

³ Cet indicateur porte sur la reddition de comptes en lien avec l'article 22 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, soit, pour Loto-Québec, les appels d'offres publics dont les informations de conclusion du contrat ont été saisies dans le système électronique d'appel d'offres.

⁴ « Un aliment québécois est un aliment ayant été cultivé, élevé ou pêché au Québec ou un aliment ayant subi une transformation de sa nature au Québec par une entreprise étant elle-même considérée comme québécoise, c'est-à-dire exerçant ses activités dans un établissement situé sur le territoire québécois. » Source : Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

⁵ Cet indicateur répond à une attente particulière de la SGDD 2023-2028 à l'égard de Loto-Québec, soit « Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation » (5.6.2). Notre valeur de départ est explicable par le fait que la certification BOMA BEST® comprend plusieurs exigences devant être intégrées dans les appels d'offres liés aux travaux de construction et de rénovation, et que tous nos bâtiments sont certifiés depuis plusieurs années. Nous maintiendrons donc ces bonnes pratiques tout en assurant une amélioration continue de nos exigences et du suivi de leur mise en application. Note méthodologique : Cet indicateur vise les appels d'offres classés dans la catégorie C01 des codes UNSPSC en matière de travaux de construction. Il porte sur la reddition de compte en lien avec l'article 22 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, soit, pour Loto-Québec, les appels d'offres publics dont les informations de conclusion du contrat ont été saisies dans le système électronique d'appel d'offres.

Rapport annuel 2023-2024 de Loto-Québec

Coordination, rédaction et révision

Direction des communications corporatives

Conception graphique

Direction des communications graphiques et audiovisuelles

*An English version of this document
will be available on Loto-Québec's website.*

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-97671-4

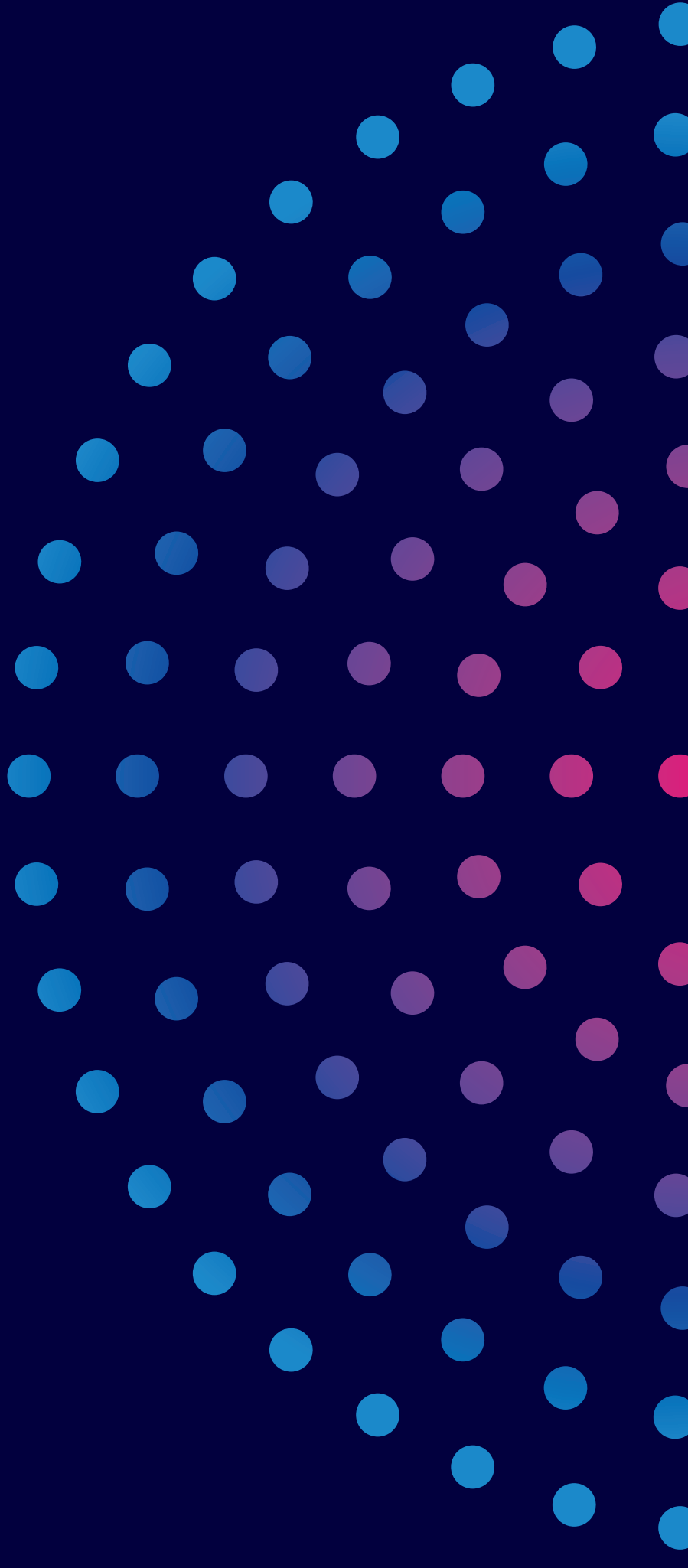
ISBN (version PDF) : 978-2-550-97672-1

ISSN : 0709-5724



Loto
Québec

lotoquebec.com



CERTIFIÉE NIVEAU 4
CADRE DU JEU RESPONSABLE
2023-2026

CERTIFIÉE
NORME DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ
VALIDE JUSQU'EN JUIN 2026